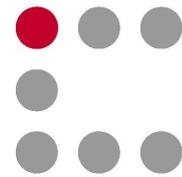




I G R E T E C



Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement  
Présentation des résultats de l'année 2010 - Objectifs pour l'année :

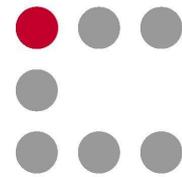
Déclaration  
environnementale

2011





I G R E T E C



Présentation des résultats de l'année 2010 - Objectif pour l'année :

Déclaration

2011

## Table des matières

### Chapitre 1 : Introduction

1. Préface	p.1
2. Informations générales	p.3
2.1 Le cycle naturel de l'eau	p.3
2.2 Le cycle de l'eau potable	p.4
2.3 Les partenaires	p.5
2.3.1 S.P.G.E	p.5
2.3.2 Aquawal	p.5
2.3.3 Contrats de rivières	p.6
2.4 Principaux textes légaux applicables dans le secteur de l'eau	p.6
2.4.1 La Directive-cadre de l'eau	p.6
2.4.2 Le Code de l'eau	p.7

### Chapitre 2 : Déclaration environnementale 2011

1. Notre politique environnementale 2011-2014	p.9
2. IGRETEC et l'assainissement	p.10
2.1 Situation actuelle et future	p.10
2.1.1 Généralités	p.10
2.1.2 Planification des réalisations dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin (programme 2000-2004)	p.13
2.1.3 Planification des réalisations dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin (programme 2005-2009)	p.14
2.1.4 Planification des réalisations dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin (programme 2010-2014)	p.14
2.2 L'épuration des eaux usées	p.20
2.2.1 Les PASH	p.20
2.2.2 L'épuration des eaux usées	p.21
3. IGRETEC et le Service Exploitation des ouvrages d'épuration	p.31
3.1 Présentation des activités d'épuration, de pompage, de démergement et de collecte	p.31
3.2 Présentation de nouveaux ouvrages	p.32
3.2.1 La station d'épuration de Viesville (46.000EH)	p.32
3.2.2 La station d'épuration de Nalannes-Moulin (4.000EH)	p.33
3.2.3 La réhabilitation de la station d'épuration de Roux (24.000EH)	p.34

4. IGRETEC et son système de management environnemental	p.35
4.1 Politique environnementale	p.35
4.2 Notre système de management environnemental	p.36
4.3 Ouvrages enregistrés EMAS	p.38
4.4 Analyse des aspects et impacts environnementaux	p.42
4.5 Impacts environnementaux significatifs directs	p.42
4.6 Impacts environnementaux indirects	p.51
4.7 Programme de management environnemental : objectifs et cibles environnementales	p.51
4.8 Veille légale et réglementaire	p.61
4.9 Audits internes	p.61
4.10 Revue de direction	p.61
4.11 Déclaration environnementale	p.61
5. Données chiffrées	p.63
5.1 Qualité des influents et effluents	p.63
5.1.1 DBO5	p.63
5.1.2 DCO	p.65
5.1.3 MES	p.67
5.1.4 Azote et Phosphore	p.69
5.1.5 Normes bactériologiques	p.71
5.1.6 Volumes des eaux usées traitées	p.72
5.2 Production de déchets	p.73
5.2.1 Boues d'épuration	p.73
5.2.2 Déchets	p.76
5.3 Nuisances olfactives	p.77
5.4 Consommations ou achats de matières premières et carburants	p.78
5.5 Indicateurs de base obligatoires	p.79
5.5.1 Efficacité énergétique	p.80
5.5.2 Utilisation rationnelle de matières	p.81
5.5.3 Consommation d'eau de distribution	p.82
5.5.4 Déchets	p.83
5.5.5 Biodiversité	p.85
5.5.6 Emissions dans l'air	p.85
6. Définitions et abréviations	p.87
6.1 Définitions	p.87
6.2 Abréviations	p.88
7. Coordonnées des personnes de contact	p.88
8. Déclaration de validation	p.89
9. Liste des ouvrages d'épuration exploités par IGRETEC	p.90
10. Bibliographie	p.94

## Chapitre 1 : introduction

### 1. Préface

#### L'eau, c'est la vie !

Apparue il y a 4 milliards d'années, constituant principal des organismes vivants, l'eau est un élément indispensable à la vie. Sa consommation, épousant nos besoins, n'a cessé de s'accroître. Du captage des eaux de surface ou souterraines au robinet ... du robinet à l'égout ... de l'égout à la station d'épuration, il n'y a qu'un pas.

Depuis 1977, fort d'une expérience acquise dès le début des années soixante, IGRETEC s'est vu confier, par les autorités régionales, la mission de concevoir, réaliser, gérer et exploiter les ouvrages destinés à la collecte et à l'épuration des eaux usées dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre.

Un vaste programme d'investissements, sur ce périmètre comme dans l'ensemble de la Wallonie, a été mené au cours de la décennie écoulée.

La Directive Cadre de l'Eau européenne, adoptée le 23 octobre 2000, coordonne les nombreux textes législatifs existants en matière de préservation de cette ressource vitale. Ces dispositions européennes ont été transposées en droit wallon, notamment dans le Code de l'Eau.

Outre ce texte de référence applicable à nos activités, la majorité de nos ouvrages d'épuration sont certifiés ISO14001 et enregistrés suivant le Règlement EMAS du Parlement européen et du Conseil, reconnaissance la plus prestigieuse en matière de gestion de l'environnement dans les activités d'une organisation. L'année 2012 marquera déjà les 10 ans de la reconnaissance de ces démarches environnementales.

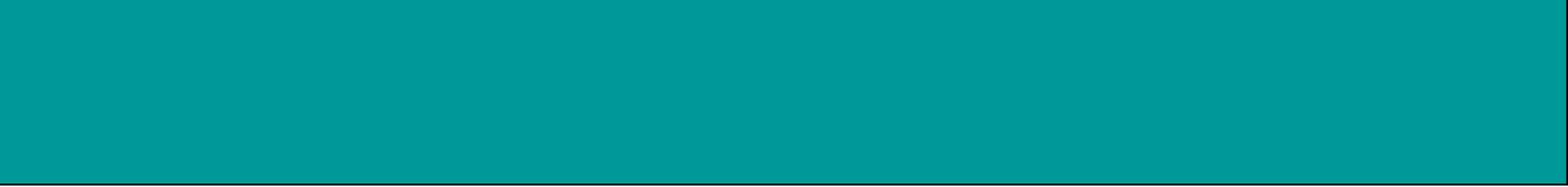
Entrée en vigueur le 25 novembre 2009, la nouvelle version de ce Règlement (plus communément appelée EMAS III), a été prise en compte pour l'édition de la présente Déclaration. Cette version 2011 promeut les actions menées en 2010, telles la mise en service de la station d'épuration de Viesville (46.000 EH), le lancement des travaux de mise aux normes européennes de la station de Roux (27.000 EH) ou encore les projets passés et à venir visant à améliorer nos performances environnementales.

Parmi ceux-ci, la reprise en exploitation des stations d'épuration de Thuin (12.500 EH), d'Ham-sur-Heure (8.900 EH) et de Nalinnes-Moulin (4.000 EH), la réception d'un nouveau bâtiment administratif pour mieux accueillir les 80 agents du Service Exploitation.

La Déclaration 2011 s'inscrit résolument dans la démarche environnementale de la Wallonie, de la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et de nos associés. Elle est le fruit du remarquable travail de l'ensemble du personnel du Service « Exploitation des ouvrages d'épuration » dans le cadre de son Système de Management Environnemental (SME). IGRETEC tient à remercier son personnel pour l'application au quotidien de ce SME et l'atteinte de ses objectifs.

M. DEBOIS

Directeur Général



STEP de Grand Reng

## 2. Informations générales

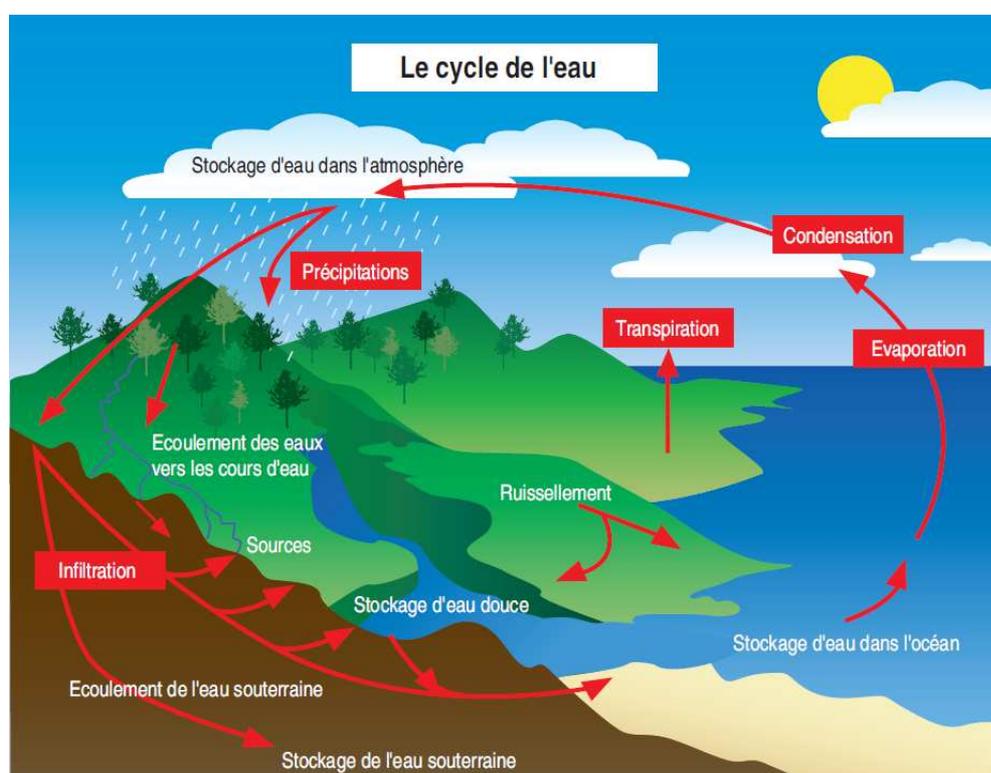
Avant de dresser le bilan de l'ensemble des actions réalisées au cours des 3 dernières années, période qui couvrait le cycle de certification ISO14001 de notre Service Exploitation, et d'exposer les lignes directrices pour les 3 prochaines années, nous présentons dans cette première partie le contexte général dans lequel nous exerçons nos activités d'assainissement (épuration des eaux usées).

### 2.1 Le cycle naturel de l'eau

L'eau est présente sur environ 70% de la surface de la Terre. Pourtant, moins d'1% de la quantité totale d'eau présente sur Terre est directement disponible pour les besoins humains, la grande majorité étant de l'eau salée (mers et océans) ou présente sous forme solide (glaciers).

De plus, la répartition des ressources en eau est très inégale sur Terre.

Voici une représentation du cycle naturel de l'eau.



L'eau obéit depuis toujours à un principe perpétuel, le cycle naturel de l'eau. Les masses d'eau sont soumises à l'évaporation due à l'incroyable énergie que fournit constamment le soleil. La vapeur d'eau vient gonfler les nuages de l'atmosphère. Dans certaines conditions, la vapeur d'eau se condense en fines gouttelettes d'eau ou en cristaux de glace qui peuvent grossir. Les gouttes d'eau ou les flocons de neige précipitent ensuite sous l'effet de la gravité. Une fois au sol, l'eau ruisselle en surface pour alimenter des cours d'eau ou s'infiltrate dans le sol pour former une nappe souterraine. L'eau souterraine peut alimenter les masses d'eaux de surface par résurgence. Au final, l'eau rejoint les masses d'eau, principalement mers et océans, par déversement du cours d'eau. Enfin, le cycle peut reprendre.

## 2.2 Le cycle de l'eau potable

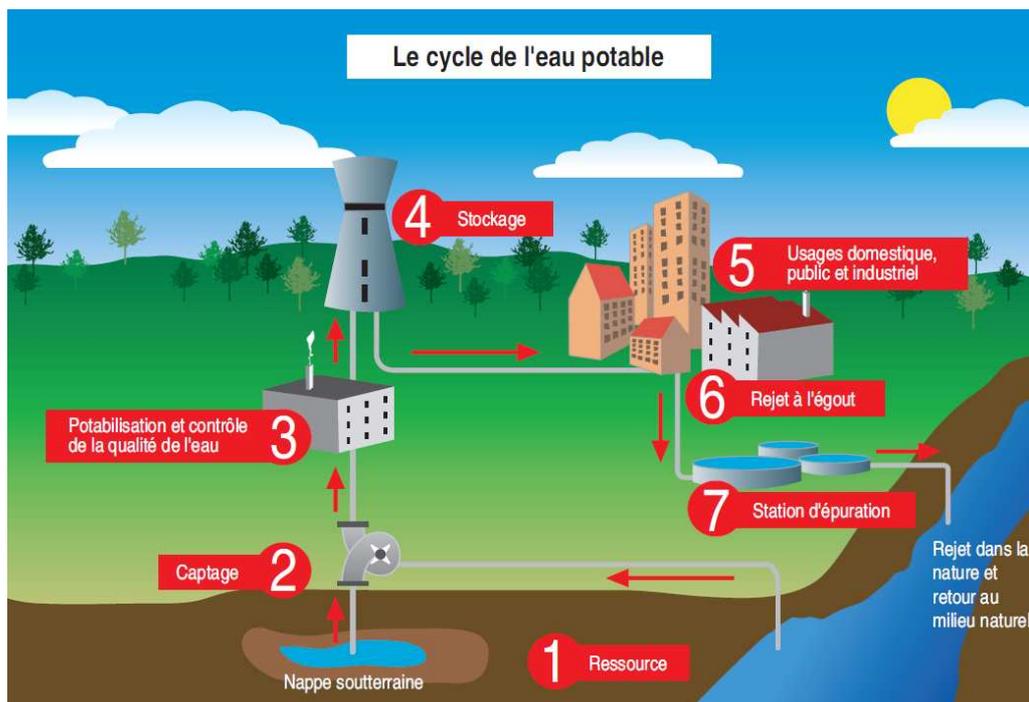
A plus petite échelle, l'Homme a appris à puiser l'eau, la rendre potable, la distribuer, l'épurer et enfin la rejeter dans la nature. Ces différents traitements peuvent être représentés dans un cycle d'usage anthropique, le cycle de l'eau potable.

En Région wallonne, les ressources d'eaux douces sont abondantes, qu'elles soient souterraines ou de surface. Ces ressources en eau sont utilisées de différentes manières : distribution publique d'eau potable, prélèvements industriels et agricoles, refroidissement des centrales électriques et des usines, etc.

Les eaux sont prélevées en eaux de surface et traitées dans des usines de potabilisation ou captées dans les nappes souterraines (puits forés ou galeries creusées). Dans ce cas, les zones de captages sont soumises à une réglementation stricte pour prévenir les contaminations de nappes.

Une fois prélevée et éventuellement épurée, l'eau est transportée vers les ouvrages de stockage (châteaux d'eau et réservoirs) et ensuite distribuée.

En Région wallonne, la consommation moyenne d'eau potable est estimée à environ 150 litres par habitant et par jour. C'est une consommation stable depuis 1995 et est comprise dans la fourchette des consommations moyennes des pays de l'OCDE, qui varie de 100 à 300 litres par habitant et par jour.



Après usage (domestique, industriel et autres), les eaux sont chargées de polluants divers qu'il faut éliminer avant rejet dans le milieu naturel. Ce traitement est assuré par les stations d'épuration d'eaux usées. Une fois épurées, les eaux retournent en eaux de surface où elles peuvent être à nouveau prélevées pour alimenter un nouveau cycle.

Depuis toujours, les métiers liés au cycle de l'eau potable ont une place importante dans les activités d'IGRETEC. En effet, notre intercommunale conçoit et réalise des ouvrages destinés au stockage et à la distribution d'eau potable ainsi que de nombreux ouvrages destinés à la collecte et à l'épuration des eaux usées.

Dans le cadre de la gestion des parcs d'activités économiques, IGRETEC a été en charge de la distribution de l'eau potable jusqu'à la reprise de cette activité par Aquasambre (devenu SWDE).

Par ailleurs, nous exploitons un nombre croissant d'ouvrages d'épuration : collecteurs, bassins d'orage, stations de pompage et stations d'épuration.

Notre savoir-faire dans le secteur de l'eau est multidisciplinaire et reconnu en Région wallonne. Nos compétences se sont même exportées à l'Etranger, notamment au Maroc, au Vénézuéla et en Corée.

Nous sommes également reconnus en tant qu'organisme de démergement agréé depuis 1987 et notre Service « Exploitation » a repris la gestion de ses ouvrages en 2004. Notre mission consiste à protéger des inondations les zones alluviales habitées et affaissées à la suite de l'exploitation minière du sous-sol. Ces zones se rencontrent entre autres dans la région de Charleroi, Tamines et Aiseau-Preles.

La capacité épuratoire installée dans la zone confiée à IGRETEC avoisine actuellement 578.000 EH (environ 3.500.000 EH en Région wallonne). Cette capacité sera portée à 603.400 EH d'ici 2 ans grâce à la reprise en exploitation de 3 stations d'épuration. Le taux d'épuration (capacité de traitement installée par rapport à la capacité de traitement totale) atteindra alors 96%.

## 2.3 Les partenaires

### 2.3.1 S.P.G.E

La SPGE (Société Publique de la Gestion de l'Eau) est un acteur important dans la gestion de l'eau en Région wallonne. En effet, créée le 15 avril 1999 par le Gouvernement wallon, la SPGE a essentiellement la mission d'assurer la coordination et le financement du secteur de l'eau en Wallonie. En concertation avec les autres partenaires de l'eau (le comité de contrôle, le collège d'évaluation, le comité des experts, les producteurs et distributeurs d'eau potable, les communes et les organismes d'assainissement agréés), elle s'occupe prioritairement de l'assainissement des eaux usées et de la protection des captages. Elle a une série d'autres rôles comme celui de veiller à la qualité des eaux de baignade.

### 2.3.2 Aquawal

Aquawal est l'union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau regroupant les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable ainsi que l'ensemble des organismes d'assainissement agréés de la Région wallonne. Au sein d'Aquawal, diverses commissions spécialisées (« assainissement », « EMAS », « sécurité », « automation », « eau, industrie et agriculture », « production », « distribution », etc.) analysent des problèmes qui leur sont soumis et émettent des recommandations.

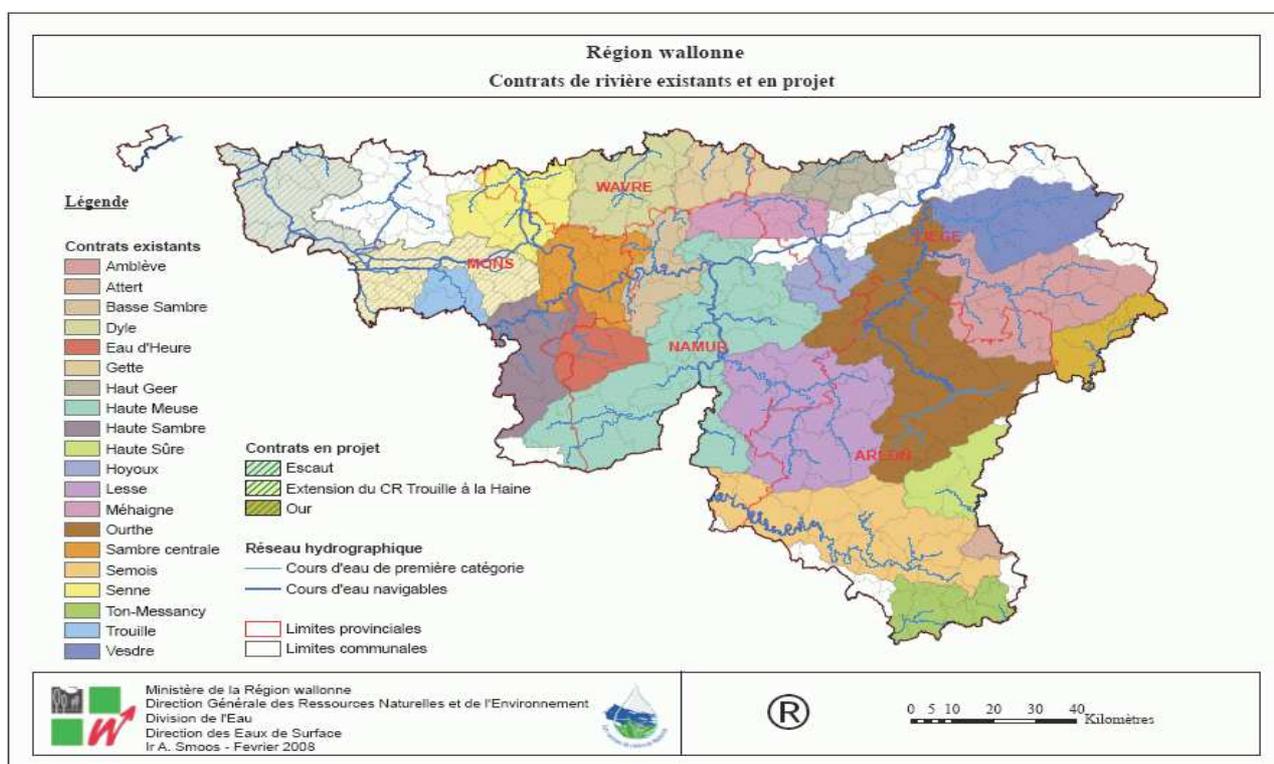
### 2.3.3 Contrats de rivières

IGRETEC, fort de son expérience en environnement et en particulier dans le domaine de l'eau, coordonnait les activités du Contrat de Rivière « Sambre et Affluents ».

Cependant, suite à l'entrée en vigueur de l'Arrêté du Gouvernement wallon organisant le fonctionnement et les missions des Contrats de Rivière en Wallonie (AGW du 13 novembre 2008), IGRETEC n'a pu poursuivre cette mission. Celle-ci s'est terminée au 31/08/2009.

La gestion du Contrat de Rivière « Sambre et Affluents » est maintenant reprise par une nouvelle cellule de coordination créée sous forme d'a.s.b.l. La zone d'influence de cette nouvelle cellule s'est étendue à l'ensemble du sous-bassin hydrographique de la Sambre. Elle s'adresse en effet à la Haute Sambre, la Sambre Centrale, l'Eau d'Heure et la Rivière Ry de Fosses.

Pour information, voici la répartition territoriale des Contrats de Rivières arrêtée en février 2008.



## 2.4 Principaux textes légaux applicables dans le secteur de l'eau

### 2.4.1 La Directive-cadre de l'eau

Depuis les années 70, plus de 30 directives relatives à l'eau étaient en vigueur.

Face à cette complexité réglementaire, le Parlement et le Conseil européens ont souhaité disposer d'une réglementation plus coordonnée. C'est ainsi qu'est née la Directive-Cadre sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000 (J.O. 22/12/2000). L'Europe y a défini notamment la notion de bassin hydrographique comme base de travail à la restauration de la qualité des eaux en général.

La Directive-cadre a imposé également la définition d'une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire une gestion qui recourt à des actions, moyens et acteurs transversaux (secteur de l'agriculture, secteur de l'industrie, conservation de la nature,...)

L'ambitieux mécanisme initié par la Directive Cadre sur l'Eau vise les objectifs finaux suivants qui devraient être atteints en 2015 :

- Parvenir à un bon état des eaux de surface;
- Obtenir un bon potentiel écologique et un bon état chimique des masses d'eau artificielles et fortement modifiées;
- Obtenir un bon état des eaux souterraines
- Assurer le respect de toutes les normes et de tous les objectifs établis pour les zones protégées.

Un grand nombre d'informations relatives à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau en Région wallonne est disponible sur le site internet de la Région wallonne dédié à cette matière (états des lieux, plans de gestion, échéances,...).

#### 2.4.2 Le Code de l'eau

Le droit en matière d'environnement occupe une place de plus en plus importante dans la législation wallonne actuelle. Pour améliorer la lisibilité de l'ensemble des décrets et textes réglementaires existants et à venir, le Gouvernement wallon a décidé de les coordonner dans un seul volume, le Code de l'environnement. Celui-ci est encore en cours de rédaction mais à terme, il sera composé de 8 livres dont les thèmes sont les suivants :

Livre I : les Dispositions générales

Livre II : le Code de l'eau

Livre III : le Permis d'environnement

Livre IV : les Déchets

Livre V : l'Air

Livre VI : les Nuisances sonores

Livre VII : les Sols et sous-sols

Livre VIII : le Patrimoine naturel

Le livre qui intéresse principalement IGRETEC dans ses activités d'assainissement des eaux usées est le Code de l'eau (Décret du 27 mai 2004 ; Arrêté du Gouvernement wallon du 03 mars 2005)

Les matières prises en considération dans le Code de l'eau sont vastes et diversifiées. Il s'agit, par exemple, de la protection des eaux souterraines, la gestion des cours d'eau, la distribution d'eau, l'épuration des eaux usées ou encore l'établissement des taxes.



STEP de Wanfercée-Baulet

## Chapitre 2 : Déclaration environnementale 2011

### 1. Notre politique environnementale 2011-2014

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé, IGRETEC, en particulier son Service Exploitation des ouvrages d'épuration, met en œuvre un système de management environnemental qui lui permet de considérer toutes les préoccupations environnementales relatives à ses activités dans le cadre de sa gestion.

Le système de management environnemental couvre la majorité des ouvrages exploités par IGRETEC et intègre les nouveaux ouvrages au fur et à mesure de leur mise en service, au plus tôt à leurs réceptions définitives.

Pour la période 2011-2014, la politique environnementale du Service Exploitation des ouvrages d'épuration s'appuie sur les objectifs de la politique précédente :

- Assurer la veille légale et réglementaire des législations régionales, fédérales et européennes relatives à nos activités et nos installations ;
- Mettre en place des contrôles d'application de la législation par des audits internes ;
- Viser une amélioration continue de notre système de management environnemental, de nos performances environnementales et de la prévention des pollutions ;
- Intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies ;
- Poursuivre la responsabilisation à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel ;
- Maintenir la communication avec les différentes parties intéressées et veiller à leur information ;
- S'assurer que les entreprises travaillant sur nos sites tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental ;
- Augmenter la maîtrise des effluents transitant par nos réseaux de collecte et alimentant nos stations d'épuration et gérer au mieux les pollutions dont nous pourrions être victimes ;
- Viser une optimisation des consommations énergétiques et développer des indicateurs de suivi.

  
O. LIENARD  
Directeur Exploitation des ouvrages  
d'épuration et de démergement

  
M. DEBOIS  
Directeur Général

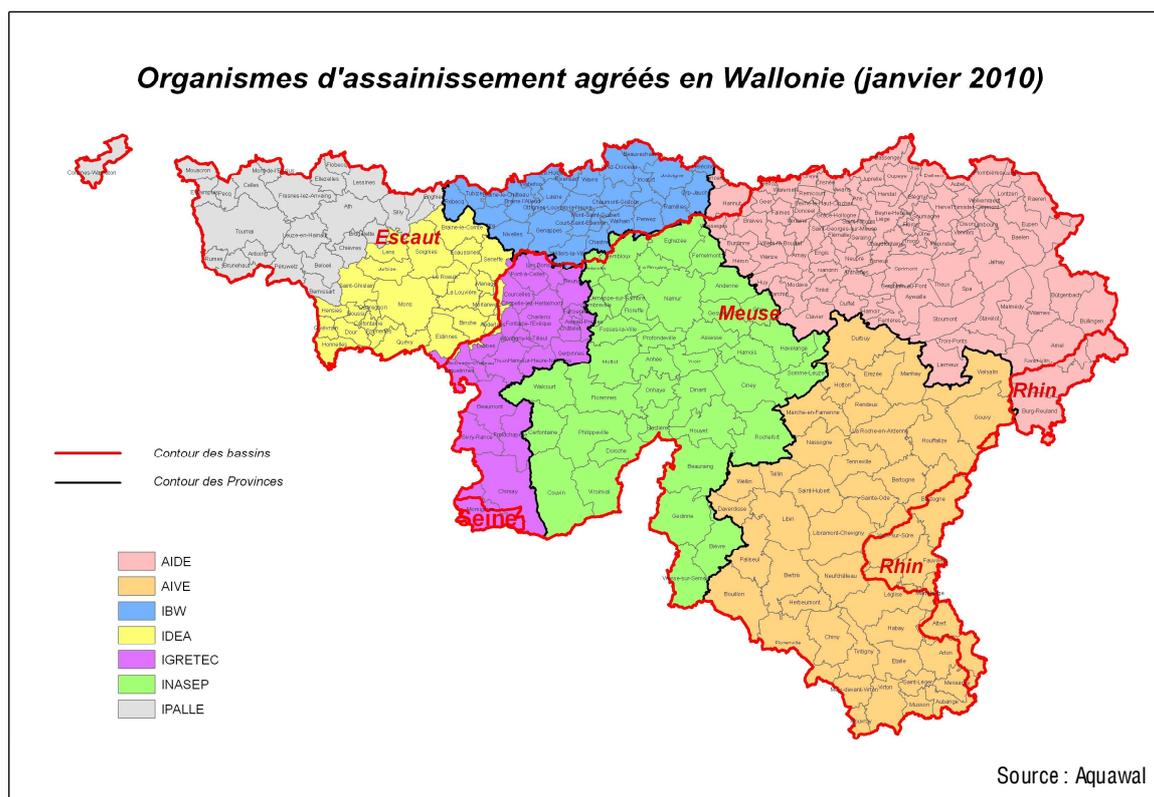
## 2. IGRETEC et l'assainissement

### 2.1 Situation actuelle et future

#### 2.1.1 Généralités

Afin de répondre à ses objectifs en matière d'épuration des eaux usées urbaines résiduaires, la Région wallonne, via la SPGE, a chargé les Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) de gérer les ouvrages d'épuration répartis en Wallonie.

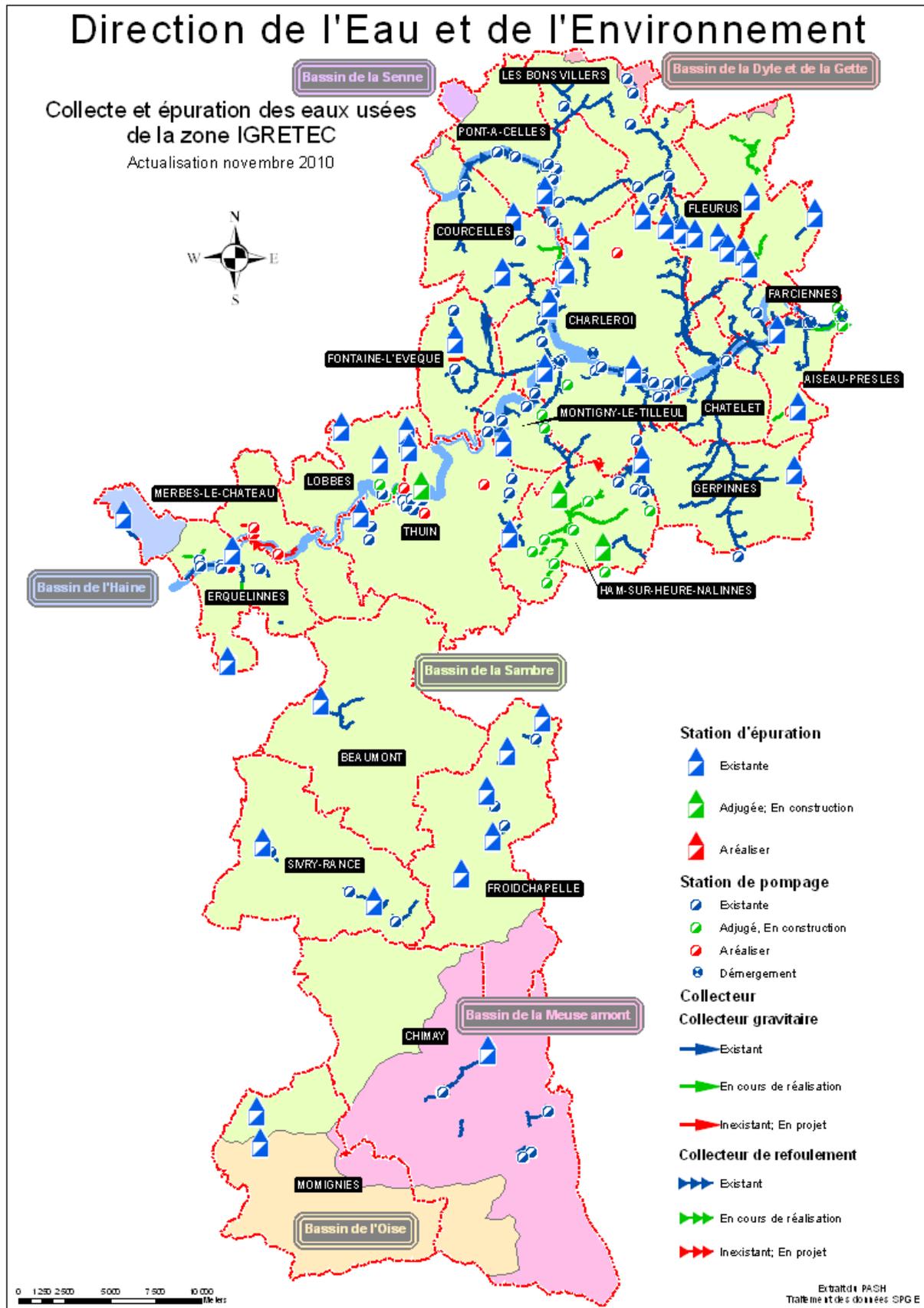
La carte suivante illustre les zones de gestion des 7 OAA.



Le territoire de la Région wallonne est également replacé dans les bassins hydrographiques (Escaut, Meuse, Rhin et Oise), eux-mêmes constitués de sous-bassins hydrographiques.

Nos stations d'épuration actuellement en exploitation se situent principalement dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre (45 stations d'épuration). Les stations d'épuration de Forges, Baileux et Virelles sont situées dans un autre sous-bassin hydrographique, celui de la Meuse Amont. Celle de Momignies (Tri Wairies) se situe dans le sous-bassin hydrographique de l'Oise et celle de Grand-Reng dans le sous-bassin hydrographique de la Haine.

Nous exerçons nos activités d'épuration dans deux zones dont les caractéristiques sont différentes. La région de Charleroi, qui couvre environ 500 km<sup>2</sup>, est une zone densément peuplée et équipée de stations d'épuration de grandes capacités telles que les stations de Montignies-sur-Sambre (200.000 EH), Roselies (127.000 EH), Marchienne-au-Pont (80.000 EH) et Viesville (46.000 EH). La seconde zone est celle du Sud Hainaut, qui représente une surface d'environ 730 km<sup>2</sup>, dont les ouvrages d'épuration plus dispersés et de capacités moins importantes (de 100 EH à 9.000 EH) ont été repris en exploitation en 2004.



Conformément à la directive-cadre de l'Eau, la Région wallonne a défini et planifié des plans d'assainissement associés aux sous-bassins hydrographiques (PASH). Ces PASH se basent sur 3 régimes possibles :

- l'assainissement autonome assuré par une station d'épuration individuelle ou groupée. Ce régime s'applique dans les zones faiblement habitées et aux habitations érigées en dehors des zones destinées à l'urbanisation ;
- l'assainissement collectif qui implique la collecte et le traitement des eaux usées dans des stations d'épuration publiques. Ce régime s'applique aux agglomérations supérieures ou égales à 2.000 EH ou aux agglomérations de plus petite taille, lorsqu'il existe une station d'épuration collective et/ou lorsque 75 % des égouts existent et sont en bon état et/ou lorsque des spécificités environnementales le justifient (zones NATURA 2000, zones de baignade, protection des captages, etc.) ;
- l'assainissement transitoire qui caractérise les zones où une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les caractériser dans un des deux régimes possibles.

Afin de répondre aux exigences de la Communauté européenne en matière d'assainissement sur le territoire wallon, les OAA ont proposé des programmes d'investissements à la SPGE. Les chapitres suivants présentent l'état d'avancement des programmes d'investissements 2000-2004, 2005-2009 et 2010-2014 approuvés par la SPGE pour IGRETEC.

Remarque : dans les tableaux suivants, les travaux réceptionnés définitivement et indiqués comme tels dans la déclaration environnementale précédente ne sont plus repris.

2.1.2 Planification des réalisations dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin (programme 2000-2004)

Les ouvrages d'épuration sont mis en service par l'entrepreneur en charge de la construction de l'ouvrage.

La Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement reprend en gestion les ouvrages généralement au moment de la réception provisoire.

Une période de garantie de généralement deux ans est ensuite appliquée avant réception défi-

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Marchienne-au-Pont						
Station d'épuration	x			2006	2007	Réception provisoire 12/10/2007
Station de pompage de Montigny-le-Tilleul		x		2006	2007	Réception définitive 07/05/2010
Stations de pompage sur le collecteur de jonction Landelies - Marchienne-au-Pont (Genly et Malfalise)				2009	2009	Réception provisoire 30/10/2009
Collecteur de liaison Montigny-le-Tilleul - Marchienne-au-Pont			x	2007	2007	Réception définitive 07/05/2010
Collecteur secondaire de Beaulieusart			x	2008	2008	Réception définitive 26/10/2010
Station d'épuration de Viesville-Canal						
Station d'épuration	x			2009	2010	Mise en service 01/02/2010
Stations de pompage (3) sur le collecteur de jonction Trazegnies - Pont-à-Celles		x		2007	2009	Réception provisoire 04/11/2008
Station d'épuration de Jumet-Bordia						
Station de pompage de Gosselies-Ferté		x		2009	2012	Notification du marché le 30/11/2004
Passerelle vers la station d'épuration de Jumet-Bordia				2007	2008	Réception définitive 06/05/2010
Collecteur de Falnuée			x	2004	2011	Début des travaux 10/06/2002
Station d'épuration de Nalines-Moulin						
Station d'épuration	x			2009	2010	Mise en service 08/12/2010
Station d'épuration d'Erpion						
Station d'épuration	x			2007	2007	Réception définitive 08/09/2010
Collecteur d'Erpion			x	2005	2007	Réception définitive 04/06/2010

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Thuin						
Station d'épuration	x			2009	2011	Début des travaux 19/04/2006
Station de pompage Thuin - Biesmelle et Hantes-Wihéries		x		2007	2011	Début des travaux 01/09/2003
Station d'épuration de Solre-sur-Sambre						
Installation des équipements électromécaniques des stations de pompage de Thuin-Biesmelle et Hantes-Wihéries		x		2009	2011	Début des travaux 01/09/2003
Collecteur et station de pompage de Hantes- Wihéries		x	x	2007	2011	Réception provisoire 24/09/2007

### 2.1.3 Planification des réalisations dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin (programme 2005-2009)

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Baileux						
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10 000 EH	x					En suspens
Station d'épuration de Fleurjoux						
Station d'épuration	x			2013	2013	Rapport d'adjudication 23/12/2010
Collecteur du Ri d'Amour			x	2012	2012	Début des travaux 01/12/2010
Station d'épuration de Fleurus						
Collecteur du Martinrou			x	2012	2012	Rapport d'adjudication 28/01/2011
Station d'épuration de Fontaine-l'Evêque						
Mise aux normes de la station d'épuration	x			2013	2013	Remise du projet le 26/05/2010

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Labuissière						
Station d'épuration	x			2014	2014	Remise de l'avant-projet le 10/02/2006
Collecteur de Labuissière			x	2013	2013	Remise de l'avant-projet le 23/11/2005
Station d'épuration de Lobbes						
Station de pompage et refoulement de Lobbes-Bonniers		x		2010	2011	Début des travaux 01/09/2009 Faillite de l'entrepreneur Nouvelle remise de marché le 17/11/2010
Station d'épuration de la Macquenoise						
Construction de la station d'épuration et du collecteur	x			2016	2016	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2013
Collecteur de la Macquenoise			x	2016	2016	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2012
Station d'épuration de Marchienne-au-Pont						
Collecteur de la Babelonne			x	2012	2012	Notification du marché le 22/12/2010
Collecteur du ruisseau de la Place			x	2012	2012	remise du projet 16/12/2010
Station d'épuration de Montignies-sur-Sambre						
Bâtiment administratif à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	x			2011	2011	Début des travaux 01/10/2009
Collecteur de dilution de la Fontaine-qui-Bout			x	2017	2017	Remise du projet prévue en février 2013
Station d'épuration de Nalines-Moulin						
Collecteur de Nalines-Moulin			x	2009	2011	Réception provisoire 18/12/2009
Station d'épuration de Roselies						
Collecteur de la rue de Couillet			x	2013	2013	Remise du projet 10/01/2011
Collecteur de Tamines rive droite			x	2011	2011	Début des travaux 01/05/2008
Collecteur et SP du sentier de la Ferme de Gilly			x	2012	2012	Remise du projet 11/10/2010

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Roux						
Réhabilitation et traitement tertiaire de la station d'épuration de Roux-Canal	x			2012	2012	Début des travaux 01/09/2009
Station d'épuration de Solre-sur-Sambre						
Collecteurs d'Erquelines et de Solre-sur-Sambre centre			x	2011	2011	Début des travaux 01/06/2009
Station d'épuration de Tailandier						
Collecteur des Waibes			x	2011	2011	Début des travaux 01/02/2010
Station d'épuration de Thuin						
Collecteur de jonction Thuin-Lobbès			x	2011	2012	Début des travaux 01/06/2008
Collecteur de Thuin rive droite			x	2012	2012	Début des travaux 14/11/2010
Stations de pompage de Lobbès et de Thuin		x		2012	2012	Début des travaux 01/08/2009
Station d'épuration de Viesville						
Traitement des boues de Viesville (avenant n°2 SE Viesville)	x			2010	2010	Mise en service 01/10/2010
Station d'épuration de Thuillies						
Station d'épuration	x			2016	2016	Remise de l'avant-projet le 16/04/2008
Collecteur de Thuillies 1 <sup>ère</sup> partie			x	2011	2016	Début de travaux le 01/11/2010
Collecteur de Thuillies 2 <sup>ème</sup> partie			x	2013	2016	Remise avant-projet 01/09/2010
Station d'épuration de Montignies-saint-Christophe						
Station d'épuration	x			2015	2015	Remise de l'avant-projet prévue en novembre 2012
Collecteur de Montignies-saint-Christophe			x	2013	2015	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2012

#### 2.1.4 Planification des réalisations dans le cadre du plan global d'assainissement de notre sous-bassin (programme 2010-2014)

Les ouvrages d'épuration sont mis en service par l'entrepreneur en charge de la construction de l'ouvrage.

La Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement reprend en gestion les ouvrages généralement au moment de la réception provisoire.

Une période de garantie de généralement deux ans est ensuite appliquée avant réception définitive.

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Jumet-Bordia						
Collecteur du ruisseau du Sauci			x	2015	2015	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2012
Station d'épuration de Lobbes (4 d'Gins – Avigroup)						
Rénovation de la SP « 4 d'Gins – Avigroup »		x		2015	2015	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2012
Station de pompage et collecteur de refoulement sur le parc d'activité économique de Lobbes-Thuin		x	x	2015	2015	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2012
Station d'épuration de Lobbes-Bonniers						
Rénovation de la STEP de Lobbes-Bonniers	x			2015	2015	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2012
Station d'épuration de Marchienne-au-Pont						
SP et collecteur de refoulement au quartier du Bois du Prince (partie 1)		x	x	2012	2012	Remise de l'avant-projet 22/12/2010
SP et collecteur de refoulement au quartier du Bois du Prince (partie 2)		x	x	2012	2012	Remise de l'avant-projet 11/02/2011
Rénovation de la SP Réunion		x		2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Collecteur du quartier du Grand Moulin			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2011
Remise à niveau de la SP Gué Gobeau et rénovation des SP Chantiers et SP Latérale		x		2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2011
Station d'épuration de Roselies						
Collecteur du quartier de la Sarte			x	2013	2013	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2011
SP et collecteur de refoulement du ruisseau du Pré à la Hutte		x	x	2013	2013	Remise de l'avant-projet prévue en février 2011
Collecteur du ruisseau de Soleilmont (rue Ferme Blanche)			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en mai 2011

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
SP et collecteur du quartier du Bois des Manants		x	x	2013	2013	Remise de l'avant-projet 14/02/2011
Collecteur du ruisseau de Taillis-Prés (amont)			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2011
SP et collecteur de refoulement de Lambusart		x	x	2013	2013	Remise de l'avant-projet 14/02/2011
SP et collecteur de refoulement du ruisseau le Capilône et du quartier Chant des Oiseaux		x	x	2013	2013	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2011
SP et collecteur du quartier de la Basse des Pauvres		x	x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2011
Collecteur du ruisseau de Saint-Pierre			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Collecteur du quartier de la N5			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2011
Station d'épuration de Souvret						
Rénovation de la station d'épuration	x			2016	2016	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2012
Station d'épuration de Viesville						
Collecteur de Thiméon			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2011
Collecteur de l'Aéropôle I			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
SP et collecteur d'Heppignies I		x	x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Collecteur de l'Aéropôle II			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Collecteur du ruisseau de Liberchies			x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2011
SP et collecteur du quartier de la Robesse		x	x	2012	2012	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Collecteur de Buzet			x	2014	2014	Remise de l'avant-projet prévue en mai 2011
Station d'épuration de Boussu-lez-Walcourt						
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du lac de Féronval		x		2016	2016	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2013
Refoulement du quartier du Champ de la Justice			x	2014	2014	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2013

Nom des ouvrages	STEP	SP	Collecteur	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2010
Station d'épuration de Fleurus-Centre						
Extension de la STEP	x			2017	2017	Remise de l'avant-projet prévue en septembre 2014
SP du quartier des Champs Elysées			x	2016	2016	Remise de l'avant-projet prévue en mars 2014
Collecteur du quartier des Champs Elysées			x	2014	2014	Remise de l'avant-projet prévue en février 2012
Station d'épuration de Leval-Chaudeville						
Collecteur de Beaumont Nord-Est			x	2013	2013	Remise de l'avant-projet prévue en avril 2011
Station d'épuration de Virelles						
SP et collecteur de refoulement du quartier de Saint Remy		x	x	2013	2013	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Collecteur de dilution du quartier du Chalon			x	2013	2013	Remise de l'avant-projet prévue en juin 2011
Station d'épuration de Baileux						
Collecteur d'amenée			x	2014	2014	Remise de l'avant-projet prévue en septembre 2012
Station d'épuration de Beauwelz						
Station d'épuration	x			2015	2017	Remise de l'avant-projet prévue en février 2013
Collecteur de Beauwelz			x	2017	2017	Remise de l'avant-projet prévue en décembre 2014

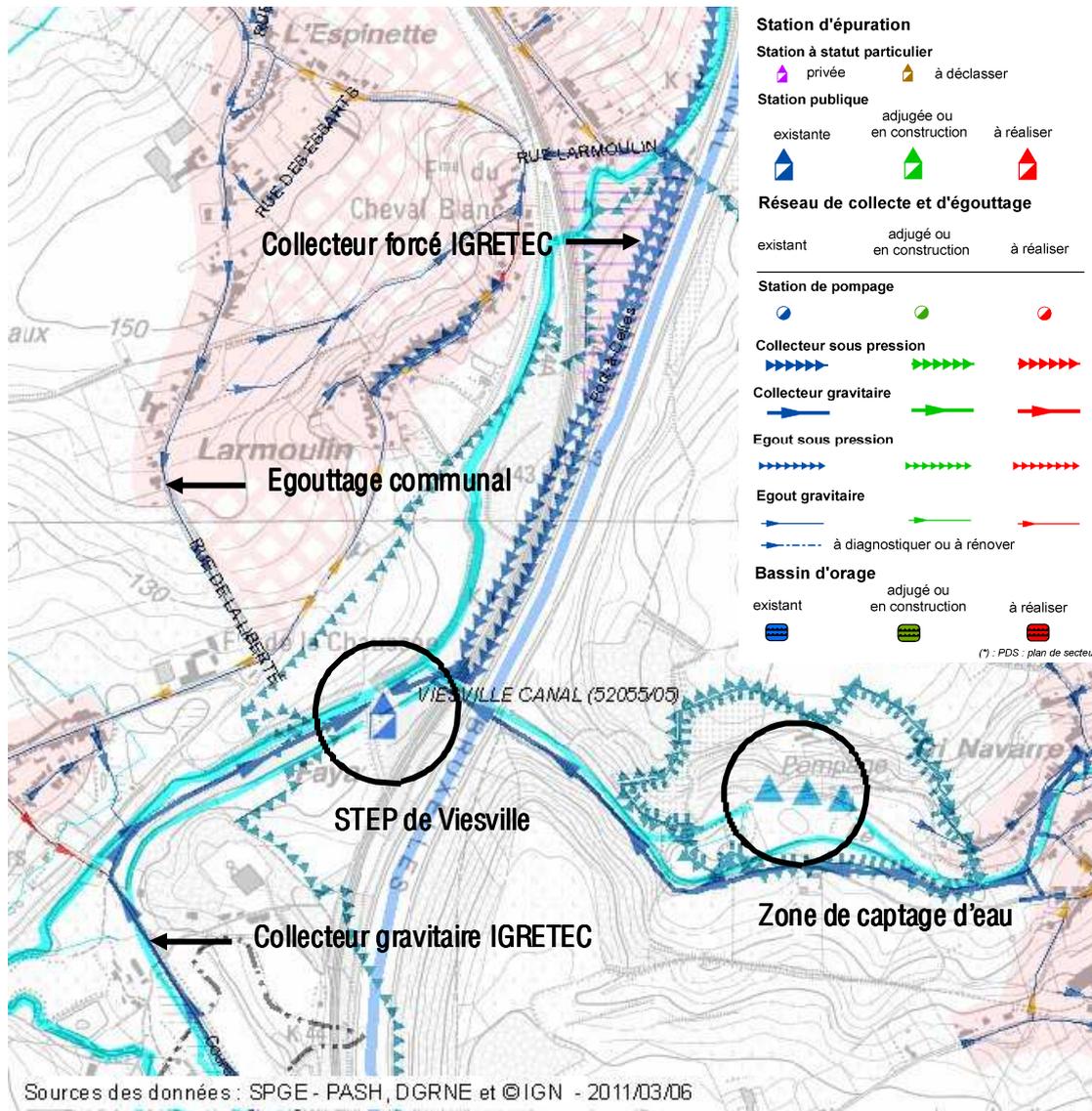
## 2.2 L'épuration des eaux usées

### 2.2.1 Les PASH

Nous l'avons vu, la Région wallonne a défini et planifié des PASH. Les cartes identifient les périmètres dans lesquels s'appliquent les régimes d'assainissement, les implantations des stations d'épuration, le tracé des collecteurs et des égouts, ainsi que divers autres éléments (prises d'eau, zones de prévention, bassins d'orage, etc.). Quant aux plans, ceux-ci sont établis par les OAA qui agissent sous la coordination de la SPGE.

Les PASH permettent de mener une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique. Ce mode de gestion, coordonné par un organe unique, confère aux PASH une plus grande cohérence dans la planification de l'assainissement des eaux usées.

Les cartes sont également des outils précieux utilisés en cas de pollution des eaux usées qui alimentent nos ouvrages afin d'en rechercher l'origine. Elles permettent enfin de localiser certaines zones sensibles telles que les zones de captage d'eau et les zones de baignade.



Etat des ouvrages: bleu: existant, vert: en cours de réalisation, rouge: à réaliser. Cartographie de base : © Institut géographique national - Bruxelles - <http://www.ngi.be> Données DGRNE : Base de données géographiques de référence - 15/04/2005.

### 2.2.2 L'épuration des eaux usées

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'eau est utilisée quotidiennement par les industries et les ménages. Lors de ses nombreuses utilisations, l'eau se charge de polluants pour le milieu naturel.

La plupart des eaux usées industrielles sont épurées par les industries elles-mêmes tandis que les eaux usées domestiques sont généralement rejetées dans un égout qui alimente une station d'épuration publique. L'eau est traitée afin de pouvoir être déversée en eau de surface. Les eaux rejetées par les stations d'épuration doivent répondre aux normes fixées par l'Europe.

Attention, il ne s'agit pas d'eau potable mais bien d'eau ayant une qualité suffisante pour l'écosystème de la rivière dans laquelle elle est rejetée.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons la notion d'unités opérationnelles (UO). Une unité opérationnelle est un sous-ensemble d'équipement d'une station d'épuration remplissant une fonctionnalité. A partir des unités opérationnelles, il est possible de schématiser chaque ouvrage d'épuration. Cette organisation permet de donner une structure aux analyses environnementales et de sécurité des ouvrages ainsi qu'au futur logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Unité opérationnelle	Description
UO 1	Collecte
UO 2	Bassin d'orage - pompage - relevage - dégrillage
UO 3	Dessablage - déshuilage - traitement des graisses
UO 4	Décantation primaire
UO 5	Traitement biologique (C,N,P)
UO 6	Clarification - rejet de l'eau épurée - production d'eau de service
UO 7	Traitement quaternaire (désinfection, finition...)
UO 8	Lagunage
UO 9	Réception des gadoues
UO 10	Réception des produits de curage des réseaux d'assainissement
UO 11	Prétraitement des boues - épaissement - stockage de boues
UO 12	Unité de déshydratation des boues
UO 13	Traitement de l'air
UO 14	Site en général

Description des unités opérationnelles structurant les ouvrages d'épuration

## U01 : La collecte

Les réseaux de collecte ont pour fonction de collecter et de transporter les eaux usées d'origine domestique principalement vers une station d'épuration. En général, les collecteurs récupèrent les eaux usées canalisées par les égouts dont la gestion appartient aux Communes.

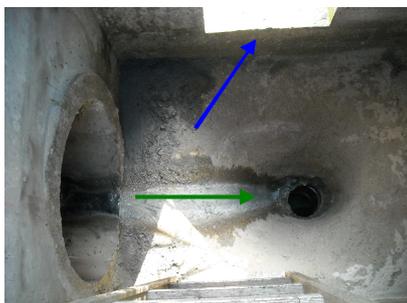
On distingue deux types de réseaux : les réseaux séparatifs et les réseaux unitaires.

Les réseaux séparatifs collectent de façon distincte les eaux pluviales et les eaux usées. Dans ce cas, chaque immeuble possède deux raccordements. L'exutoire des réseaux d'eaux pluviales est le milieu naturel, c'est-à-dire des cours d'eau. Pour sa part, le réseau d'eaux usées est canalisé jusqu'à une station d'épuration.

Dans un réseau unitaire, on collecte dans une infrastructure unique les deux types d'eaux (usées et pluviales).

Les collecteurs unitaires sont munis de déversoirs d'orage (DO). Les déversoirs d'orage permettent de limiter par temps de pluie les quantités d'eaux qui alimentent les ouvrages situés en aval. Dans ce cas, les eaux usées sont diluées par les eaux de pluie et peuvent être rejetées directement vers le milieu naturel.

D'autres aménagements peuvent être rencontrés sur les réseaux : les clapets anti-retour par exemple qui empêchent les eaux de ruisseau de remonter à contre-sens dans les collecteurs mais également des limiteurs de débits, batardeau, etc.



Réseau STEP Heggignies 2  
(DO par ajoutage)



Réseau STEP Roselies  
(DO par débordement)

→ Ecoulement normal vers STEP  
→ Débordement vers milieu naturel



Vanne de fermeture d'un collecteur  
(réseau de la STEP de Montignies-sur-Sambre)



Véhicule polyvalent  
(grue, plateau, nettoyeur haute pression,  
matériel divers)

### U02 : Bassin d'orage - pompage - relevage - dégrillage

Lors des périodes pluvieuses, les stations d'épuration ne peuvent traiter la totalité des débits qui les alimentent. En effet, ceux-ci sont parfois très importants et les eaux pluviales relativement claires après un certain laps de temps. Néanmoins, certaines stations d'épuration ou de pompage sont équipées de bassins d'orage (BO) qui permettent de stocker les premières eaux de pluies, très chargées, car elles ont charrié une grande quantité de déchets sédimentés dans les réseaux d'égouttage et de collecte.

Les stations de pompage (SP) ou de relevage ont pour but d'acheminer les eaux vers le point haut de la station d'épuration où elles ont ensuite un cheminement gravitaire jusqu'à la fin du traitement.

Les équipements permettant le relevage des eaux usées sont les pompes (immergées ou en cale sèche) et les vis de relevage (vis d'Archimède).

Le dégrillage consiste à débarrasser les eaux usées des éléments les plus grossiers (déchets végétaux, sachets plastiques, lingettes, canettes, etc.) au moyen d'une grille dont les barreaux sont espacés de quelques cm pour le dégrillage grossier et d'environ 6 mm pour le dégrillage fin. Les éléments retenus sont alors récupérés manuellement ou automatiquement et éliminés en tant que déchets assimilés aux déchets ménagers. Le dégrillage permet de préserver les pompes de relevage, d'éviter les colmatages de conduites et les ouvrages en aval.



Station de pompage (S21 P6 rue de Genly à Landelies)



Station de pompage (S21 P2 rue Malfalaise à Landelies)



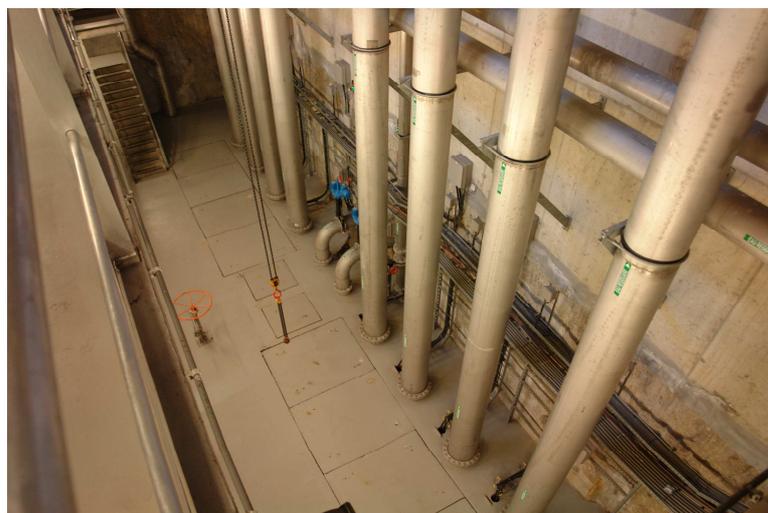
Dégrilleur (S52P1 à Boutonville)



Pompe immergée (S05P2 « Agglo Sud »  
à Montignies-sur-sambre)



Fosse de relevage (S23P6 Grand Place de Ham-sur-Heure)



Relevage des eaux (STEP de Montignies-sur-Sambre)

U03 : Le dessablage, déshuilage et le traitement des graisses.

Le dessablage a pour but d'extraire des eaux usées les graviers, les sables et particules minérales plus ou moins fines (habituellement de granulométrie supérieure à 200 µm) de façon à éviter les dépôts dans les ouvrages en aval et de protéger les pompes et autres équipements de l'abrasion. Certaines unités de dessablage sont équipées d'un système d'injection d'air qui permet de décrocher la gangue de matière organique enveloppant ces particules.

Le déshuilage, éventuellement favorisé par injection de bulles d'air, vise à éliminer les huiles et graisses présentes dans les eaux usées par flottation. Elles sont reprises par raclage en surface.

Ces deux opérations sont habituellement réalisées dans un ouvrage combiné. Sur les stations les plus importantes, les huiles et graisses sont traitées dans une unité biologique spécifique.



Dessablage-déshuilage (STEP de Montignies-sur-Sambre)

U04 : La décantation primaire

La décantation primaire « simple » permet d'éliminer une partie de la pollution particulaire par simple décantation. Le pourcentage d'abattement des matières en suspension est d'environ 50%.

Cette décantation peut être « assistée » par l'ajout de réactifs (chlorure ferrique et polyélectrolytes). Dans ce cas, on parle de coagulation-floculation. Le phénomène d'abattement des matières en suspension peut atteindre 85%.

Les boues issues de ce processus sont appelées boues primaires.



Décanteur primaire (STEP de Roselies)

## U05 : Le traitement biologique

Cette technologie occupe une place très importante dans l'épuration des eaux usées urbaines.

Elle s'effectue dans un réacteur où l'on met en contact les micro-organismes épurateurs avec l'eau à épurer. Si la masse bactérienne est en suspension dans un bassin aéré, on parlera de procédés à cultures libres type « boues activées », si la biomasse est fixée ou retenue sur ou par un support solide, on parlera de procédés à cultures fixées type « lit bactérien ».

Il s'agit d'une technique qui n'est autre qu'une accélération artificielle des processus d'autoépuration dans les milieux naturels.

Le principe du procédé à boues activées repose sur la constatation suivante : à savoir qu'une eau résiduaire, dans laquelle on fait barboter de l'air, voit se développer progressivement une flore bactérienne qui consomme les matières organiques polluantes.

Dans des conditions idéales d'aération, ces micro-organismes se multiplient et s'agglomèrent en petits flocons qui se déposent lorsqu'on arrête l'aération ; cette masse a été appelée « floc bactérien ».

Si, après vidange de l'eau épurée, on recommence l'opération avec une nouvelle charge d'eau usée en conservant la boue formée précédemment, l'épuration se révèle plus rapide, d'où l'idée de recycler les boues au cours d'un traitement en continu. Du fait de leurs propriétés particulières, ces boues furent appelées « boues activées ».

Le procédé à boues activées consiste donc à provoquer le développement de bactéries, dans un bassin alimenté en eau usée à traiter (bassin d'activation ou d'aération), en brassant suffisamment la masse pour éviter la décantation des flocons, et en lui fournissant l'oxygène nécessaire à la prolifération des micro-organismes.

L'oxygène est apporté soit via une aération mécanique de surface, soit en insufflant de l'air dans le fond des bassins.

Le traitement tertiaire (ou traitement de l'azote et du phosphore) est un traitement complémentaire qui sert à limiter l'eutrophisation des cours d'eau en éliminant l'azote et le phosphore.



Bassin biologique (STEP de Roselies)



Biodisque (STEP de Lobbes-Laubac)



Aérateur de surface (STEP de Baileux)

### U06 : La clarification - eau de service - rejet d'eaux épurées

Le traitement biologique produit une liqueur mixte composée d'eaux épurées et de floccs bactériens. Les floccs bactériens sont de densité plus élevée que l'eau. Cette propriété est mise à profit pour les séparer. Cette opération est réalisée dans un bassin dénué de toute turbulence, le clarificateur.

L'eau épurée est récupérée par surverse des clarificateurs et est rejetée dans le milieu naturel via le chenal de sortie où certains paramètres (débit, DCO, MES, etc.) sont mesurés pour évaluer la conformité des eaux par rapport aux normes.

Les boues décantées, pour leur part, sont en partie recirculées en tête du traitement biologique dans les bassins d'aération pour en assurer le réensemencement. L'excédent est extrait vers le traitement des boues.

Certaines stations d'épuration sont équipées d'un système de production et de distribution d'eau de service. Il s'agit en fait d'eau épurée qui peut subir des traitements complémentaires (filtration - désinfection) afin d'être utilisée en substitution d'eau de distribution pour l'alimentation de certains équipements ou pour des nettoyages divers.



Décanteur longitudinal  
(STEP de Roselies)



Unité de production d'eau de service  
(STEP de Montignies-sur-Sambre)

### U07 : Le traitement quaternaire

Le traitement quaternaire s'avère parfois nécessaire en cas de rejet dans une zone sensible comme une zone de baignade ou une zone de protection de captage d'eau.

Le traitement quaternaire consiste à désinfecter les eaux épurées en détruisant les organismes pathogènes au moyen d'un agent chimique (chlore, ozone, etc.) ou un agent physique (rayons ultra violets).

Notre unique station d'épuration disposant actuellement d'un traitement quaternaire sur l'eau de rejet est celle de Erpion pour laquelle l'eau est désinfectée grâce à des lampes à UV.



Désinfection bactérienne par UV  
(STEP d'Erpion)

### U08 : Le lagunage

Le lagunage est une technique d'épuration extensive basée sur l'épuration naturelle des plans d'eau. Cette technique est couramment utilisée pour les stations implantées dans des communes rurales du fait de sa simplicité d'exploitation et de la disponibilité des surfaces nécessaires pour cette technique.

La station d'épuration est composée de 2 à 3 bassins alimentés successivement et gravitairement par les eaux usées. Nos stations basées sur le lagunage sont toujours équipées en complément d'un système d'aération. Cette technique peut être utilisée conjointement avec des boues activées ( finition).



Lagune  
(STEP de Boussu-lez-Walcourt)

### U09 : la gestion des gadoues de fosses septiques

Les gadoues correspondent principalement aux matières contenues dans les fosses septiques des particuliers. Tous les vidangeurs agréés en Région wallonne ont l'opportunité d'amener les gadoues qu'ils prélèvent dans une station d'épuration adéquatement équipée.

L'unité de réception des gadoues est constituée généralement d'un dégrilleur, d'un dessableur et de fosses permettant l'homogénéisation des matières avant injection dans le circuit de traitement des eaux usées de la station d'épuration.



Unité de réception de gadoues  
(STEP de Marchienne-au-Pont)

### U010 : La gestion des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA)

Les produits de curage sont les matières recueillies lors des opérations de nettoyage d'ouvrages d'assainissement où des sédiments se sont accumulés. Il s'agit d'une part des ouvrages gérés par les communes tels que des avaloirs et des égouts, et d'autre part des ouvrages que nous exploitons comme des collecteurs, des chambres de visites, des fosses de relevage, etc.

Les produits de curage sont composés en grande partie de sables, graviers, briquillons et matières organiques. Les unités de traitement des curures d'avaloirs visent à récupérer et laver les sables les plus fins en vue de les valoriser.



Unité de réception des PCRA  
(STEP de Marchienne-au-Pont)

### U011 : Prétraitement des boues - épaissement – stockage de boues liquides

Les boues de stations d'épuration se présentent sous forme liquide avec une charge plus ou moins importante en matière organique fermentescible, selon le type de boues (primaires ou secondaires). Ces deux caractéristiques sont gênantes quelle que soit la destination des boues et imposent la mise en place d'une filière de traitement adéquate.

Afin de préparer les boues à ce traitement, celles-ci peuvent subir un dégrillage grossier pour éliminer les éventuelles particules fibreuses, un dessablage pour limiter l'abrasion des équipements de déshydratation et un épaissement pour éliminer une première quantité d'eau. L'épaissement des boues est réalisé dans un ouvrage cylindrique équipé d'une herse mobile qui favorise la concentration de la boue.

La boue épaissie est stockée ou directement dirigée vers une unité de déshydratation.



Épaisseuse circulaire  
(STEP de Montignies-sur-Sambre)



Herse d'épaisseuse  
(STEP de Roselies)

### U012 : Unité de déshydratation des boues

La déshydratation des boues a pour objectif de réduire les volumes de boues d'épuration pour diminuer le nombre de transports vers le centre de traitement ou la parcelle d'épandage (le volume des boues peut être réduit jusqu'à 60 fois).

Il existe différentes techniques pour déshydrater les boues : la filtration (par filtres presses, filtres bandes), le lit de séchage et la centrifugation.

La technique choisie pour la déshydratation des boues produites par nos stations d'épuration est la centrifugation. Elle permet d'obtenir une teneur en matière sèche (siccité) variant selon la qualité de la boue entrante, de 20 à 33%.

Afin de réduire les nuisances olfactives, les boues déshydratées peuvent être légèrement chaulées (réduction du caractère fermentescible des boues) et sont éventuellement stockées en silo avant évacuation. Lorsque les boues sont valorisées en agriculture, celles-ci sont fortement chaulées.



Silos de stockage des boues déshydratées  
(STEP de Roselies)

Cette dernière filière implique également l'obtention de différentes autorisations émanant de l'Office wallon des déchets et de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) ainsi qu'une gestion rigoureuse des boues, en ce compris la réalisation de campagnes d'analyses de laboratoires mesurant les teneurs en métaux lourds et micropolluants organiques (PCB's, hydrocarbures, etc.) ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.



Centrifugeuses  
(STEP de Roselies)



Conteneurs à boues déshydratées  
(STEP de Roselies)

### U013 : Traitement de l'air

La collecte et le traitement des eaux usées peuvent générer des produits malodorants par fermentation des matières organiques.

Lorsque cela s'avère nécessaire, l'air vicié produit par les différents ouvrages de stations d'épuration est extrait et envoyé vers une unité de désodorisation de l'air.

Les procédés les plus couramment utilisés pour traiter l'air sont le lavage chimique, l'adsorption sur charbon actif et la désodorisation par biofiltres.



Gaines d'extraction de l'air  
(STEP de Montignies-sur-Sambre)

### U014 : Site en général

Cette unité opérationnelle concerne les activités non reprises dans les unités opérationnelles précédentes. Il s'agit par exemple du transport de matières et de personnel, la sous-traitance, la gestion des déchets non repris dans les précédentes UO, les consommations de matières premières, etc.

### 3. IGRETEC et le Service Exploitation des ouvrages d'épuration

#### 3.1 Présentation des activités d'épuration, de pompage, de démergement et de collecte

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé, la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement exerce ses activités sous le code NACE n°E3700.

En 2008, nous avons réceptionné les travaux de mise aux normes du traitement tertiaire de la station d'épuration de Roselies (127.000 EH).

En 2010, les travaux de la mise aux normes du traitement tertiaire de la station d'épuration de Roux (24.000 EH) ont débuté.

En 2010 toujours, les stations d'épuration de Viesville (46.000 EH) et Nalines-Moulin (4.000 EH) ont été mises en service et reprise en exploitation.

Fin 2010, le Service « Exploitation des ouvrages d'épuration » avait en gestion 45 stations d'épuration, 88 stations de pompage, 308 km de collecteurs et 9 stations de démergement (dont 6 fonctionnent également en mode pompage vers une station d'épuration).

Courant 2011 et 2012, nous prévoyons de reprendre en gestion les stations d'épuration de Ham-sur-Heure (8.900 EH) et Thuin (12.500 EH).

La capacité épuratoire de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire de 1230 km<sup>2</sup>, est actuellement de 578.000 EH. Cette capacité sera portée à 603.400 EH fin 2012 avec la reprise des 3 stations citées ci-avant.

Le lecteur trouvera en fin de publication une liste des ouvrages exploités par IGRETEC qui renseigne leur nom et leur code interne. Dans la suite du texte, les codes internes seront préférentiellement utilisés.

Montignies-sur-Sambre	200.000 EH
Roselies	127.000 EH
Marchienne-au-Pont	80.000 EH
Viesville	46.000 EH
Jumet	31.500 EH
Roux	24.000 EH => 27.000 EH
Solre-sur-Sambre	9.000 EH
Fontaine-l'Evêque	7.000 EH
Fleurus-Centre	7.000 EH

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC actuellement sont celles de :

Pour assurer la gestion de cet ensemble d'ouvrages, IGRETEC a mis en place une organisation au sein de son Service « Exploitation des ouvrages d'épuration » qui permet de gérer tous les aspects de nos activités.

Cette organisation comprend également un service de garde qui peut intervenir 7 jours sur 7 en dehors des heures de bureau en cas de nécessité.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement d'équipements électromécaniques, etc.)

Pour assurer l'efficacité des interventions humaines sur nos ouvrages, notre personnel dispose de qualifications techniques et des formations sont régulièrement organisées.

### 3.2 Présentation de nouveaux ouvrages

#### 3.2.1 La station d'épuration de Viesville (46.000EH)

Cette station d'épuration complète les principaux ouvrages d'assainissement gérés par IGRETEC.

Elle traite les eaux usées d'une partie des entités de Pont-à-Celles, Les Bons Villers, Charleroi et Courcelles.

Son réseau de collecte compte 16 stations de pompage et s'étend sur 55km (43 km de collecteurs gravitaires et 12 km de conduites forcées).

Cette station est équipée de :

- Deux dégrilleurs automatiques;
- Une fosse de relevage équipée de 2 pompes temps sec et 3 pompes temps d'orage;
- Un décanteur lamellaire ;
- Deux unités de déshuilage et dessablage;
- Une unité de traitement biologique des huiles et graisses;
- Deux bassins biologiques, alimentés par trois turbosoufflantes;
- Deux décanteurs longitudinaux;
- Une unité de traitement chimique de l'air (deux lignes);
- Une unité de stockage et déshydratation des boues;
- Une unité de réception de gadoues de fosses septiques;
- Une unité de production d'eau de service;

La particularité de cette station est qu'elle peut traiter les boues d'épuration de stations extérieures, dont les boues de la station d'épuration de Jumet qui sont acheminées par une conduite enterrée d'environ 5km.

Quelques chiffres :

Date de reprise en exploitation	Octobre 2010
Débit temps sec	460 m <sup>3</sup> /h
Débit temps de pluie	1.150 m <sup>3</sup> /h
Capacité de l'unité de désodorisation	12.000 NM <sup>3</sup> /h



### 3.2.2 La station d'épuration de Nalannes-Moulin (4.000 EH)

Cette station d'épuration traite les eaux usées de l'entité de Nalannes-Moulin.  
Son réseau de collecte compte 2 stations de pompage et s'étend sur 4,65 km.

Cette station est équipée de :

- Un dégrilleur automatique;
- Une fosse de relevage équipée de 2 pompes temps sec et 2 pompes temps d'orage;
- Un bassin d'orage;
- Une unité de déshuilage et dessablage;
- Un bassin biologique, alimenté par deux surpresseurs;
- Un décanteur secondaire circulaire ;
- Une unité de traitement de l'air par adsorption sur charbon actif ;
- Un bassin d'épaississement et de stockage de boues;
- Une unité de production d'eau de service;

Quelques chiffres :

Date de reprise en exploitation	décembre 2010
Débit temps sec	40 m <sup>3</sup> /h
Débit temps de pluie	100 m <sup>3</sup> /h



### 3.2.3 La réhabilitation de la station d'épuration de Roux (24.000 EH => 27.000 EH)

Cette station d'épuration traite les eaux usées des bassins versants du quartier de la Bassée à Roux et des ruisseaux « Ry à Sorcières », « le Moulin de Souvret » et « Les Poissonniers ».

Son réseau de collecte compte 3 stations de pompage et s'étend sur 13 km.

Construite de 1991 à 1993, le processus d'épuration opté à l'origine pour cette station se limitait à l'abattement de la charge carbonée. L'ouvrage nécessitait donc une mise aux normes du traitement de l'azote et du phosphore et plus globalement, une réhabilitation des équipements électromécaniques, pour respecter les nouvelles impositions européennes en matière de traitement tertiaire des eaux usées. Ce chantier a débuté à l'été 2010, pour une réception planifiée fin 2012.

Cette station est équipée de :

- Un dégrilleur fin automatique;
- Un bassin d'orage;
- Une unité de déshuilage et dessablage (dédoublée);
- Deux bassins biologiques, alimenté par trois turbosoufflantes;
- Deux nouveaux décanteurs secondaires longitudinaux;
- Une unité de traitement tertiaire du phosphore par flottation et physico-chimie;
- Une unité d'épaississement et de déshydratation des boues;

La particularité de cette station est un processus de traitement du phosphore innovant basé sur un traitement physico-chimique des matières phosphorées et sur une technique de séparation par flottation, en sortie des décanteurs secondaires.

Quelques chiffres :

Date de reprise en exploitation	Au plus tôt octobre 2012
Débit temps sec	260 m <sup>3</sup> /h
Débit temps de pluie	598 m <sup>3</sup> /h



#### 4. IGRETEC et son système de management environnemental

##### 4.1 Politique environnementale

L'environnement constitue pour le Service Exploitation un critère de management essentiel au même titre que la qualité et la sécurité et ce, dans le cadre de la gestion de nos collecteurs, nos stations de pompage et nos stations d'épuration.

La nouvelle politique environnementale 2011-2014 a été établie par la Direction de notre Intercommunale. Les objectifs de la politique environnementale précédente sont maintenus étant donné leur caractère permanent.

Parmi les objectifs de notre politique environnementale, trois sont prioritaires :

- celui de conformité à la législation et à la réglementation environnementale applicable à l'exploitation d'ouvrages d'épuration et aux autres exigences auxquelles IGRETEC a souscrit.
- celui d'une amélioration continue des performances environnementales ;
- celui de prévention des pollutions ;

L'ensemble des organismes d'assainissement agréés ont organisé avec la SPGE, l'établissement d'un registre légal commun afin de rationaliser l'identification des nouveaux textes et la mise à jour du registre. Cette matière est discutée régulièrement au sein du sous-groupe EMAS de la Commission III « Assainissement » organisée par AQUAWAL. En outre, IGRETEC assure sa propre veille de la législation environnementale. Nous nous tenons également informés de l'actualité environnementale grâce à l'abonnement à une lettre d'information spécialisée et à l'accès à une base de données relative à l'environnement et à la sécurité et à la santé des travailleurs. D'autres sources peuvent ponctuellement compléter cette veille. Nous assurons la mise en application et le respect des textes légaux et réglementaires qui nous sont appliqués.

L'amélioration continue des performances environnementales est obtenue en fixant des objectifs d'ordre technique ou organisationnel qui visent à améliorer le fonctionnement de nos ouvrages ou notre mode de gestion. Ces améliorations sont définies dans les cibles environnementales.

La prévention des pollutions est assurée par le biais de procédures et instructions de travail appliquées sur le terrain en heures normales de travail ou en période de garde.

## 4.2 Notre système de management environnemental

Un Système de Management Environnemental (SME) est une structure mise en place en vue d'établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir une politique environnementale suivant le principe d'amélioration continue. Notre SME se conforme aux exigences de la norme ISO14001:2004 et du Règlement européen n°1221/2009 adopté le 25 novembre 2009, communément appelé EMAS III.

Notre SME peut être schématisé de la manière suivante :

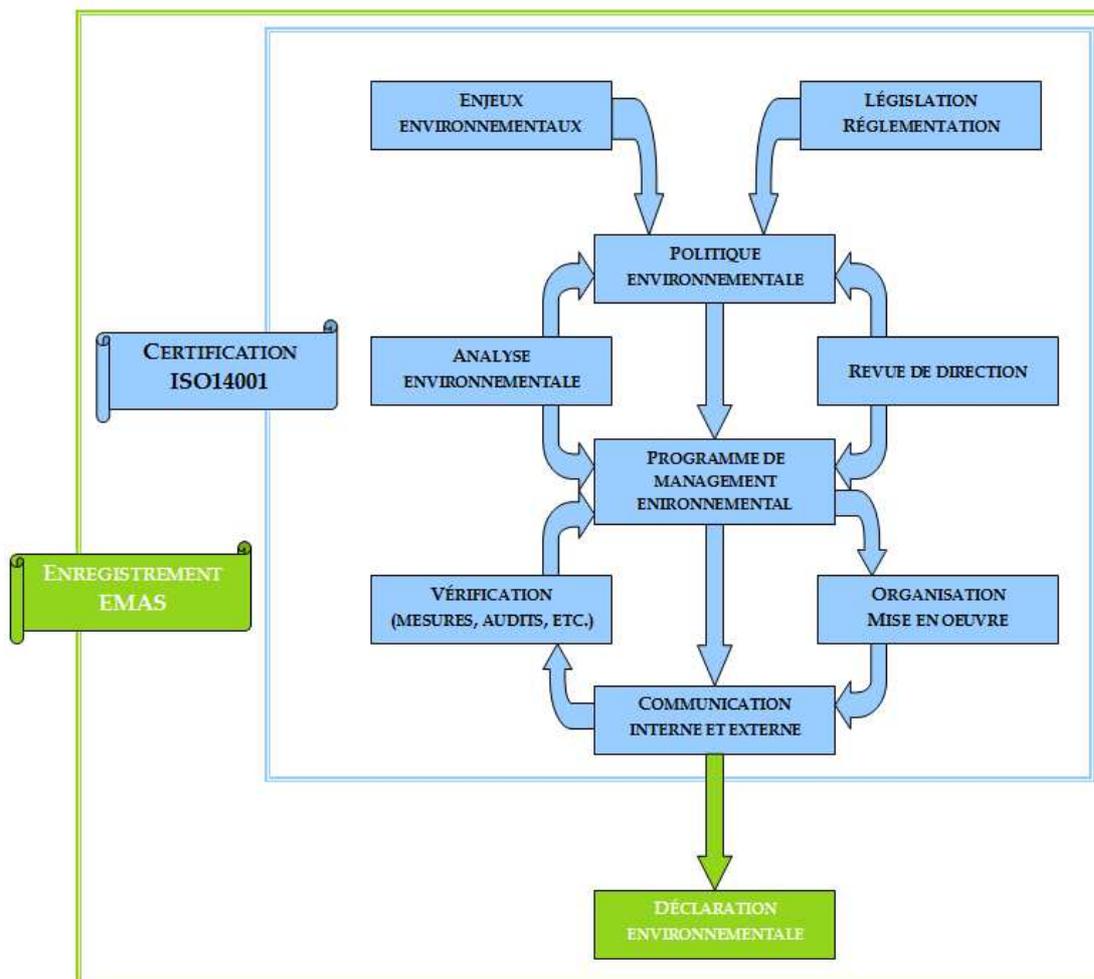


Schéma des principaux éléments constituant notre SME

Les enjeux environnementaux liés notamment aux partenaires, aux associations, au public, aux assurances, aux coûts directs et indirects ainsi que les textes légaux et réglementaires sont pris en compte pour définir notre politique environnementale. Celle-ci peut également être alimentée par des conclusions de revue de direction et des impacts environnementaux significatifs identifiés lors des analyses environnementales. La politique environnementale est le point de départ du SME.

Les objectifs généraux définis dans notre politique environnementale sont déclinés en cibles environnementales dans notre Programme de Management Environnemental (PME). Celles-ci sont des projets techniques ou organisationnels visant à améliorer de manière continue notre SME. Les cibles sont notamment établies sur base des impacts environnementaux significatifs identifiés lors des analyses environnementales ou lors des revues de direction. Elles sont également définies en fonction des améliorations de nos activités que nous avons jugé bon de mettre en œuvre.

Une fois définies, les cibles alimentent un cycle de gestion basé sur le principe d'amélioration continue. En effet, les cibles sont d'abord organisées (définition des ressources humaines et matérielles ainsi que des indicateurs de suivi lorsque cela est possible), puis mises en œuvre. L'établissement du PME et la mise en œuvre des cibles environnementales sont communiqués en interne. Lorsque les cibles sont atteintes, des contrôles d'application sont réalisés (mesures de paramètres, audits internes, etc.). Les résultats de ces contrôles sont intégrés dans le PME pour communication interne et/ou définition de nouvelles cibles lorsque des actions préventives ou correctives sont nécessaires.

La gestion de ces éléments est maîtrisée grâce à une documentation adaptée (manuel environnemental, procédures, instructions de travail, formulaires, bases de données, etc.).

Lorsque ces éléments sont conformes aux exigences de la norme ISO14001, le SME mis en œuvre peut être certifié ISO14001 par un organisme extérieur.

Lorsque la politique environnementale, le programme environnemental et d'autres éléments exigés par le règlement européen EMAS sont communiqués en externe sous forme de déclaration environnementale, celle-ci peut être validée par un organisme extérieur. Les sites concernés peuvent être enregistrés EMAS.

La suite de ce chapitre détaille les principaux éléments de notre SME qui ont été sommairement présentés ci-avant.

### 4.3 Ouvrages enregistrés EMAS

L'ensemble des stations d'épuration exploitées par IGRETEC sont reprises dans le tableau suivant. Les activités du Service Exploitation des ouvrages d'épuration d'IGRETEC sont certifiées ISO14001 depuis le 02 octobre 2002. De plus, 39 stations d'épuration, ainsi que leurs stations de pompage et collecteurs associés, sont enregistrés EMAS.

En 2010, les stations d'épuration de Marchienne-au-Pont et d'Erpion ont été enregistrés EMAS et clôturent ainsi l'enregistrement de l'ensemble des ouvrages actuellement en exploitation pour lesquels aucune réhabilitation ou déclassement n'est envisagé.

Conformément à notre SME, tant les nouvelles stations d'épuration, que leurs stations de pompage et réseaux de collecte respectifs, seront d'une manière générale proposées à l'enregistrement EMAS au plus tôt au moment de leur réception définitive, et dans un délai de 12 mois maximum.

Station d'épuration de	Capacité (EH)	Code interne	Adresse	Type	Site EMAS	Année d'enregistrement	Nombre de station(s) de pompage qui alimentent la station d'épuration
Roselies	127.000	S0100	Rue de Farciennes, 35 6250 Roselies	Boues activées	OUI	2002	5
Heppignies I	200	S0200	avenue Alexander Fleming 6250 Heppignies	Boues activées	OUI	2004	0
Roux "Canal"	24.000	S0300	Rue de la 4ème Ecluse 6044 Roux	Boues activées	OUI	2002	3
Montignies-sur-Sambre	200.000	S0500	Chaussée de Charleroi, 401 6061 Montignie-sur-Sambre	Boues activées	OUI	2005	8
Souvret	4.000	S0600	Rue de la Source 6182 Souvret	Boues activées	OUI	2002	0
Fleurus - Farciennes I	200	S0700	Rue du Martinrou 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Gosselies	650	S0800	Rue de la Joncquerelle 6041 Gosselies	Boues activées	OUI	2003	0
Gougnyes	500	S0900	Ruelle M.Minson 6280 Gougnyes	Boues activées	OUI	2003	0
Aéropole I	500	S1100	Avenue Jean Mermoz 6041 Gosselies	Boues activées	OUI	2004	1
Fleurus - Farciennes II	200	S1300	Avenue de l'Espérance 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Fleurus - Martinrou I	200	S1400	Rue du Berlaimont 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2004	0
Fleurus - Martinrou II	200	S1500	Rue des Fabriques 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2009	0

Station d'épuration de	Capacité (EH)	Code interne	Adresse	Type	Site EMAS	Année d'enregistrement	Nombre de station(s) de pompage qui alimentent la station d'épuration
Courcelles	250	S1600	Rue du Hainaut 6180 Courcelles	Boues activées	OUI	2009	1
Aiseau-Prezles - Taillandiers II	2.500	S1700	Rue des Longs Prés 6250 Aiseau-Prezles	Boues activées	OUI	2003	0
Fontaine- L'Evêque	7.000	S1800	Rue Jolibois 6140 Fontaine-L'Evêque	Boues activées	OUI	2002	1
Loverval	3.300	S2000	Rue du Courtilonnet 6280 Loverval	Boues activées	OUI	2008	1
Marchienne-au- Pont	80.000	S2100	Rue Georges Tourneur 6030 Marchienne-au- Pont	Boues activées	OUI	2010	12 + 5 SD en mode assainissement
Jumet Bordia	31.500	S2200	Rue Sous le Bois 6040 Jumet	Boues activées	OUI	2008	1
Viesville	46.000	S2300	Rue de l'Ecluse 6230 Pont-A-Celles	Boues activées	NON	Prévu en 2013	17
Fleurus-Centre	7.000	S2400	Chemin de Mons – Che- min de Saint-Amand 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2009	0
Wanfercée-Baulet	10.800	S2500	Rue d'Argenton 6224 Wanfercée-Baulet	Boues activées	OUI	2009	0
Nalines-Moulin	4.000	S2700	Rue du Moulin 6120 Nalines-Moulin	Boues activées	NON	Prévu en 2012	2
Aéropole II	250	S3000	Rue J.Mermoz 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Heppignies II	250	S3100	Rue du Muturnia 6220 Fleurus	Boues activées	OUI	2005	0
Beaumont (Leval- Chaudeville)	5.000	S5100	Rue H.Leclercq 6500 Beaumont	Boues activées/ lagunage	OUI	2007	0
Baileux	1.500 + 2000 (industriel)	S5200	Zone industrielle 6464 Baileux	Boues activées	NON	Envisagé après réhabi- litation	4
Forges	500	S5300	Rue des Templiers, 2 6464 Forges	Boues activées	OUI	2006	0
Virelles	4.000 + 1.000 (gadoues)	S5400	Rue de la Scierie 6461 Virelles	Boues activées/ lagunage	OUI	2007	2

Station d'épuration de	Capacité (EH)	Code interne	Adresse	Type	Site EMAS	Année d'enregistrement	Nombre de station(s) de pompage qui alimentent la station d'épuration
Grand-Reng	1.700	S5500	Rue du Trou Gilot 6560 Grand Reng	lagunage	OUI	2007	0
Solre-sur-Sambre	9.000 + 2.000 (gadoues)	S5600	Rue Neuville 6560 Solre-sur-Sambre	Boues activées	OUI	2005	5
Boussu-lez-Walcourt	1.050	S5700	Rue Toffaite, 1 6440 Boussu-lez-Walcourt	Lagunage	OUI	2007	1 + 1 B0
Froidchapelle	500	S5800	Rue du Moulin 6440 Froidchapelle	Boues activées	OUI	2006	0
Nord Plate Taille	2.000	S5900	Rue du Four à verre 6440 Froidchapelle	Bio-disques	OUI	2008	1
Sud Plate Taille	600	S6000	Rue du Milombois 6440 Froidchapelle	Lagunage	OUI	2007	1
Laubac-Lobbès	400	S6100	Rue Saint Roch 6540 Lobbès	Bio-disques	OUI	2008	0
Lobbès-Bonniers	600	S6200	Chemin de Hourpes 6540 Lobbès	Boues activées	NON	Envisagé après réhabilitation	0
Mont-Saint-Geneviève	500	S6300	Rue du Village 6540 Mont-Saint-Geneviève	Boues activées	OUI	2006	0
Momignies-Nord	2.750	S6400	Chemin Tillerie, 1 6590 Momignies	Lagunage	OUI	2007	0
Momignies-Tris Wairie	100	S6500	Rue Tris Wairie 6590 Momignies	Lit bactérien	NON	Non envisagé (Station à déclasser)	0
Rance	2.000	S6600	Rue Wastenne, 34 6470 Rance	Bio-disques	OUI	2008	2
Sivry	500	S6700	Rue Moulard 6470 Sivry	Boues activées	OUI	2006	1
Biercée	650	S6800	Rue du Charniat 6533 Biercée	Boues activées (SBR)	OUI	2005	2
Gozée	3.500	S6900	Cité Verte Rue d'Aulne 6534 Gozée	Boues activées	NON	Non envisagé (Station à déclasser)	0
Erpion	250	S7100	Rue Général Galet 6441 Erpion	Biodisque + finition UV	OUI	2010	0

Station d'épuration de	Capacité (EH)	Code interne	Adresse	Type	Site EMAS	Année d'enregistrement	Nombre de station(s) de pompage qui alimentent la station d'épuration
Marbaix	2.800	S7200	Chemin de Marbisoeul 6120 Marbaix	Boues activées (SBR)	OUI	2008	1
STEP « Avigroup » (non exploitée par IGRETEC)	/	/	Rue de la Fontaine Pépin Lobbes	lagunage	NON	Prévu en 2012	1 *
STEP de Cousolre - France (non exploitée par IGRETEC)	/	/	Rue Neuve Cousolre	Boues activées	NON	Prévu en 2012	1 *

\* : Les stations de pompage exploitées par IGRETEC sur ces réseaux alimentent des stations d'épuration qui ne sont pas gérées par IGRETEC.

#### 4.4 Analyse des aspects et impacts environnementaux

L'analyse des aspects et impacts que présentent nos activités sur l'environnement est appelée couramment « analyse environnementale ».

L'analyse environnementale consiste à recenser de manière systématique les aspects et les impacts environnementaux de nos activités et de les évaluer numériquement sur base de critères objectifs, à savoir la gravité de l'impact sur l'environnement, son occurrence et la maîtrise qu'on peut en avoir.

Courant 2010, nous avons totalement basculé notre méthodologie d'analyse environnementale de la méthode AMDEC à la méthode KINNEY. De cette manière, une seule méthodologie est utilisée pour garantir une analyse rationnelle et globale de nos aspects et impacts environnementaux.

Celle-ci tient compte des conditions normales et anormales d'exploitation des ouvrages d'épuration mais également des situations d'urgence raisonnablement prévisibles. Afin de structurer les analyses environnementales, les activités d'épuration ont été décomposées virtuellement selon les 14 unités opérationnelles (UO) présentées ci-avant.

Les aspects et impacts environnementaux significatifs sont identifiés en sélectionnant ceux qui ont une criticité supérieure à un seuil que nous nous sommes fixé.

Le règlement EMAS distingue les aspects environnementaux directs et indirects. Les aspects environnementaux directs sont associés aux activités sur lesquelles nous disposons d'un contrôle opérationnel direct ou qui peuvent être maîtrisés par des décisions de gestion interne. Les aspects environnementaux indirects peuvent être le résultat d'une interaction entre GRETEC et des tiers, susceptible d'être influencée dans une mesure raisonnable. Il s'agit alors d'exercer notre influence sur les entrepreneurs, les sous-traitants, les fournisseurs ou autres en vue d'améliorer les résultats en matière d'environnement. Dans certains cas, il nous a été difficile de déterminer si un aspect était direct ou indirect, nous les avons alors repris dans les aspects directs.

En ce qui concerne nos activités, il est apparu au travers de notre analyse environnementale que nous étions essentiellement confrontés à des aspects environnementaux directs.

Les analyses environnementales de l'ensemble de nos ouvrages sont mises à jour au moins une fois durant la durée de l'enregistrement EMAS (3 ans), suivant un planning préétabli. Une mise à jour est réalisée obligatoirement lorsque de nouvelles impositions légales ou réglementaires sont applicables aux ouvrages ou lorsque des modifications substantielles sont apportées aux équipements électromécaniques.

#### 4.5 Impacts environnementaux significatifs directs

Les impacts environnementaux significatifs directs sont repris ci-après de manière synthétique.

○ Pollution des eaux usées collectées

Tous nos réseaux de collecte sont susceptibles d'être concernés par le déversement accidentel ou illicite dans les réseaux de collecte de polluants tels que mazout, solvants, huiles de vidange, métaux lourds, micropolluants organiques, etc.

Pour faire face à ces pollutions qui peuvent avoir une incidence grave sur la microbiologie mise à profit dans le processus d'épuration des eaux usées, nous assurons une surveillance régulière de nos réseaux de collecte et nous disposons de matériel absorbant stocké de manière stratégique dans nos ouvrages.

Certains réseaux sont soumis à ce genre de pollution régulièrement. Dans ce cas, nous renforçons systématiquement notre surveillance de ces réseaux et nous assurons une présence dissuasive sur le terrain.

Nous prévoyons également la passation d'un marché de pompage en urgence et de traitement d'hydrocarbures (mazout, solvants, ...) pour une réaction efficace et rapide dans le cas de pollutions importantes. Ce type de marché a été testé durant le dernier trimestre 2010 et a donné satisfaction.



Déversement de mazout de chauffage le réseau de collecte de Sivry (novembre 2010)



Déversement de mazout de chauffage dans le réseau de collecte de Momignies Nord (août 2009)



Déversement d'eaux usées agroalimentaires dans le réseau de collecte de Martinrou I (février 2010)



Déversement de détergents dans le réseau de collecte de Heppignies II (mars 2009)



Déversement de lait dans le réseau de Boussu-lez-Walcourt (« crise du lait », septembre 2009)



Déversement d'une grande quantité de lessive dans le réseau de collecte de Marchienne-au-Pont (février 2010)

○ Déversoirs d'orage - fonctionnement déficient par temps sec

Les déversoirs d'orage (DO) permettent d'écrêter les quantités d'eaux qui alimentent les ouvrages par temps de pluie (voir 2.2.2 « L'épuration des eaux usées »).

En cas de mauvais dimensionnement, d'obstruction ou fermeture temporaire des déversoirs d'orage, des eaux usées peuvent être déversées directement dans le milieu naturel.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.1.2 du programme de management environnemental.
S0200 Heppignies I S1300 Farciennes II S3000Aéroppôle II S3100 Heppignies II	Chapitre 8.3 du programme de management environnemental.
S0300 Roux	Durant les travaux de mise au norme de la STEP, surveillance renforcée des DO du réseau.

○ Collecteurs gravitaires - obturation

Certains réseaux de collecte sont sujets à obturation du réseau de collecte pouvant entraîner un rejet d'eaux usées dans le milieu naturel.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.1.2 du programme de management environnemental.

○ Collecteurs gravitaires et forcé - exfiltration d'eaux usées

Certains réseaux de collecte sont sujets à détérioration pouvant entraîner des exfiltrations d'eaux usées dans le sol.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies S0300 Roux	Chapitre 3.1.2 du programme de management environnemental.

○ Collecteurs gravitaires - infiltration d'eaux claires

Certains réseaux de collecte sont sujets à infiltration d'eaux claires (sources d'eau, avaloirs de voirie,...) qui augmente le volume d'eaux à traiter et par conséquent la consommation d'énergie pour leur pompage ainsi qu'un « lessivage » des stations d'épuration.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.1.2 du programme de management environnemental.
S5300 Forges S5400 Virelles S6800 Biercée	Chapitre 8.1 du programme de management environnemental.

○ Décantation primaire - saturation de la capacité hydraulique

La saturation hydraulique d'un décanteur primaire dans une station d'épuration dont le traitement est limité à ce traitement (par exemple, durant certains travaux de réhabilitation), peut provoquer le rejet d'eaux usées partiellement décantées dans le milieu naturel.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0300 Roux	Durant les travaux de mise aux normes de la STEP, surveillance renforcée du dosage de coagulant (chlorure ferrique) permettant la décantation.

○ Démérgement - déversement d'eaux usées et pluviales dans le milieu naturel

Les stations de démergement permettent de pomper des eaux pluviales vers le milieu naturel afin de protéger les bâtiments (résidentiels et autres) construits en zone inondable. Une partie des stations de démergement gérées par IGRETEC sont équipées d'un mode assainissement qui permet de pomper les eaux usées du même réseau vers une station d'épuration en temps sec. En cas de dysfonctionnement de ce mode, les eaux usées sont pompées par le mode démergement directement vers le milieu naturel.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S21D3 SD Latérale	Une remise en état du mode assainissement est un projet d'investissement géré par notre bureau d'études (inscrit au programme 2010-2014).

○ Ensablement de puisard - usure prématurée des pompes

L'ensablement d'un puisard réduit le volume utile de pompage, peut provoquer l'usure prématurée des pompes et par conséquent une consommation énergétique accrue.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S21D5/D21 P5 SD Gué Gobeau	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Relevage d'eaux usées - nuisances olfactives

Certains puisards sont pollués par des matières (d'origine industrielle,...) qui provoquent le dégagement d'odeurs malodorantes au niveau du relevage des eaux usées.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S1300 Farciennes II	Chapitre 8.3 du programme de management environnemental.

○ Pompage d'eaux usées - présence importante de sables, boues et déchets - inondation de l'ouvrage

Lors de pluies importantes, certaines stations de pompage peuvent recevoir une quantité importante de sables, boues et déchets qui colmatent le dégrilleur et/ou les pompes. Dans certains cas, ces stations peuvent également être noyées, entraînant le dépôt de matières sur les sols et équipements.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S05P1 SP Lodelinsart S05P2 SP Agglo. Sud S05P7 SP Ri de Villers S21P4 SP Moulin	Chapitre 3.1.2 du programme de management environnemental.

○ Dessablage - dysfonctionnement

En cas de dysfonctionnement, les sables ne sont pas éliminés et peuvent s'accumuler dans les bassins en aval. Dans certains cas, une saturation du dessableur peut survenir.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0500 Montignies-sur-Sambre	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Traitement biologique - pollution des eaux usées entrantes

Les pollutions des eaux usées par du mazout, des matières d'origine industrielle, etc. peuvent inhiber, voire stopper l'activité microbologique d'une station d'épuration. Dans ce cas, les eaux usées traversent la station sans être traitées jusqu'à réensemencement de la microbiologie. Généralement, les stations d'épuration de petite capacité sont plus sensibles à ce genre de pollution.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0200 Heppignies I S0700 Farciennes I S1100 Aéroport I S1300 Farciennes II S1400 Martinrou I S1500 Martinrou II S1600 Courcelles S3000 Aéroport II S3100 Heppignies II	Nous assurons la surveillance régulière de nos réseaux de collecte, nos stations de pompage et de démergement. En cas de pollution, nous avons à disposition plusieurs moyens d'action. Par exemple, l'emploi de matériels absorbants, le recours à une société de pompage et de traitement des polluants, la recherche de l'origine de la pollution avec nos propres moyens, le recours aux services officiels d'investigation et de constatation (SOS pollution régional, SOS pollution Charleroi, DPC, agents constatateurs communaux, ...).

○ Traitement biologique - mauvais fonctionnement

Le fonctionnement déficient du traitement biologique peut entraîner le non respect des normes de rejet des stations d'épuration et par conséquent, peut avoir un impact sur le milieu naturel.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Le respect de la norme en azote est problématique. La remise en état du relevage temps sec des eaux usées début 2011 devrait permettre de rétablir le fonctionnement normal de l'ouvrage.
S6100 Lobbes-Laubac	La station d'épuration fonctionne avec la moitié de sa capacité épuratoire. Nous sommes autorisés à maintenir l'ouvrage en l'état jusqu'à la mise en service des équipements d'assainissement en aval (nouvelle station de pompage et mise en service de la station d'épuration de Thuin), courant 2012.
S7200 Marbaix	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Clarification - mauvais fonctionnement

Un dysfonctionnement de l'équipement de clarification (ou décanteur secondaire) peut entraîner un rejet d'eaux épurées non-conforme par rapport aux normes de rejet.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Rejet d'eaux épurées - entrave à l'écoulement naturel du cours d'eau

Dans certains cas, la configuration du point de rejet des eaux épurées dans le cours d'eau peut provoquer une entrave à l'écoulement naturel des eau et par conséquent une décantation localisée de sédiments.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.1.4 du programme de management environnemental.

○ Lagunage - envasement des lagunes

Au bout de quelques années (environ 10 ans), les lagunes peuvent être envasées à un point tel que l'épuration peut être perturbé. Celles-ci doivent être curées et les boues éliminées.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S5100 Leval Chaudeville S5400 Virelles S5500 Grand Reng S5700 Boussu-lez-Walcourt S6000 Sud Plate Taille S6400 Momignies Nord	Chapitre 3.1.4 du programme de management environnemental.

○ Lagunage - exfiltration d'eaux

Certaines berges de lagune peuvent présenter des fuites qui provoquent l'infiltration d'eaux dans le sol.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S5100 Leval-Chaudeville	Chapitre 3.1.4 du programme de management environnemental.

○ Stockage de boues - Mauvais fonctionnement

En cas de déficience du système de purge des boues au niveau de la clarification, des boues peuvent être relarguées avec les eaux épurées. Dans ce cas, des non-conformités de rejet par rapport aux normes peuvent apparaître.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S3000 Aéroport II S3100 Heppignies II	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Déshydratation des boues - Arrêt prolongé

En cas de dysfonctionnement prolongé de la déshydratation des boues, celles-ci peuvent s'accumuler dans les bassins biologiques, provoquer des dysfonctionnements biologiques et éventuellement être relarguées avec les eaux épurées. Dans ce cas, des non-conformités de rejet par rapport aux normes peuvent apparaître.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0500 Montignies-sur-Sambre	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Déshydratation des boues - roulement insuffisant des conteneurs

En cas de rotation insuffisante des conteneurs permettant l'évacuation des boues déshydratées, les boues peuvent s'accumuler dans les silos et/ou bassin biologiques et éventuellement être relarguées avec les eaux épurées. Dans ce cas, des non-conformités de rejet par rapport aux normes peuvent apparaître.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.2 du programme de management environnemental.

○ Valorisation agricole des boues - non respect des normes

En cas de dysfonctionnement du système de chaulage des boues déshydratées, celles-ci peuvent se trouver en non-conformité par rapport aux normes de qualité imposées. Dans ce cas, la filière de traitement alternative est enclenchée mais celle-ci est généralement moins écologique.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0500 Montignies-sur-Sambre	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.

○ Traitement de l'air - mauvais fonctionnement

En cas de dysfonctionnement du système de traitement de l'air, les normes de qualité imposées peuvent ne pas être respectées.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Durant les travaux de réhabilitation électromécanique de l'unité de désodorisation de la station (de mars à juin 2011), le traitement de l'air se limite à l'extraction de l'air des locaux et son expulsion par la cheminée principale.

○ Equipements pilotes - mauvais fonctionnement

En cas de dysfonctionnement d'un élément de contrôle et d'asservissement (automates, commandes câblées,...), le processus d'épuration peut être perturbé et provoquer le déversement dans le milieu naturel d'eaux épurées ne répondant pas aux normes de rejet.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
E03P3 SP Roux Heigne	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.
S0500 Montignies-sur-Sambre	Chapitre 3.1.4 du programme de management environnemental.

○ Arrêt généralisé

Certains ouvrages sont soumis à des coupures électriques généralisées qui provoquent leur arrêt complet.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0900 Gougnies S1700 Aiseau-Prezles II	Chapitre 3.3 du programme de management environnemental.
S23PC SP Mellet S23PE SP Rampe Amont	Chapitre 3.1.2 du programme de management environnemental.

○ Intrusion

Certains ouvrages font l'objet de vandalisme. Dans certains cas, les paramètres de fonctionnement d'ouvrages sont modifiés et des dysfonctionnements peuvent être provoqués.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S1400 Martinrou I	Surveillance de l'ouvrage accrue.

○ Intégration des ouvrages

Dans certains réseaux de collecte, des matière d'origine industrielle sont déversées de manière continue et entraînent la production d'odeurs malodorantes sur l'ensemble du site de la station concernée. Des riverains proches peuvent être importunés par cette situation.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S1300 Farciennes II	Les contacts avec les sociétés concernées et le DPC se poursuivent pour régulariser la situation.

○ Vieillessement généralisé des bâtiments et/ou équipements

Certains ouvrages ou parties d'ouvrages nécessitent une réhabilitation pour garantir leur fonctionnement optimum.

Ouvrage(s) Concerné(s)	Maîtrise
S0100 Roselies	Chapitre 3.1.3 du programme de management environnemental.
S22P2 SP Caterpillar S5500 Grand Reng	Chapitre 3.1.5 du programme de management environnemental.

#### 4.6 Impacts environnementaux indirects

Bien que les aspects environnementaux indirects n'aient pas été considérés comme significatifs, nous communiquons systématiquement nos consignes en matière d'environnement ainsi que notre politique environnementale aux sous-traitants qui sont amenés à travailler sur nos sites. Ces règles sont rappelées lors des réunions d'ouverture de chantiers. Préalablement à l'exécution de travaux susceptibles de générer des nuisances, des risques environnementaux ou des questions de la part des riverains, une information ciblée peut être organisée à l'attention des parties concernées (Communes, riverains, etc.).

#### 4.7 Programme de management environnemental : objectifs et cibles environnementales

Au vu des résultats des analyses environnementales, de notre politique environnementale, des constats sur le fonctionnement du service « Exploitation des ouvrages d'épuration », des plaintes et des dysfonctionnements des équipements, nous avons fait évoluer périodiquement notre programme de management environnemental.

La structure de notre programme de management est basée sur les objectifs de notre politique environnementale. Chaque objectif est décliné en cibles environnementales à atteindre.

Les tableaux suivant sont des extraits de notre programme de management environnemental qui définit également les ressources allouées à chaque cible ainsi que des indicateurs de suivi qui ont pu être définis.

Codification des couleurs :

Cible environnementale atteinte
Cible environnementale abandonnée
Nouvelle cible environnementale
Cible environnementale en retard

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
<b>1. Assurer la veille légale et réglementaire des législations régionales, fédérales et européennes relatives à nos activités et nos installations</b>						
Participation à des séminaires ou des séances d'information	-	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de jours de formation / an	2008 : 7 2009 : 1 2010 : 5	
Incorporation progressive des STEP dans le scope de l'EMAS	Tous	Etude	Récurrent	Nombre de STEP EMAS / nombre de STEP en exploitation	2008 : 33/42 2009 : 37/43 2010 : 39/45	4 STEP non enregistrées concernent des ouvrages à déclasser dans les prochaines années. Par conséquent, ces STEP ne seront pas enregistrées.
Régularisation des autorisations de déversement (S0300, S0500, S0600, S1800, S5100, S5200, S5300, S5400, S5500, S5600, S5700, S5800, S5900, S6000, S6100, S6200, S6300, S6400, S6600, S6700, S6800, S6900), permis d'environnement (S0100) et permis de bâtir (S5700, S5800, S6200)	Voir détail dans le libellé de la cible	Législation	2011	Nombre de demandes de permis introduites / Nombre de permis à obtenir	12/26	La régularisation de ces permis fait l'objet d'un marché.
Réalisation d'une veille légale à partir d'une infolettre spécialisée, des parutions au Moniteur et de la veille SPGE ; publication personnalisée sur l'intranet	-	Législation	Récurrent	Nombre de textes pertinents publiés / an	2008 : 42 2009 : 14 2010 : 23	
Rédaction d'un tableau reprenant l'ensemble des échéances des permis et autorisations octroyés aux ouvrages d'épuration	-	Inventaire	31/12/2010	Taux d'avancement	100%	Ce tableau permet de visualiser l'ensemble des échéances des permis octroyés aux ouvrages d'épuration et d'alerter suffisamment tôt d'une échéance.
Vérification du respect des conditions intégrales et sectorielles des installations de climatisation	Sites équipés de climatiseurs	Législation	31/12/2011	Taux d'avancement	50%	AGW du 12/07/2007 relatives aux installations fixes de production de froid ou de chaleur mettant en œuvre un cycle frigorifique.
Vérification du respect des exigences en matière de contrôle des chaudières	Sites équipés d'une chaudière	Législation	31/12/2011	Taux d'avancement	0%	AGW du 29/01/2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique
<b>2. Mettre en place des contrôles d'application de la législation par des audits internes</b>						
Programmation et mise en œuvre des contrôles réglementaires par des organismes agréés	Tous	Contrôle	Récurrent	Nombre de contrôles réalisés / nombre de contrôle à réaliser	2008 : 637/637 2009 : 656/656 2010 : 537/685	Pour 2010, les contrôles thermographiques ont été reportés jusqu'à la livraison d'une camera thermographique. Les contrôles des extincteurs ont été réalisés début 2011.
Programmation et mise en œuvre d'audits internes à orientation légale	Tous	Contrôle	Récurrent	Nombre d'audits réglementaires réalisés / an	2008 : 1 2009 : 1 2010 : 2	
Analyse exhaustive et application des législations en matière de transformateurs électriques - SP et SD	Sites équipés de transformateurs haute tension	Législation	31/12/2010 => 31/08/2011	Nombre de déclarations introduite / nombre de déclarations à introduire	17/18	- AGW du 21 décembre 2006 déterminant les conditions intégrales relatives aux transformateurs statiques d'électricité d'une puissance nominale égale ou supérieure à 100 kVA et inférieure à 1500 kVA. - AGW du 01 décembre 2005 déterminant les conditions sectorielles relatives aux transformateurs statiques d'électricité d'une puissance nominale supérieure à 1500 kVA - Législation relative au permis d'environnement (déclaration d'exploitation d'une activité de classe 3)

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
Analyse exhaustive et application des législations en matière de transformateurs électriques - régularisation de certains permis - STEP	Sites équipés de transformateurs haute tension	Législation	31/12/2011	Nombre de déclarations ou registres de modification introduits / Nombre de déclarations ou registres de modification à introduire	8/12	Textes réglementaires applicables identiques à la cible précédente
3. Viser une amélioration continue de notre SME, de nos performances environnementales et de la prévention des pollutions						
3.1. Aménagements techniques et travaux						
3.1.1. Mise en place de contrôles récurrents et ponctuels						
3.1.2. Examen et maîtrise du réseau de collecte (localisation précise, accessibilité, déversoirs d'orage ...)						
Marché de service test permettant l'encodage de la base de données INFONET	S00C0	Etude	2009 => 2012	Taux d'avancement	90%	Le sous-traitant a été déclaré en faillite courant 2010. Ses activités devraient être reprises par une nouvelle société. La cible est temporairement suspendue.
Collecteur principal d'amenée à la STEP de Roselies - réparations ponctuelles et repérage topographique	S01C1	Travaux	2009	Taux d'avancement	100%	
Intervention en amont du Bassin d'Orage de Lodelinsart, du Centre Agglo Sud et de la SP Ry de Villers : pose d'une vanne d'isolement en entrée	S05P1 S05P2 S05P7	Travaux	2011	Taux d'avancement	5%	Ces vannes permettront de protéger les SP des inondations
Collecteur d'amenée au BO de Lodelinsart - désobstruction	S05C1	Travaux	2010	Taux d'avancement	100%	
Marché relatif à l'encodage de la base de données INFONET pour le collecteur Soleilmont - Pironchamps - Laidot	S01C1	Etude	2012	Taux d'avancement	5%	
marché INFONET - curage, caractérisation et levés topographiques	S03C1 S05C1 S18C1 S22C1	Etude	2012	Taux d'avancement	5%	
Collecteur du Laidot - réhabilitation	S01C1	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Pertuis du Soleilmont - collecteur principal - curage du réseau	S01C1	Travaux	2012	Taux d'avancement	10%	
Collecteur de Baileux - réhabilitation (seconde phase)	S52C1	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Placement de limiteurs de débits sur certains DO et dans le collecteur	Tous collecteurs	Aménagements	Récurrent	Taux d'avancement	Réseaux : Nord : 70% Centre : 10% Sud : 40%	
Construction d'une chambre de vanne en amont de la "SP Moulin"	S21P4	Travaux	2012	Taux d'avancement	10%	Cette vanne permettra de protéger la SP des inondations
Placement d'une vanne motorisée en amont de la "SP Mellet"	S23PC	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	Cette vanne permettra de protéger la SP des inondations
Etude diagnostique et placement d'une vanne motorisée en amont de la "SP Rampe aval"	S23PE	Etude Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	Cette vanne permettra de protéger la SP des inondations
Passation d'un marché de pompage en urgence et traitement d'hydrocarbures	Tous collecteurs	Marché	2011	Taux d'avancement	10%	Ce marché permettra de réagir rapidement face à une pollution par des hydrocarbures non géralbles avec notre matériel absorbant

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
<b>3.1.3. Fiabilisation des équipements (moto réducteur, rampes d'aération, étanchéité des bassins, respect du RGIE ...)</b>						
Modification de la gestion des purges des stations d'épuration Aéroport 2 et Heppignies 2	S3000 S3100	Travaux programmation	2010 => 2011	Taux d'avancement	75%	
Remise en service de la distribution d'eau de service à la STEP de Nord Plate taille	S5900	Travaux	2010	Taux d'avancement	100%	
Remplacement d'un automate et placement de sondes à la SP Roux-Heigne	E03P3	Travaux	2012	Taux d'avancement	5%	
Révision des ponts dessableurs	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Convoyage et chaulage des boues	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Fiabilisation des ponts secondaires	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Remplacement de variateurs régulant la vitesse des centrifugeuses	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Mise en place d'une conduite d'alimentation en boue secondaire pour une seconde centrifugeuse	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Rehausse de linéaux pour faciliter le dépotage de PCRA	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Curage des puisards de la SD Gué Gobeau	S21D5/D21P5	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Rehausse des vannes d'entrée	S7200	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Equipements de véhicules	-	Achat	2012	Taux d'avancement	0%	
<b>3.1.4. Sécurisation - prévention des pollutions (sonores, olfactives, eaux...)</b>						
Remplacement des racleurs de flottants au niveau des dégrazeurs de Montignies-sur-Sambre	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	75%	
Réparation et amélioration de la collecte des eaux de nettoyage des véhicules IGRETEC	S0500	Travaux	2010 => 2012	Taux d'avancement	10%	
Installation de garde-corps au-dessus du puisard de la station de démergement de Dampremy	S05PA	Travaux	2010 => 2012	Taux d'avancement	0%	
Répondre aux objectifs des contrats de rivières établis dans la zone IGRETEC	tous	En fonction de l'objectif	récurrent	Nombre d'objectifs réalisés / nombre d'objectifs définis	2008 : 1/1 2009 : 1/1 2010 : 0/0	
Etudier la possibilité de remplacer les huiles minérales utilisées pour l'huilage des équipements par des huiles végétales	tous	Etude	2010 => 2011	Taux d'avancement	10%	
Collecteur d'amenée à la STEP de Baileux - réhabilitation 1er tronçon	S52C1	Travaux	2009	Taux d'avancement	100%	
Collecteur d'amenée à la STEP de Baileux - réhabilitation 2ème tronçon	S52C1	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Fiabilisation de la vanne de vidange du bassin d'orage de Marchienne-au-Pont.	S2100	Travaux	2010	Taux d'avancement	100%	
Protection contre le gel des soufflantes qui équipent les ponts décan-teurs de la STEP de Marchienne-au-Pont.	S2100	Travaux	2011	Taux d'avancement	100%	

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
Sécurisation des pompes de relevage de la STEP de Gougnies	S0900	Travaux ou Achat	2012			Après analyse plus détaillée, nous avons décidé de procéder à un nettoyage annuel pour prévenir tout risque d'ensablement et/ou de colmatage des pompes
Placement d'un stabilisateur de tension à la STEP d'Aiseau-Preles 2	S1700	Achat	2010	Taux d'avancement	100%	
Distribution de matériel absorbant les hydrocarbures à toutes les équipes de maintenance et collecteurs	Principaux ouvrages	Achat	2010	Taux d'avancement	100%	Des matériaux absorbants étaient à disposition des équipes collecteurs et en stock au magasin principal de Montignies-sur-Sambre. La présente cible vise à équiper l'ensemble des équipes et les principales STEP afin de pouvoir réagir encore plus rapidement.
Etendre la gestion des déchets dangereux aux principales stations d'épuration	S0100 S0500 S2100 S2300 S5100	Marché	Septembre 2011	Taux d'avancement	10%	Actuellement, la collecte des déchets dangereux est réalisée à la STEP de Montignies-sur-Sambre. Les déchets produits à l'extérieur devaient être acheminés jusqu'à cet endroit. Le but de la cible est d'étendre les zones de collectes aux principales STEP.
Modification de l'ouvrage de rejet des eaux épurées	S0100	Travaux	2011	Taux d'avancement	0%	Le rejet actuel est perpendiculaire au sens d'écoulement du Ri du Moulin, ce qui provoque un obstacle à l'écoulement normal de l'eau dans le Ruisseau.
Extension du système d'extinction du local informatique	S0500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	Actuellement, le local à serveurs n'est pas protégé par un système anti-incendie automatique.
Contrôle et remise en état éventuelle des berges des lagunes	S5100	Etudes Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Curage des lagunes (STEP de Leval Chaudeville)	S5100	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Curage des lagunes (STEP de Virrelles)	S5400	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Curage des lagunes (STEP Sud Plate Taille) et remplacement de la membrane	S6000	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Curage des lagunes (SE Momignies Nord, Grand Reng, Boussu-lez-Walcourt)	S5500 S5700 S6400	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	
Achat de commandes à distance pour les ponts roulants	S21P4 S23PC	Achat	2012	Taux d'avancement	0%	Dans ces stations, les commandes des ponts roulants peuvent être submergées en cas d'inondation du puisard. Une commande à distance permettra tout incident à ce niveau.
<b>3.1.5. Réhabilitation - mise aux normes</b>						
Réhabilitation de la passerelle de Roux supportant la conduite de refoulement	S03C1	Travaux	2010 => 2012	Taux d'avancement	5%	Ce projet consiste à rafraîchir les peintures protectrices et stopper la corrosion
Remise en état de fonctionnement de la SP rue du canon	S66P1	Travaux	2011	Taux d'avancement	60%	La SP fonctionne actuellement avec une pompe en mode électromécanique. Le projet est d'installer une seconde pompe de réserve et une commande par automate.
Remise en état de la station d'épuration de Grand-Reng	S5500	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	La STEP devient vétuste et nécessite une mise en état des équipements électromécaniques (armoires électriques, sondes,...)
Démantèlement du groupe électrogène de la station de démergement de la rue de Montigny à Charleroi	D05P9	Travaux	2011	Taux d'avancement	0%	La cuve à mazout du groupe électrogène de cette SD nécessite une mise au norme. Ce groupe n'a plus d'utilité depuis la mise en service de la STEP de Montignies-sur-Sambre en 2001.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
Réhabilitation de la SP "caterpillar"	S22P2	Travaux	2012	Taux d'avancement	0%	Cette SP vétuste nécessite une sécurisation des armoires électriques et du bâtiment
<b>3.2. Achats généraux</b>						
Acquisition d'un microscope	S0500	Achat	2011	Taux d'avancement	60%	Ce matériel permet de réaliser des analyses visuelles fines du type de microbiologie présente dans les boues d'épuration
Acquisition d'un camion 6x6 pour la valorisation agricole	-	Achat	2012	Taux d'avancement	0%	Ce véhicule sera utilisé pour le transport de boues d'épuration vers les parcelles agricoles
Equipement d'un camion 6x6 pour la valorisation agricole	-	Aménagement	2012	Taux d'avancement	0%	L'équipement du véhicule est nécessaire pour la manipulation des conteneurs à boues
Acquisition de nouveaux détecteurs multigaz	-	Achat	2012	Taux d'avancement	0%	Ces détecteurs permettent de travailler dans les milieux confinés en toute sécurité
Achat d'un testeur de lignes 4-20mA	-	Achat	Juin 2010	Taux d'avancement	100%	Ce testeur permet de tester la fonctionnalité des capteurs analogiques (sondes de niveau,...)
Acquisition d'un chargeur télescopique	-	Achat	2012	Taux d'avancement	0%	Cet outil sera utilisé pour diverses manipulations (chargement/déchargement de boues, raclages, épandage de sel de déneigement, ...)
Achat de 2 conteneurs à vis pour le transport de boues	S0100	Achat	2012	Taux d'avancement	0%	Ces conteneurs permettront un roulement optimum des conteneurs à boues de la STEP de Roselies.
<b>3.3. Améliorations et outils de gestion</b>						
Pilotage des installations par la prise en compte systématique des résultats fournis par les indicateurs de terrain	-	Contrôle	Récurrent	nombre de réunions techniques / an	2008 : 8 2009 : 4 2010 : 13	Les réunions techniques mensuelles permettent de faire le point sur le fonctionnement des ouvrages grâce, notamment, aux indicateurs de terrain comme les analyses de laboratoire, les consommations d'eau, d'énergie et de réactifs, les mesures in situ,...
Mise à niveau de la télétransmission des ouvrages existants aux centres de gestion	-	Travaux Programmation	2011	Taux d'avancement	65%	
Amélioration du système de classement de l'exploitation	-	Archivage	2010 => 2011	Taux d'avancement	95%	Le système d'archivage est à finaliser.
Professionnalisation de la gestion de la maintenance et des stocks (généralisation de la GMAO)	-	Etude	2012	Taux d'avancement	65%	<p>Sont actuellement intégrées à la GMAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La maintenance préventive de certains ouvrages</li> <li>- La maintenance préventive des instruments de laboratoire.</li> <li>- Le magasin du laboratoire.</li> <li>- une partie du magasin de pièces (visserie, boulonnerie, équipements de sécurité, huiles et graisses,...).</li> </ul> <p>Sont à intégrer à la GMAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des fiches préventives.</li> <li>- Poursuivre l'intégration du magasin de pièces.</li> <li>- Utiliser le système de commande de la GMAO.</li> <li>- Intégrer le suivi des index des compteurs (eau, électricité, gaz, ...)</li> <li>- Intégrer la maintenance curative.</li> </ul>

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
Recadrage de la surveillance et exploitation optimisée des résultats au niveau du département Gestion des stations d'épuration et de pompage. Modifications en profondeur du bilan annuel d'exploitation	-	Contrôle	2011	Taux d'avancement	70%	
Création d'une BD des index compteurs	-	Programmation	2011	Taux d'avancement	80%	Ce projet sera intégrer dans la GMAO
Création d'une carte de la zone de gestion d'IGRETEC localisant les zones sensibles (eaux de baignade, zones de pêche, sites NATURA 2000, zones de captage, etc.)	-	Etude	2014	Nombre de cartographies réalisées par STEP / nombre de STEP en exploitation	21/43	
Organisation de réunions interdépartementales au sein du Service Exploitation des Ouvrages d'Épuration	-	Concertation	Récurrent	nombre de réunions interdépartementales / an	2008 : 21 2009 : 18 2010 : 14	Les réunions interdépartementales constituent le cœur opérationnel de notre SME. En effet, les principaux éléments du SME y sont discutés.
Etude relative à la préparation de polyélectrolytes en vue d'une amélioration des consommations	-	Etude	2011	Taux d'avancement	20%	
Améliorer le système de propositions d'amélioration provenant du personnel en développant un outil complémentaire au système qualité	-	Etude	2012	Taux d'avancement	0%	
<b>4. Intégrer les aspects environnementaux lors de tout investissement ou adaptation de nouvelles technologies</b>						
Réunions de concertation entre le RME adjoint et les chefs de département	-	Concertation	Récurrent			Ces réunions ont pour objet l'intégration de mesures environnementales dans certains projet et les situations de crise (communication externe, protection de l'environnement,...)
Réunions de concertation avec notre bureau d'études lors de construction de nouveaux ouvrages d'épuration	-	Concertation	Récurrent	Nombre de réunions interservices / an	2008 : 7 2009 : 4 2010 : 5	
Mettre en application une solution de valorisation des sables issus du traitement des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA)	S0100 S2100	Marché	2011	Taux d'avancement	50%	
<b>5. Poursuivre la responsabilisation à travers la sensibilisation et la formation, à tous les niveaux de l'entreprise, de manière à optimiser le comportement environnemental de l'ensemble de notre personnel</b>						
<b>5.1 Formation</b>						
Suivi du programme de formations techniques	-	Formation	Récurrent	Nombre de jours de formations techniques suivies par les agents / an	2008 : 156 2009 : 83,5 2010 : 95,5	
Transfert de connaissances techniques	-	Formation	Récurrent			Ce transfert se traduit principalement sous la forme : - d'un tutorat pour les nouveaux agents - d'écologies pour le transfert de connaissances entre les entrepreneurs et/ou fournisseurs et le personnel du Service Exploitation. - de compagnonnages entre agents du Service Exploitation
Responsabilisation à la sécurité et à l'environnement des agents (séances d'info, notes, réunions...)	-	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de sensibilisations à l'env. ou la sécurité / an	2008 : 16 2009 : 16 2010 : 10	
Réalisation d'exercices de prévention de situation d'urgence : incendie...	-	Formation	Récurrent	Nombre d'exercices réalisés / an	2008 : 2 2009 : 1 2010 : 2	
Sensibilisation de l'équipe des auditeurs internes au SME et au fonctionnement d'une station d'épuration	-	Formation	2011	Taux d'avancement	100%	

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
<b>5.2 Communication</b>						
Sensibilisation à l'EMAS (affichage, réunions avec l'ensemble du personnel, etc.)	-	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de séance de sensibilisation / an	2008 : 3 2009 : 2 2010 : 5	
Information et sensibilisation des nouveaux collaborateurs au SME (procédures ISO14001, etc.)	-	Sensibilisation	Récurrent	Nbre d'agents ayant suivi la sensibilisation env.-sécurité / Nbre d'agents engagés	2008 : 13/16 2009 : 12/14 2010 : 3/6	
Développement et mise à jour d'un site intranet dédié à l'exploitation et de la partie SME du portail qualité	-	Information	Récurrent			
Développer un outil visuel de sensibilisation du personnel aux arrêts d'ouvrages	-	Sensibilisation	2011			
<b>6. Maintenir la communication avec les différentes parties intéressées et veiller à leur information</b>						
Convoquer et réunir régulièrement le Comité d'Accompagnement pour la STEP de Roselies	S0100	Récurrent	Récurrent	Nombre de réunions / an	2008 : (1) 2009 : 0 2010 : 0	Il est convenu que les réunions du Comité ne sont organisées qu'en cas de problème particulier ayant une incidence sur les riverains proches.
Sensibilisation des acteurs des contrats de rivière Sambre et affluents aux comportements respectueux de l'environnement pour les rejets à l'égout et partenariat dans le cadre de la réalisation d'objectifs	-	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de participations / an	2008 : 8 2009 : 1 2010 : 0	Les Contrats de rivière Sambre et Affluents ont été dissolus à la suite d'un nouvel AGW qui impose que le gestionnaire soit constituée sous forme d'asbl. Les contrats de rivière Sambre et Affluents ont été réorganisés sous le couvert d'une nouvelle asbl constituée en juin 2010. Les groupes de travail ont débuté en janvier 2011.
Organisation de visites de nos ouvrages et participation à la journée wallonne de l'eau	-	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de visiteurs des STEP / an	2008 : environ 600 2009 : environ 355 2010 : environ 460	- La STEP de Viesville a été ouverte au public à l'occasion des Journées wallonnes de l'eau le 21/03/2010 - La STEP de Montignies-sur-Sambre est visitable le 1er et 3ème mardi de chaque mois.
Contact de manière pertinente et systématique le DPC et/ou SOS pollution et/ou la police locale et/ou les services communaux lorsque que nous détectons une pollution	-	Information	Récurrent	Nombre de contacts avec Autorités compétentes / an	008 : environ 6 2009 : environ 9 2010 : environ 8	Autorités compétentes : SOS pollution Charleroi, SOS régional, DPC, police locale, agents constatateurs communaux,...
Inclusions de considérations environnementales dans certains de nos courriers (à l'attention des communes, DPC, riverains...)	-	Information	Récurrent			
Participation aux réunions organisées par AQUAWAL dans l'optique d'échanger des expériences entre OAA	-	Concertation	Récurrent	Nombre de participation / an	2008 : 15 2009 : 8 2010 : 21	
<b>7. S'assurer que les sous-traitants travaillant sur nos sites tiennent compte des standards environnementaux développés par le système de management environnemental</b>						
Sensibilisation des sous-traitants qui travaillent sur les sites d'exploitation	-	Sensibilisation	Récurrent	Nombre de réunions d'ouverture de chantier / an	2008 : 26 2009 : 23 2010 : 15	Les réunions d'ouverture de chantier sont les lieux privilégiés pour le rappel des consignes d'environnement et de sécurité à respecter par les sous-traitants.

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
8. Augmenter la maîtrise des effluents transitant par nos réseaux de collecte et alimentant nos stations d'épuration et gérer au mieux les pollutions dont nous pourrions être victimes						
8.1. Diminuer la dilution des eaux usées en entrée de station						
Collecteur d'amenée à la STEP de Forges : suppression des venues d'eaux claires et réparations ponctuelles	S53C1	Travaux	2010 => 2012	Taux d'avancement	0%	
Collecteur d'amenée à la STEP de Virelles : suppression des venues d'eaux claires et réparations ponctuelles	S54C1	Travaux	2010 => 2012	Taux d'avancement	5%	
Collecteur d'amenée à la STEP de Biercée : suppression des venues d'eaux claires et réparations ponctuelles	S68C1	Travaux	2010 => 2012	Taux d'avancement	0%	
8.2. Améliorer la connaissance et la maîtrise des réseaux d'égouttage et de collecte						
Renforcement de la surveillance des déversoirs d'orage afin de prévenir leur colmatage	Réseaux de collecte disposant de DO	Contrôle	Récurrent	Nombre de DO contrôlés / an	2008 : 14.093 2009 : 14.902 2010 : 14.810	Les DO gérés par IGRÉTEC sont contrôlés régulièrement. Les DO situés en zones sensibles sont contrôlés une fois par semaine au minimum.
Acquisition d'un débitmètre portable en conduite forcée	-	Achat	Juin 2010	Taux d'avancement	100%	
8.3. Réalisation d'un inventaire des rejets industriels existants et vérification de leurs autorisations						
Entreprises installées dans les parcs d'activités économiques dont les STEP présentent des non-conformités	STEP de parcs d'activités économiques	Etude	Récurrent	Nombre d'investigations réalisées / an	2008 : 1 2009 : 0 2010 : 2	
9. Viser une optimisation des consommations énergétiques et développer des indicateurs de suivi						
Assurer le relevé régulier des index des compteurs électriques et des heures de fonctionnement des principaux équipements ainsi que les débitmètres, et valider les données	tous	Mesures	Récurrent			
Etablissement d'un indicateur de suivi des consommations énergétiques des principales stations d'épuration	S0100 S0300 S0500 S2100 S2200	Etude	2010	Taux d'avancement	100%	
Etude relative à la possibilité de séparer le comptage électrique des unités de traitement des curures à Marchienne et Roselies et installation le cas échéant	S0100 S2100	Etude Travaux	2013	Taux d'avancement	5%	
Identification des postes à fonctionnement continu	S0100 S0500 S2100	Etude	2010 => 2012	Taux d'avancement	S0100 : 0% S0500 : 0% S2100 : 0%	L'objectif est de déterminer la consommation constante de la STEP (non dépendant de la quantité d'eau traitée) et identifier les éventuelles surconsommations.
Optimisation de la température dans les locaux techniques de la STEP de Montignies-sur-Sambre	S0500	Etude	2011 => 2012	Taux d'avancement	60%	Un nouveau sous-traitant a été désigné pour l'optimisation et la maintenance du système de climatisation.
Mise à jour de la courbe des températures extérieures et réalisation d'un suivi mensuel de la consommation de gaz par rapport à cette donnée	S0500	Programmation	2010 => 2012	Taux d'avancement	50%	La station météo a été reconnectée à la GTC suite à la construction du nouveau bâtiment. Les données météo seront utilisées pour la régulation du système de climatisation. La programmation est à réaliser.
Etudier l'opportunité de mettre à l'arrêt une ligne de traitement biologique à la STEP de Jumet	S2200	Etude	2011	Taux d'avancement	50%	

OBJECTIFS de la Politique Environnementale 2011 - 2014 et cibles environnementales	Ouvrage(s) concerné(s)	Nature de l'action	Échéance	Indicateurs	Etat d'avancement (au 31/12/2010)	Commentaires
Analyse de l'impact sur les débits d'eaux traités et les consommations électriques suite aux aménagements réalisés sur les réseaux de collecte	S5300 S5400 S6800	Etude	2010	Taux d'avancement	100%	L'impact des aménagements sur les réseaux de collecte - est significatif pour S5300 (Forges) : taux de dilution 1,6 (en 2006) à 1,2 en moyenne de 2007 à 2010 - n'est pas significatif pour S5400 (Virelles) : variable de 2006 à 2010 entre 2,7 et 3,2 - n'est pas significatif pour S6800 (Biercée) : variable de 2006 à 2010 entre 1,0 et 1,4
Installation d'un interrupteur au rez-de-Chaussée du bâtiment administratif à la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	Travaux	2010			Nous avons dévissé 4 TL sur les 5 existants attendant la mise en place d'un interrupteur. Vu le prix d'un nouvel interrupteur, cette solution provisoire devient définitive.
Achat d'un compteur de consommations électriques mobile	-	Achat	2012	Taux d'avancement	10%	Ce compteur permettra de contrôler les consommations électriques de certains équipements.
Etude relative aux consommations électriques des stations de démergement	SD	Etude	2012	Taux d'avancement	0%	Sur base des factures, des consommations anormales ont été identifiées.
Formation relative aux principes de l'ISO16001 "système de management énergétique"	-	Formation	2010	Taux d'avancement	100%	
Formation de certains agents à l'éco-conduite	-	Formation	2012	Taux d'avancement	0%	
Achat d'une caméra infrarouge permettant l'analyse calorifique des équipements électriques et électromécaniques	-	Achat	2011	Taux d'avancement	50%	Cette caméra permettra de détecter les éventuels « points chauds » dans les armoires électriques par exemple. Cet achat a été repris en charge par la SPGE pour un achat groupé. A l'heure actuelle, le marché n'a pas encore été passé.
Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage du nouveau bâtiment administratif	S0500	Achat Travaux Programmation	2011	Taux d'avancement	50%	Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment administratif de la STEP de Montignies-sur-Sambre, une pompe à chaleur sera installée pour le chauffage des locaux. La pompe à chaleur puisera des calories dans les eaux épurées rejetées à la Sambre pour préchauffer l'eau de chauffage du bâtiment.
Placement d'une régulation de l'aération à la STEP d'Aiseau Presles 2	S1400	Travaux	2011	Taux d'avancement	0%	Actuellement, l'aération est continue.
Réhabilitation du groupe hydrophore de la STEP de Montignies-sur-Sambre en tenant en compte l'efficacité énergétique	S0500	Travaux	2011	Taux d'avancement	50%	

#### 4.8 Veille légale et réglementaire

La SPGE, en partenariat avec les sept organismes d'assainissement agréés, a établi un registre des textes légaux qui s'appliquent à nos activités d'épuration. Ce registre est mis à jour de manière continue en fonction des nouveaux textes adoptés par le Législateur.

En complément, IGRETEC assure la veille légale et réglementaire grâce à une lecture hebdomadaire du Moniteur belge, à l'abonnement à une base de données relative à l'environnement et à la sécurité et à l'abonnement à une infolettre spécialisée.

Ces outils nous permettent d'appliquer les textes légaux dès leur entrée en vigueur.

#### 4.9 Audits internes

L'audit du SME est un outil privilégié qui permet de vérifier l'application et l'efficacité du SME mis en œuvre, le respect des exigences du règlement EMAS, le respect des procédures et instructions de travail élaborées ainsi que la réalisation des objectifs et cibles environnementales.

Les conclusions d'audits permettent de déterminer des actions correctives et/ou préventives qui permettent d'améliorer le SME. Elles sont discutées régulièrement au sein du Service Exploitation et présentées à la ligne hiérarchique au cours des revues de direction.

L'équipe des auditeurs internes a été complétée courant 2010 et tous ont suivi une formation à la pratique de l'audit interne réalisé dans le cadre du référentiel ISO14001:2004.

#### 4.10 Revue de direction

Afin d'assurer une amélioration continue de notre SME, la performance de celui-ci est évaluée régulièrement au cours des revues de direction. Chaque année au moins, une revue de direction est organisée. Celle-ci se déroule en deux phases.

Les performances du SME sont présentées une première fois en revue de direction opérationnelle qui regroupe l'équipe hiérarchique du Service Exploitation des ouvrages d'épuration, le représentant du bureau d'études et les auditeurs internes.

Les conclusions de cette réunion sont présentées en revue de direction qui regroupe l'ensemble des Chefs de Service et Directeurs ainsi que notre Directeur général.

#### 4.11 Déclaration environnementale

La présente déclaration environnementale est un document de synthèse qui présente notre SME. Elle est établie de manière triennale et mise à jour partiellement tous les ans. De cette manière, l'évolution de nos performances environnementales peut être évaluée à intervalles réguliers.

Elle est destinée à un large public dont les autorités communales, régionale et européenne, les 6 autres organismes d'assainissement agréés et toute personne qui en fait la demande.

La présente déclaration environnementale a été validée par notre organisme de vérification (voir chapitre 7).



## 5. Données chiffrées

### 5.1 Qualité des influents et effluents

Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées en entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux épurées déversées (effluent) et les normes de rejet à respecter, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO<sub>5</sub>, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration épurant dans les agglomérations de plus de 10.000 EH sont soumises à des normes relatives à l'azote et au phosphore.

Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées sur base d'un nombre d'analyses minimum imposé par la législation et les permis. Seuls les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS sont mentionnés.

#### 5.1.1 DBO<sub>5</sub>

La Demande Biologique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.

---

Nous pouvons observer que la plupart des stations d'épuration respecte les normes imposées en DBO<sub>5</sub>. Cependant, 5 sites présentent un dépassement des normes en moyenne annuelle.

Cependant, les stations d'épuration d'Heppignies I et II, Farciennes II et Courcelles subissent une surcharge des eaux d'entrée de type industriel.

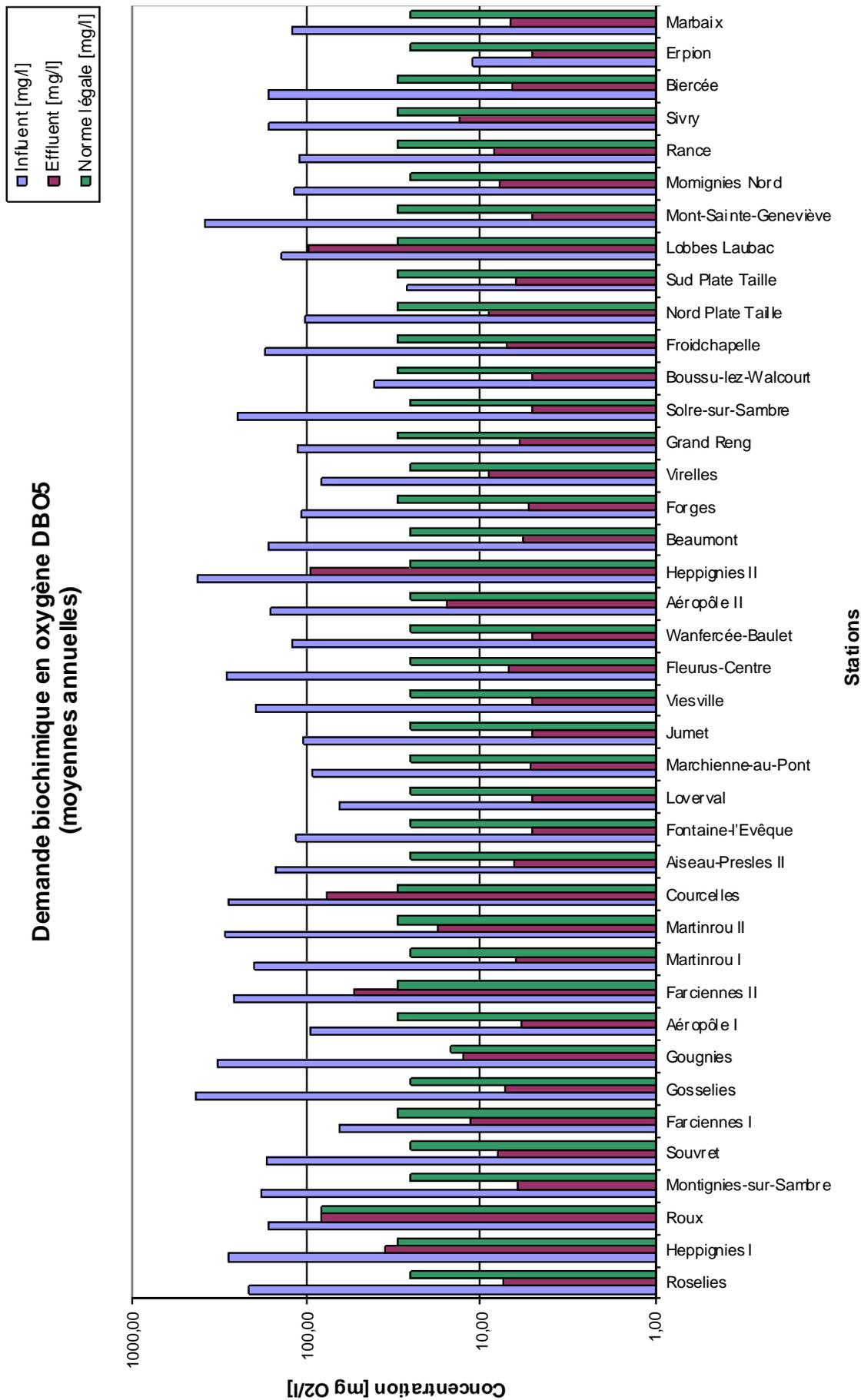
Les entreprises à l'origine de ces pollutions sont identifiées (respectivement du secteur de la blanchisserie pour Heppignies I et II et agroalimentaire pour Farciennes II) et les situations sont toujours en cours de régularisation.

En ce qui concerne la station d'épuration de Courcelles, les rejets problématiques n'ont pas pu être identifiés. Nous poursuivons cependant une réflexion avec les Autorités compétentes en la matière.

La station d'épuration de Lobbes-Laubac subit un dysfonctionnement important d'un de ses deux biodisques. Les eaux usées sont partiellement traitées en temps sec. Par contre, en temps de pluie, les eaux épurées sont conformes aux normes. Cette STEP subira à moyen terme un déclassement en station de pompage avec refoulement des eaux dans le réseau de la STEP de Thuin. Par conséquent, les Autorités nous ont autorisés à maintenir l'ouvrage en l'état jusqu'à son déclassement.

En ce qui concerne la station d'épuration de Roux, la norme transitoire en DBO<sub>5</sub> accordée pour la durée des travaux de mises au normes de l'ouvrage (débutés en juin 2010), est fixée à 60% de réduction par rapport à la valeur d'entrée.

## Demande biochimique en oxygène DBO5 (moyennes annuelles)



### 5.1.2 DCO

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

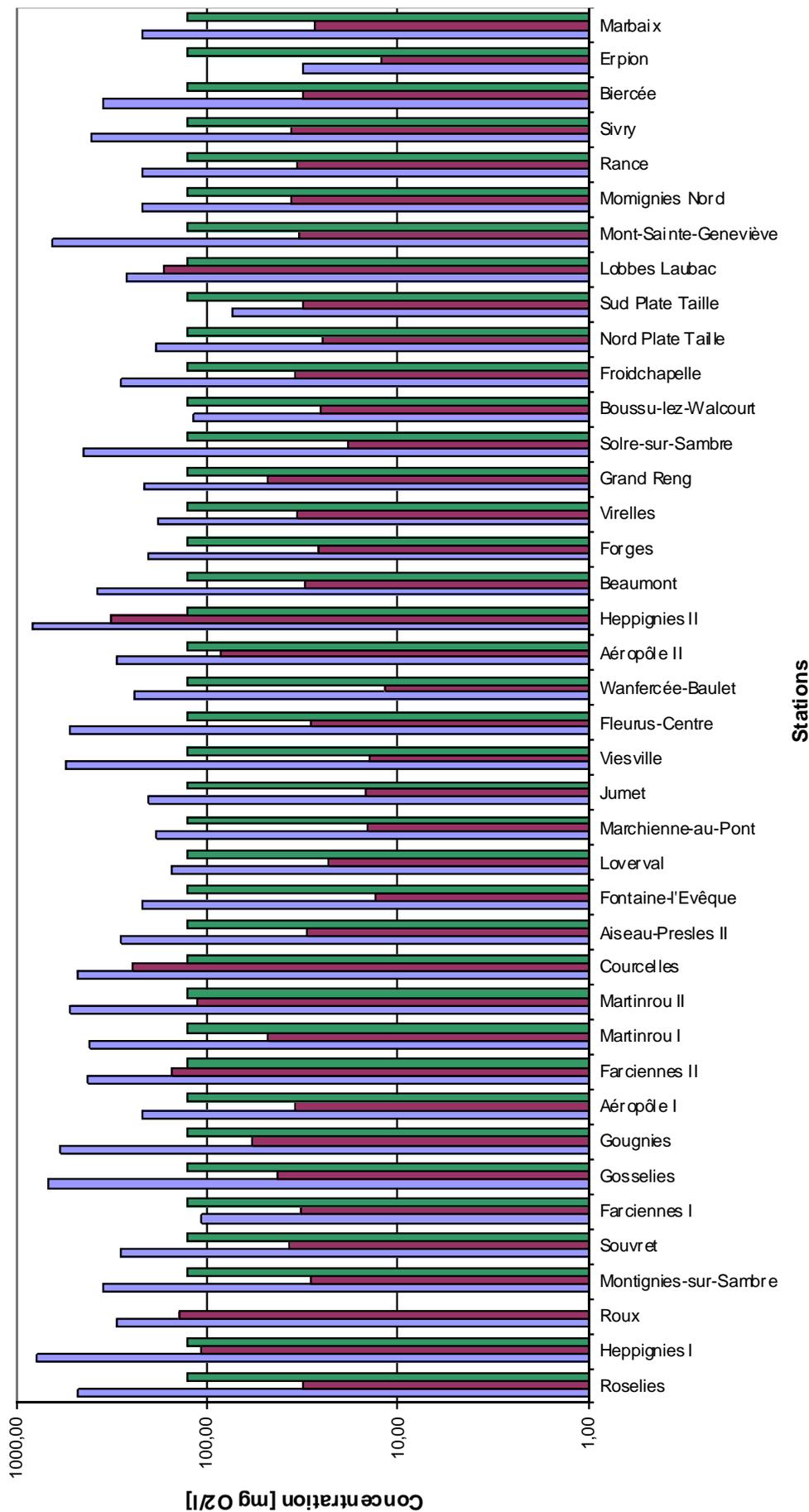
---

Nous pouvons observer que la plupart des stations d'épuration respecte les normes en DCO imposées. Cependant, 4 sites présentent un dépassement des normes en moyenne annuelle.

Les explications relatives aux dépassements des normes en DCO des stations d'épuration de Farciennes II, Courcelles, Heppignies II et Lobbes-Laubac sont identiques à celles évoquées au chapitre précédent.

En ce qui concerne la station d'épuration de Roux, aucune norme en DCO nous est imposée durant les travaux de mises au normes de l'ouvrage (débutés en juin 2010).

**Demande chimique en oxygène DCO  
(moyennes annuelles)**



### 5.1.3 MES

Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.

---

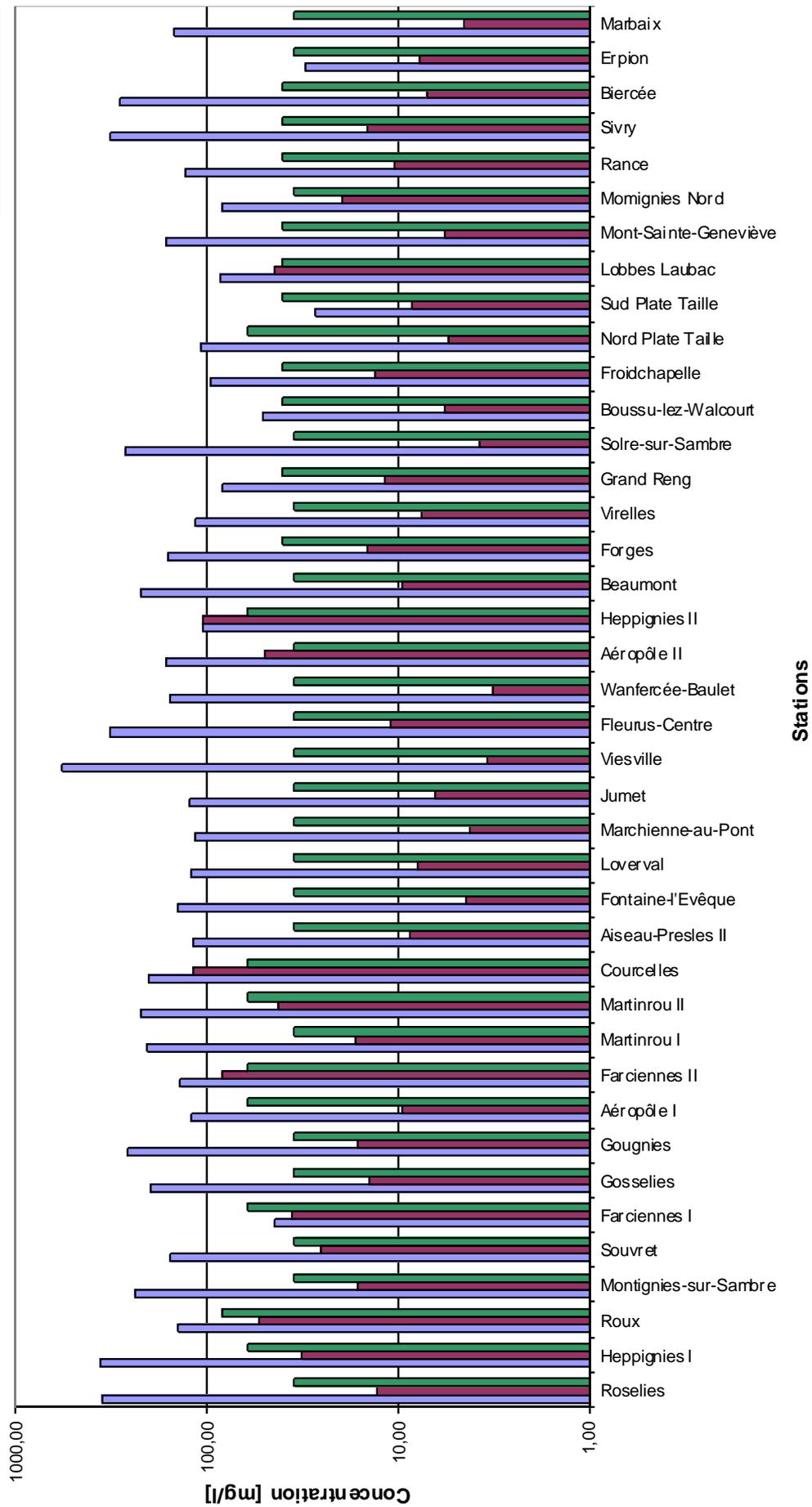
Les explications relatives aux dépassements des normes en MES des stations d'épuration de Farciennes II, Courcelles, Heppignies II et Lobbes-Laubac ont été évoquées au chapitre 5.1.1.

En ce qui concerne la station d'épuration Aéroport II, la cause de la non-conformité moyenne annuelle est due au rejet d'une partie des boues consécutif à des débits trop importants d'eaux usées en entrée de station. Un limiteur de débit en entrée d'ouvrage a été placé courant 2010 mais n'a pas donné satisfaction. Une modification au niveau des pompes a été apportée début 2011.

En ce qui concerne la station d'épuration de Roux, la norme transitoire en MES accordée pour la durée des travaux de mises au normes de l'ouvrage (débutés en juin 2010), est fixée à 50% de réduction par rapport à la valeur d'entrée.



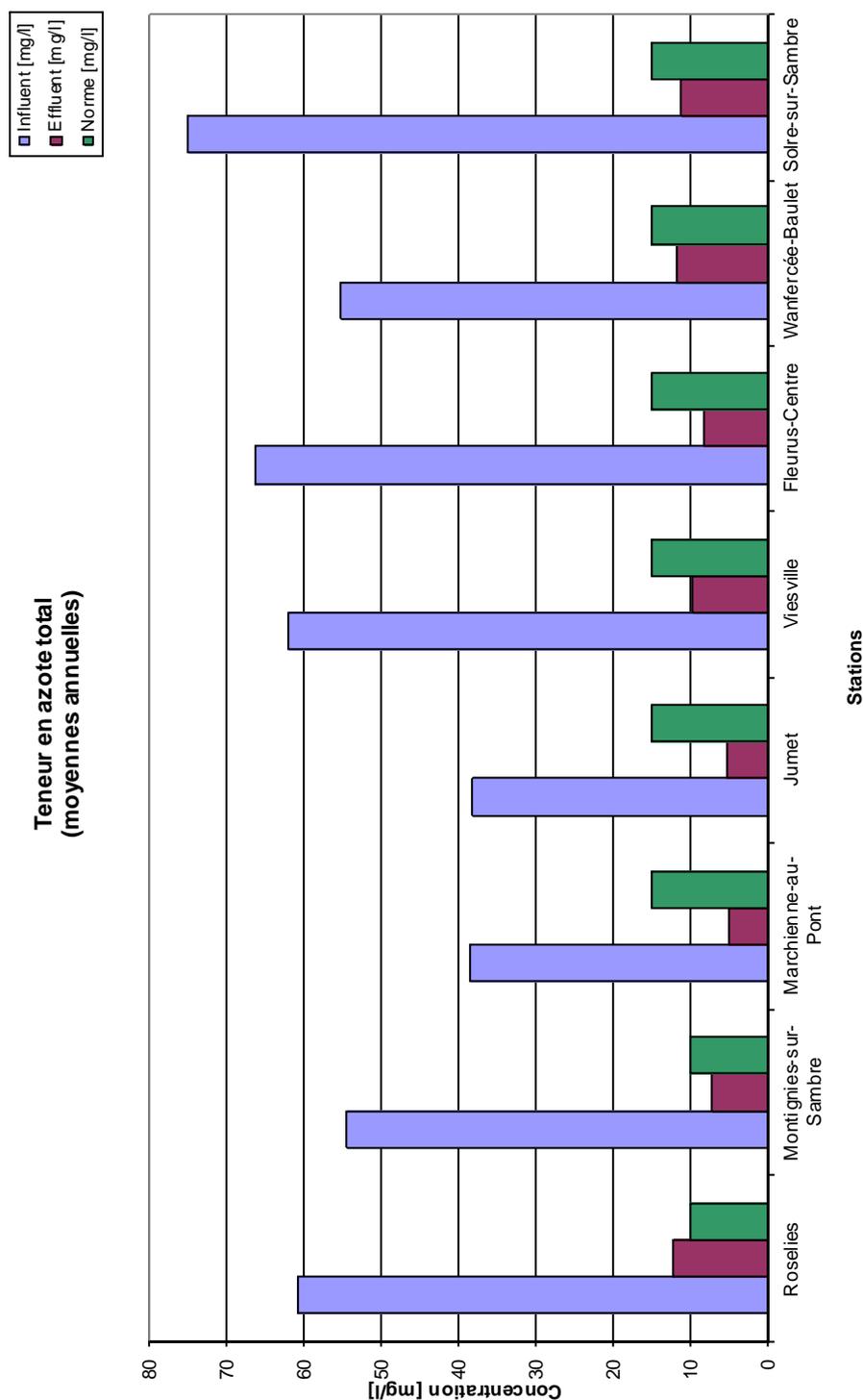
**Matières en suspension MES  
(moyennes annuelles)**



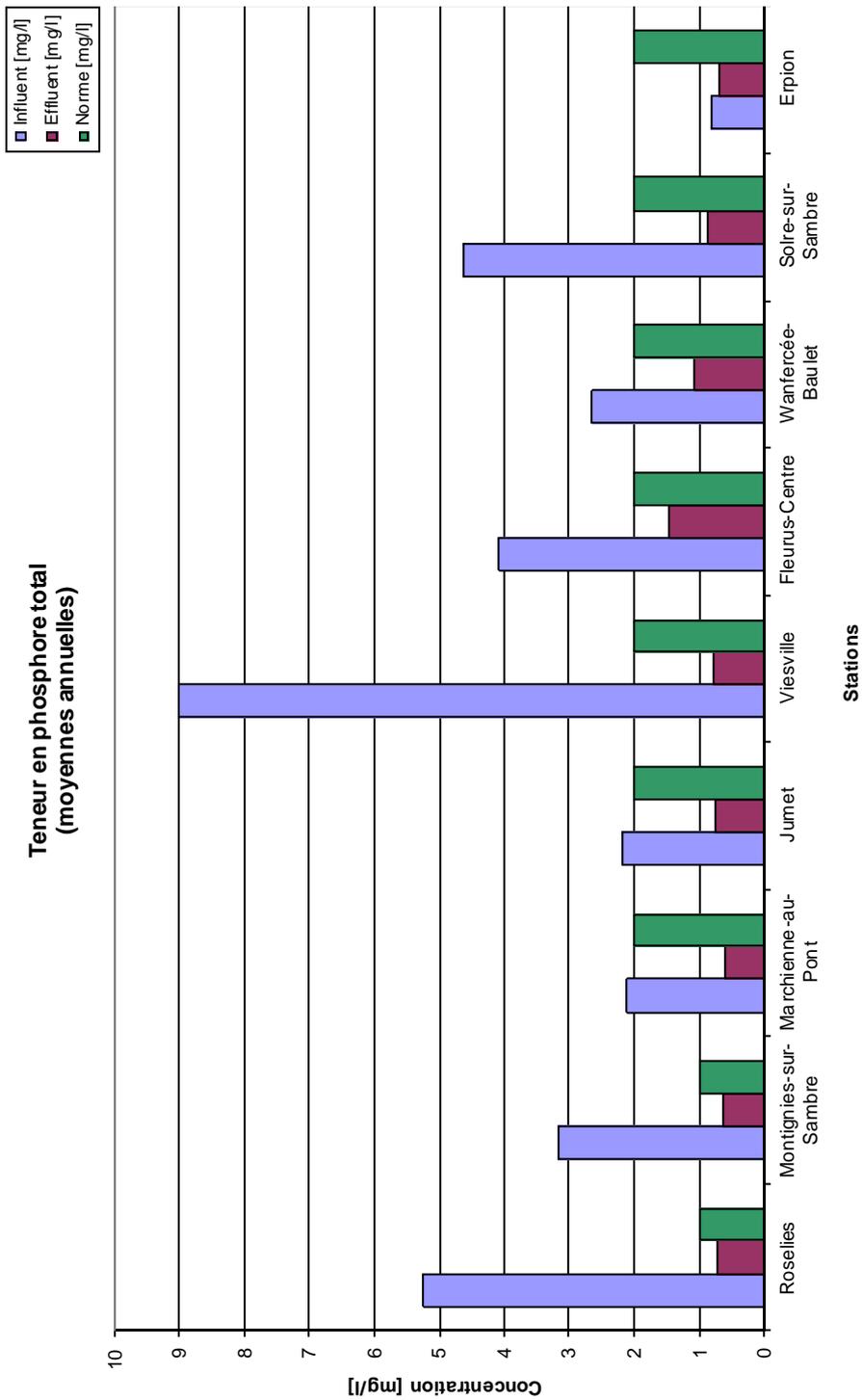
**Stations**

### 5.1.4 Azote et Phosphore

Au niveau de l'azote, seule la station d'épuration de Roselies voit sa moyenne annuelle dépasser la norme de rejet. Cette situation s'explique par une alimentation en eaux usées discontinue qui perturbe le traitement. En effet, une vis de relevage temps sec était défectueuse et a été remise en service début 2011. Cette modification devrait permettre d'être conforme en moyenne annuelle en 2011.



A remarquer que la station d'épuration de Roux n'est temporairement plus soumise aux normes azote et phosphore durant les travaux de réhabilitation (débutés en juin 2010).

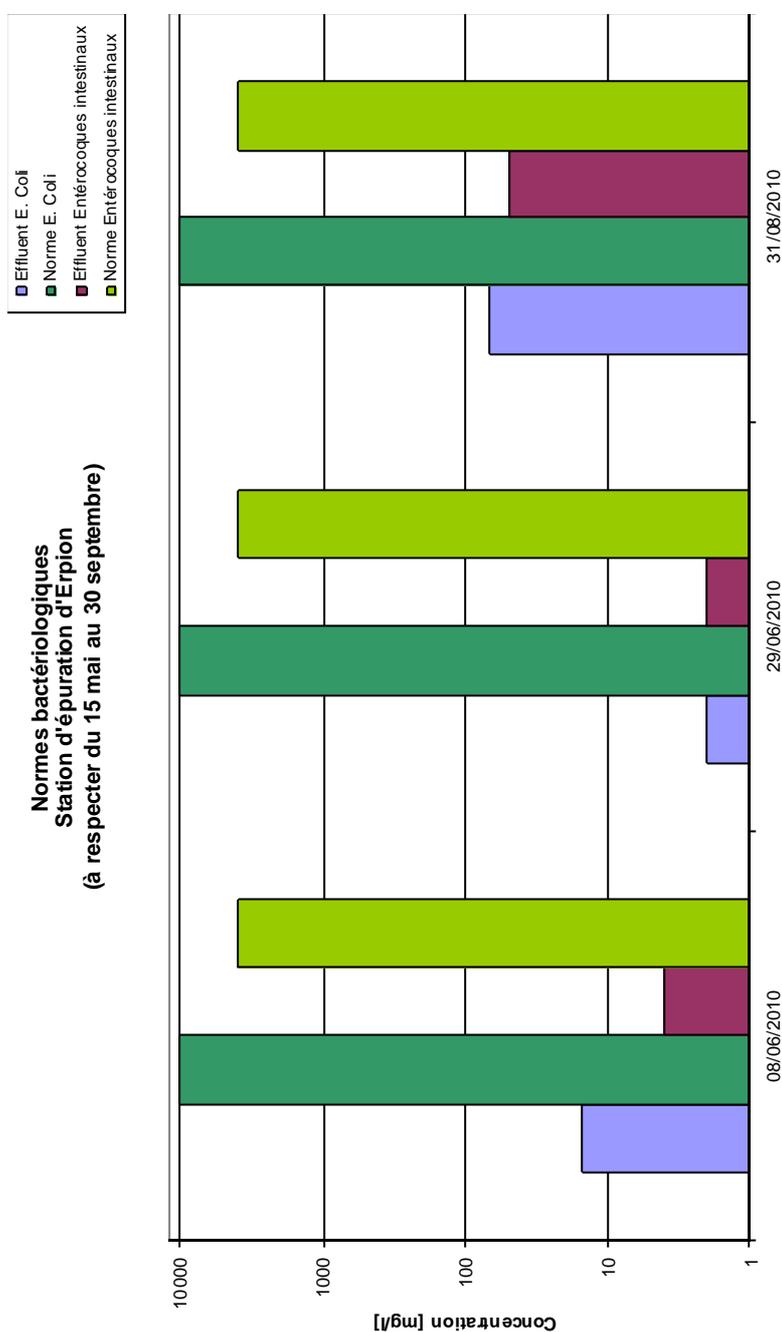


### 5.1.5 Normes bactériologiques

Vu sa localisation dans la zone d'influence de la zone de baignade du lac de Féronval du barrage de l'Eau d'Heure, la station d'épuration d'Erpion est soumise à des normes de rejet bactériologiques. Les paramètres appliqués sont le nombre maximum de bactéries Escherichia coli par 100ml (10.000) d'eaux épurées et le nombre maximum d'Entérocoques intestinaux par 100ml d'eaux usées (4.000).

Le respect de ces normes est garanti par la désinfection des eaux épurées au moyen d'une lampe UV.

Les graphiques suivants détaillent les résultats d'analyses obtenus par date de prélèvement. Toutes les mesures sont conformes aux normes.



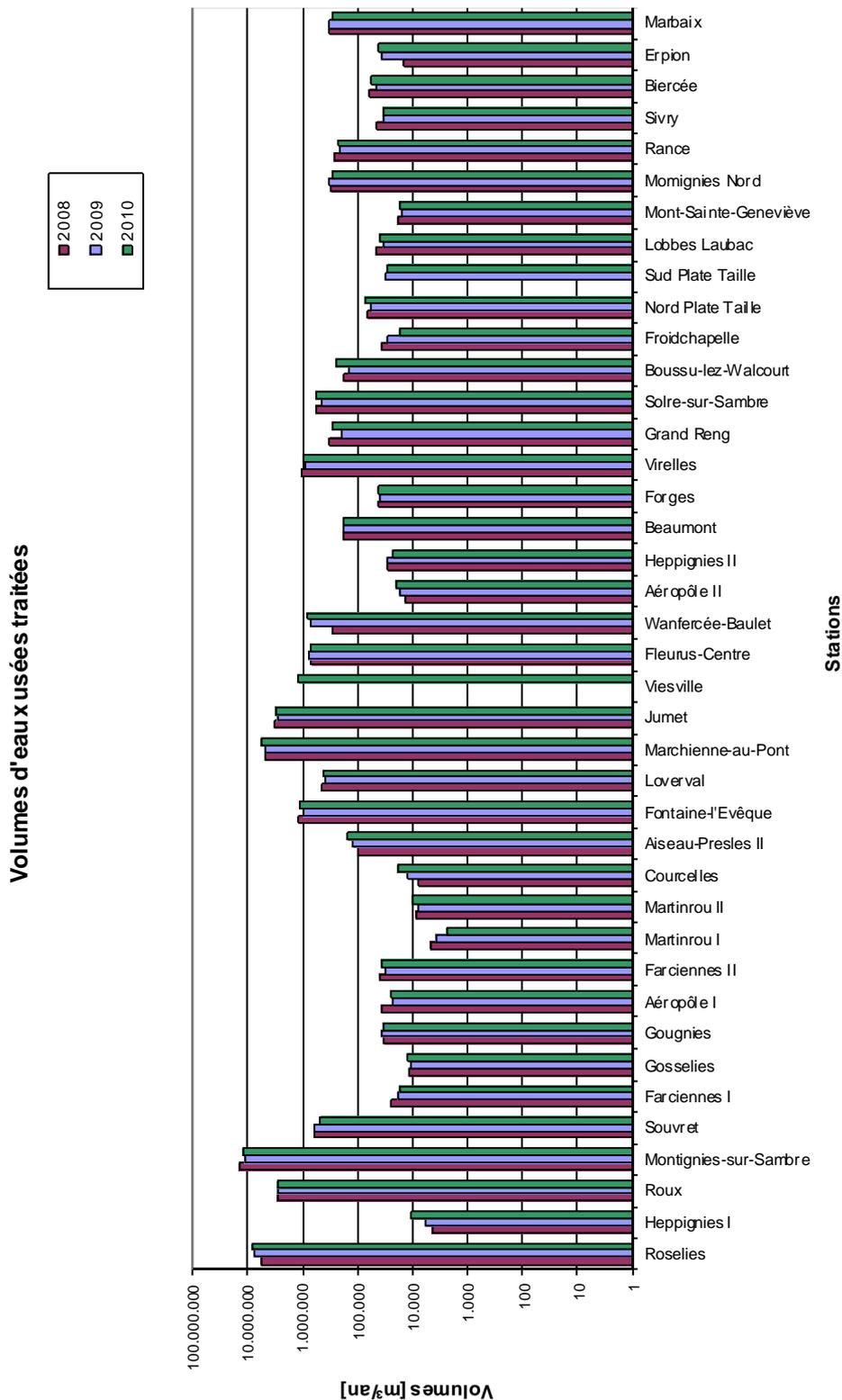
### 5.1.6 Volumes des eaux usées traitées

Le tableau suivant reprend les volumes traités par les stations enregistrées EMAS. Les volumes totaux d'eaux usées traitées sont de :

32.603.860 m<sup>3</sup> en 2008

35.416.445 m<sup>3</sup> en 2009

39.669.846 m<sup>3</sup> en 2010



## 5.2 Production de déchets

### 5.2.1 Boues d'épuration

Les boues de nos stations d'épuration sont déshydratées par centrifugation avant élimination.

Les sites équipés d'une unité de déshydratation fixe sont les stations d'épuration de Fontaine-l'Evêque, Montignies-sur-Sambre, Roselies, Viesville, Roux, Fleurus Centre, Marchienne-au-Pont et Wanfercée-Baulet.

Les sites de Baileux, Beaumont, Solre-sur-Sambre et Virelles disposent de bassins de stockage de boues liquides et nous travaillons par campagnes de déshydratation avec une société spécialisée.

Les boues liquides des autres petites stations issues du traitement d'épuration sont pompées et acheminées par camion citerne vers un des sites repris ci-dessus.

Deux filières d'élimination des boues déshydratées existent : la valorisation thermique et la valorisation agricole. Cette dernière option implique l'obtention d'autorisations et une gestion rigoureuse de nos boues, y compris des analyses de laboratoires mesurant les teneurs en métaux lourds, micropolluants organiques (hydrocarbures, etc.), germes pathogènes ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.

Pour le moment, seules les boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre sont valorisées en agriculture. Les démarches pour l'intégration des boues des principales autres stations dans cette filière sont initiées.

#### ○ Quantités produites

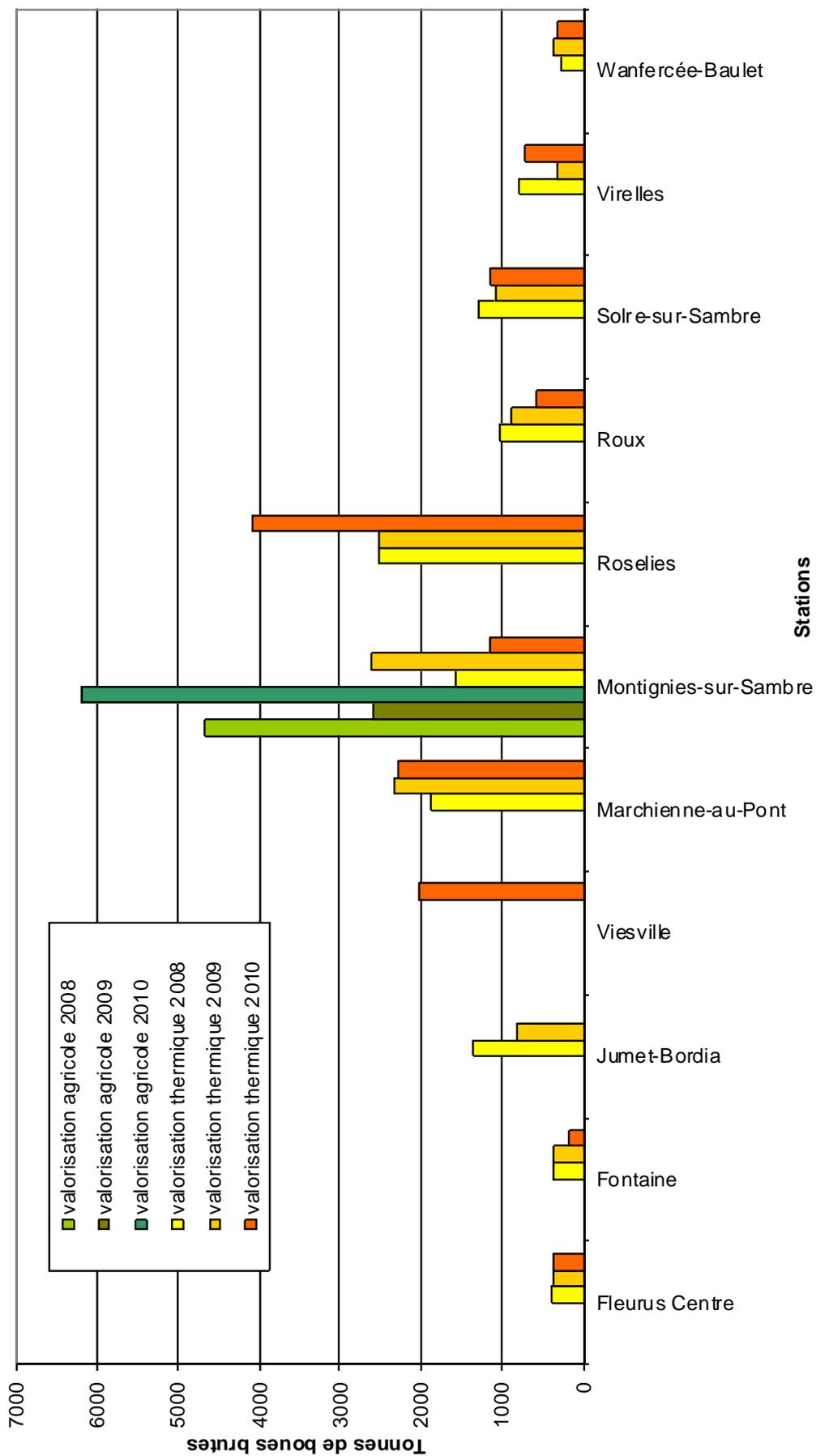
Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues produites par les stations d'épuration visées par l'enregistrement EMAS. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Pour faciliter les calculs et éviter les erreurs de conversion liées aux différentes concentrations, les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières brutes.

Aucune boue d'épuration n'est incinérée sans valorisation énergétique.

En ce qui concerne les boues de la station d'épuration de Jumet, la conduite de transfert des boues vers la station d'épuration de Viesville a été mise en service courant 2010. Les boues de Jumet sont dorénavant déshydratées à Viesville, ce qui explique l'absence d'histogramme pour cette station.

Destination des boues produites

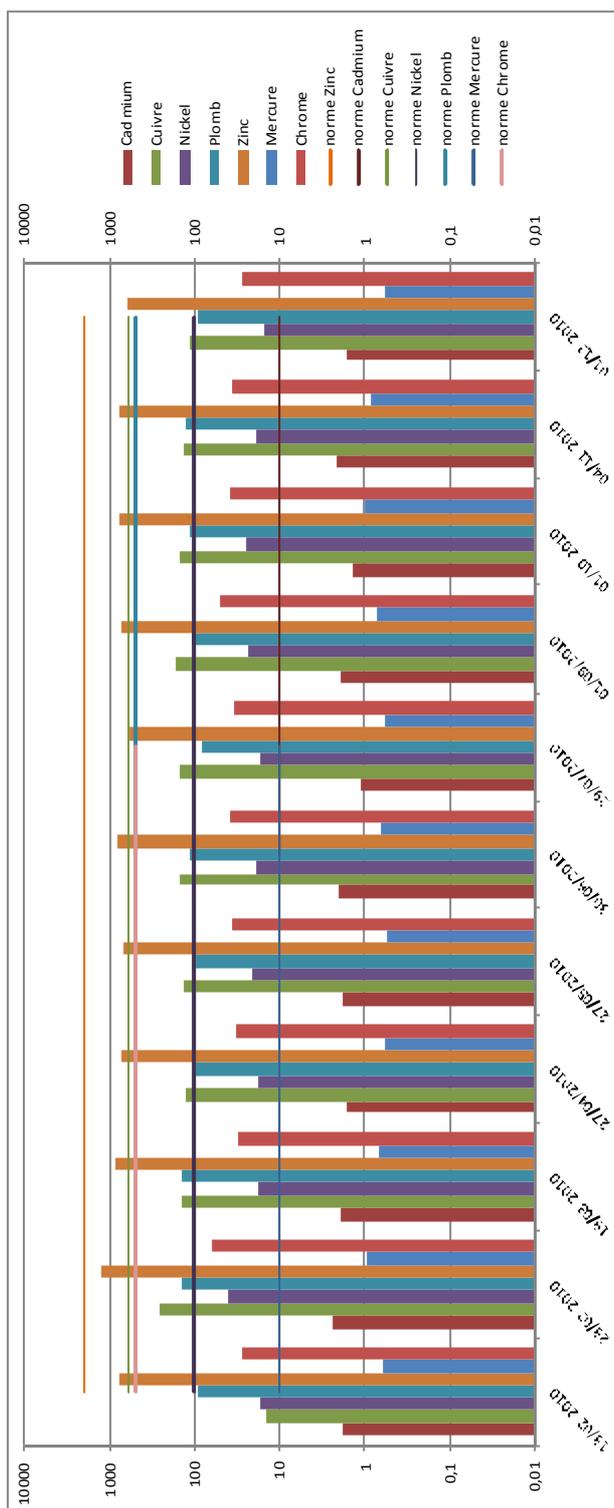


○ Qualité des boues

Le graphique suivant reprend les résultats d'analyses des métaux lourds des boues de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre qui ont été réalisées dans le cadre de leur gestion en valorisation agricole.

Aucun dépassement des normes n'a été constaté.

Les micropolluants ainsi que les paramètres généraux et agronomiques ne sont pas reprises en graphique car ils ne sont pas confrontés à des normes officielles.



## 5.2.2 Déchets

Le processus d'épuration des eaux usées génère des déchets à plusieurs niveaux :

- Les produits de curage de collecteurs : ce sont les produits sédimentés présents dans le réseau de collecte et retirés à l'occasion du nettoyage des ouvrages.
- Les refus de dégrillage : ce sont les déchets grossiers (bois, branchages, canettes, bouteilles en plastique, textiles, etc.) piégés dans les dégrilleurs. Les dégrilleurs équipent la plupart des stations d'épuration et de pompage ainsi que les installations de traitement des gadoues de fosses septiques et de produits de curage des réseaux d'assainissement.
- Les sables de dessablage : ce sont les particules minérales piégées dans les installations de dessablage. Ceux-ci équipent certaines stations d'épuration et installations de traitement des gadoues de fosses septiques.
- Les huiles et graisses : ce sont les matières huileuses et grasses piégées dans les installations de déshuilage.
- Les boues d'épuration primaires (issues de la décantation primaire) ou secondaires (issues du traitement biologique et de la décantation secondaire). Elles sont déshydratées avant élimination.
- Les autres déchets issus des activités du laboratoire ou de maintenance des équipements. Certains de ces déchets produits en faibles quantités sont des déchets dangereux (solvants de dégraissage, tubes luminescents, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, piles, aérosols, etc.).

Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de contenances diverses selon la taille de la station et éliminés à fréquences variables par des sociétés de collecte agréés, en toute conformité par rapport à la législation en vigueur en matière de déchets. La comptabilisation peut se faire soit au poids (exemple : conteneurs de 12m<sup>3</sup>) ou à la vidange (exemple : poubelle 1100L).

Voici les quantités des principaux déchets générés par l'épuration des eaux usées pour l'ensemble de nos sites :

Type de déchet	Quantité			unité
	2008	2009	2010	
graisses et huiles	4	21	18	T
encombrants	8	2	6	T
déchets industriels banals	6	10	10	poubelles 1100L
papier-carton	10	11	16	poubelles 1100L
papier-carton	38	31	24	poubelles 240L
Produit de curage de réseaux d'assainissement	224	438	931 *	T
boues déshydratées	16.009	13.194	18.948	T

\* L'ensemble des produits de curage provenant de nos ouvrages ont été traités dans un de nos centres de traitement (STEP de Roselies et Marchienne-au-Pont).

Type de déchet	Quantité			unité
	2008	2009	2010	
refus de dégrillage (traitement des eaux usées)	Environ 900	Environ 1000	Environ 1000	poubelles 1100L
refus de dégrillage (traitement des eaux usées)	219	146	116	T
refus de dégrillage (traitement des curures)	180	181	144	T
refus de dégrillage (traitement des gadoues)	-	13	12	T
sables de désablage (traitement des eaux usées)	371	232	303	T
sables de désablage (traitement des curures)	479	668	592	T
sables de désablage (traitement des gadoues)	-	5	5	T

Il est à noter que la production des différents déchets est fluctuante d'une année à l'autre. Elle est en fait directement liée à la qualité des eaux usées que nous traitons.

### 5.3 Nuisances olfactives

Les stations de Montignies-sur-Sambre, Roselies, Marchienne-au-Pont et Viesville disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans une masse de charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet (installation complétée par un biofiltre), Loverval et Fleurus-Centre.

Une fois par an, nous faisons réaliser des analyses d'odeurs par olfactométrie dynamique.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique. En 2010, nous comptons 7 plaintes relatives à des odeurs (6 en 2009).

Deux plaintes ont eu pour origine des activités d'épuration. La première concernait la STEP de Montignies-sur-Sambre (odeurs diffuses de boues d'épuration). La seconde concernait la STEP de Marchienne-au-Pont (odeurs du bassin biologique remis en service).

Les autres plaintes ne concernaient pas les activités d'IGRETEC.

## 5.4 Consommations ou achats de matières premières et carburants

EAU DE DISTRIBUTION (sites EMAS) <sup>1</sup>	En 2008	En 2009	En 2010
	22.243 m <sup>3</sup>	25.062 m <sup>3</sup>	39.040 m <sup>3</sup>
<p>La forte augmentation de la consommation d'eau en 2010 s'explique principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La panne du groupe hydrophore qui distribue l'eau de service dans la STEP de Montignies-sur-Sambre (eau épurée éventuellement filtrée et/ou éventuellement désinfectée pour les besoins de l'ouvrage). Cet équipement a été réparé début avril 2011. La surconsommation d'eau de distribution représente environ 5.000 m<sup>3</sup>.</li> <li>○ La fuite de canalisation d'eau de distribution en entrée de la S21 P6 genly. La surconsommation d'eau de distribution représente environ 5.000 m<sup>3</sup>.</li> <li>○ L'augmentation de la consommation à la STEP de Roselies d'environ 2.500 m<sup>3</sup>.</li> <li>○ L'augmentation de la consommation à la STEP de Marchienne-au-pont d'environ 500 m<sup>3</sup>, due en partie au dysfonctionnement du groupe hydrophore.</li> </ul> <p>Les augmentations de consommation de ces deux stations s'explique par la mise en régime du traitement des produits de curage des réseaux d'assainissement.</p>			
GRAISSE et HUILE LUBRIFIANTS (tous les sites) <sup>2</sup>	En 2008	En 2009	En 2010
Graisses lubrifiantes :	970 kg	790 kg	16.359 kg
Huiles lubrifiantes :	760 litres	2.560 litres	5.631 litres
<p>La forte augmentation des achats de graisses et huiles en 2010 s'explique par la reconstitution des stocks et le renforcement de la maintenance préventive.</p>			
HERBICIDE (tous les sites) <sup>2</sup>	En 2008	En 2009	En 2010
	24 litres	60 litres	60 litres
CARBURANTS POUR VEHICULES (tous les sites) <sup>1</sup>	En 2008	En 2009	En 2010
Diesel	52.141 litres	47.899 litres	55.216 litres
Essence	446 litres	476 litres	600 litres
Nombre de kilomètres parcourus	406.226 km	425.228 km	438.803 km
<p>La consommation de diesel comprend 808 litres pour le fonctionnement d'une pompe autonome mobile.                      La consommation d'essence comprend 256 litres pour le fonctionnement d'un nettoyeur haute pression autonome mobile et des équipements d'entretien extérieur comme des débroussailliers.</p>			
MAZOUT DE CHAUFFAGE (tous les sites) <sup>2</sup>	En 2008	En 2009	En 2010
	30.500 litres	37.000 litres	57.000 litres
GAZ DE VILLE (tous les sites) <sup>1</sup>	En 2008	En 2009	En 2010
	8.129 MWh	9.105 MWh	7.757 MWh

1 : quantités consommées

2 : quantités achetées

### 5.5 Indicateurs de base obligatoires

Le Règlement européen n°1221/2009 adopté le 25 novembre 2009 vient modifier le système communautaire de management et d'audit EMAS. Cette nouvelle version est communément appelée EMAS III.

Une modification majeure de l'EMAS III est la définition d'indicateurs de base obligatoires.

Ces indicateurs sont définis pour l'ensemble de l'année 2010 au moyen de trois chiffres :

A : l'apport/incidence annuel(le) total(e) dans le secteur concerné

B : la production annuelle totale de l'organisation

R : le rapport A/B

De nombreuses questions d'interprétations relatives à la définition de ces indicateurs ont été soulevées par les OAA. Nous avons questionné les autorités compétentes à ce sujet sans réponse pour le moment. Le nouveau Règlement EMAS prévoit également la rédaction et l'édition de « *documents sectoriels de référence* » par la Commission européenne. Ces documents devraient notamment comprendre les indicateurs de performance environnementale propres au secteur. Malheureusement, ce document n'a pas encore été défini pour le secteur de l'épuration.

A ce stade, l'ensemble des OAA a décidé de définir les indicateurs de base obligatoires pour lesquels les données sont disponibles. Pour le moment, les données relatives aux stations de pompage et démergement ne sont pas prises en compte.

Enfin, concernant le rapport R, nous avons décidé de renseigner provisoirement trois versions pour les indicateurs énergétiques. En fonction des remarques émises par les OAA, les différents organismes de certification et les administrations compétentes, nous retiendrons une seule version de ce chiffre dans la déclaration environnementale suivante.

Pour les autres indicateurs de base obligatoire, afin de ne pas faire apparaître des chiffres excessivement petits, seul le facteur R relatif aux tonnes de boues (MS) est mentionné.

Par soucis de lisibilité, les facteurs B ne sont pas affichés dans les tableaux suivants.

### 5.5.1 Efficacité énergétique

#### ○ Utilisation totale directe d'énergie (électricité, gaz, mazout de chauffage)

STEP		A	R		
		(kWh)	kWh/t de boues MS	kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées	kWh/EH traités
S0100	Roselies	4.400.700	3.944	0,53	58
S0200	Heppignies I	44.661	6.326	4,29	385
S0300	Roux	480.233	2.964	0,17	44
S0500	Montignies-sur-Sambre	13.884.656	5.242	1,22	149
S0600	Souvret	14.839	526	0,03	4
S0700	Farciennes I	13.762	14.188	0,80	306
S0800	Gosselies	36.209	13.072	2,94	162
S0900	Gougny	52.367	22.968	1,56	102
S1100	Aéropôle I	42.953	39.406	1,77	530
S1300	Farciennes II	16.572	30.131	0,44	41
S1400	Martinrou I	13.795	62.705	5,72	690
S1500	Martinrou II	16.203	17.423	1,63	156
S1600	Courcelles	18.005	16.827	0,99	109
S1700	Aiseau-Présles II	122.059	15.315	0,82	135
S1800	Fontaine-l'Évêque	476.525	5.413	0,43	91
S2000	Loverval	142.042	8.400	0,34	113
S2100	Marchienne-au-Pont	5.482.440	9.783	0,98	271
S2200	Jumet	1.218.720	3.706	0,41	93
S2400	Fleurus-Centre	378.950	4.396	0,54	43
S2500	Wanfercée-Baulet	584.950	7.789	0,72	139
S3000	Aéropôle II	28.033	87.603	1,44	224
S3100	Heppignies II	32.291	15.377	1,46	88
S5100	Leval-Chaudeville	235.006	4.723	1,39	188
S5300	Forges	31.400	6.542	0,75	164
S5400	Virelles	216.804	1.544	0,21	75
S5500	Grand-Reng	86.980	0*	0,31	90
S5600	Solre-sur-Sambre	416.320	2.132	0,75	71
S5700	Boussu-lez-Walcourt	29.921	0*	0,12	71
S5800	Froidchapelle	19.505	6.726	1,13	113
S5900	Nord Plate Taille	56.242	12.900	0,76	167
S6000	Sud Plate Taille	11.268	0*	0,38	537
S6100	Lobbès-Laubac	25.589	30.463	0,66	305
S6300	Mont-sainte-Geneviève	21.389	8.421	1,24	102
S6400	Momignies Nord	62.557	0*	0,22	70
S6600	Rance	16.180	0*	0,08	19
S6700	Sivry	22.431	5.168	0,66	80
S6800	Biercée	52.711	13.908	0,92	155
S7100	Erpion	28.026	0	0,67	2.803
S7200	Marbaix	87.160	3.762	0,30	62
TOTAL		28.920.454 kWh			
MOYENNE			12.559 kWh/t boues MS	1,02 kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées	231 kWh/EH traités

\* : ces stations d'épuration fonctionnent sur le principe de lagunage. Aucun curage n'a été nécessaire en 2010, raison pour laquelle ces stations n'ont produit aucun tonnage de boues en 2010.

#### ○ Utilisation totale d'énergie renouvelable

Aucun site exploité par IGRETEC ne produit d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables.

### 5.5.2 Utilisation rationnelle de matières (

Les poly-électrolytes (couramment appelés polymères) sont utilisés comme flocculant soit au niveau de la décantation primaire, soit au niveau de la déshydratation des boues.

La chaux permet de stabiliser les boues déshydratées.

Le chlorure ferrique est utilisé comme coagulant dans la décantation primaire ou pour la déphosphatation en co-précipitation dans les bassins biologiques.

Le sel d'aluminium est utilisé au niveau des bassins biologiques pour maîtriser la qualité de la microbiologie et faciliter la décantation.

L'acide sulfurique, l'eau de javel, la soude, le thiosulfate de sodium, l'acide chlorhydrique et le sel d'adoucisseur sont des réactifs utilisés dans les unités de désodorisation chimique de l'air.

STEP		A									
		Poly-électrolytes	Chaux	chlorure ferrique FeCL3	sel d'aluminium	acide sulfurique H2SO4	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na2S2O3	acide chlorhydrique HCl	sel adoucisseur
		kg	kg	kg	kg						kg
S0100	Roselies	15.750	11.000	100.475	/	2.398	0	5.525	0	10	475
S0300	Roux	950	0	35.872	/	/	/	/	/	/	0
S0500	Montignies-sur-Sambre	19.800	486.915	104.830	85.185	1.303	3.190	0	297	/	1.650
S1800	Fontaine-l'Evêque	150	/	/	/	/	/	/	/	/	/
S2100	Marchienne-au-Pont	7.200	9.500	54.407	/	9.815	8.765	7.174	752	/	1.125
S2200	Jumet	3.770	/	8.707	/	/	/	/	/	/	/
S2400	Fleurus-Centre	1.230	/	/	/	/	/	/	/	/	/
S2500	Wanfercée-Baulet	1.323	/	/	/	/	/	/	/	/	/
S5600	Solre-sur-Sambre	9.088	/	20.195	/	/	/	/	/	/	/
S7100	Erpion	/	/	0	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL		59.261 kg	507.415 kg	324.486 kg	85.185 kg	13.516	11.955	12.699	1.049	10	3.250 kg

STEP		R									
		Poly-électrolytes	Chaux	chlorure ferrique	sel d'aluminium	acide sulfurique H2SO4	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na2S2O3	acide chlorhydrique HCl	sel adoucisseur
		Kg/t boues MS	Kg/t boues MS	Kg/t boues MS	Kg/t boues MS	t/boues MS	t/boues MS	t/boues MS	t/boues MS	t/boues MS	Kg/t boues MS
S0100	Roselies	14,1	9,8	90,0	/	2,1	0,0	5,0	0,0	0,009	0,4
S0300	Roux	5,9	0,0	221,4	/	/	/	/	/	/	/
S0500	Montignies-sur-Sambre	7,5	183,8	39,6	32,2	0,5	1,2	0,0	0,1	/	0,6
S1800	Fontaine-l'Evêque	1,7	/	/	/	/	/	/	/	/	/
S2100	Marchienne-au-Pont	12,8	17,0	97,1	/	17,5	15,6	12,8	1,3	/	2,0
S2200	Jumet	11,5	/	26,5	/	/	/	/	/	/	/
S2400	Fleurus-Centre	14,3	/	/	/	/	/	/	/	/	/
S2500	Wanfercée-Baulet	17,6	/	/	/	/	/	/	/	/	/
S5600	Solre-sur-Sambre	25,2	/	56,1	/	/	/	/	/	/	/
S7100	Erpion	/	/	0,0	/	/	/	/	/	/	/
MOYENNE		12,3 Kg/t boues MS	52,7 Kg/t boues MS	75,8 Kg/t boues MS	32,2 Kg/t boues MS	6,7 t/boues MS	5,6 t/boues MS	5,9 t/boues MS	0,5 t/boues MS	0,009 t/boues MS	1,0 kg/t boues MS

NB : la quantité de polyélectrolytes de la station d'épuration de Jumet est physiquement utilisée à la station d'épuration de Viesville, réceptrice des boues liquides.

### 5.5.3 Consommation d'eau de distribution

Lorsqu'un trait apparaît pour le chiffre A, cela signifie que l'ouvrage n'est pas alimenté par de l'eau de distribution.

Pour remarque, aucun ouvrage géré par IGRETEC n'utilise de l'eau de puits. Par contre, de nombreux ouvrages sont équipés d'une unité de production d'eau de service afin de réduire la consommation d'eau de distribution.

STEP		A	R
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /t de boues MS
\$0100	Roselies	6.475	5.80
\$0200	Heppignies I	0	0,00
\$0300	Roux	2.015	12,44
\$0500	Montignies-sur-Sambre	20.577	7,77
\$0600	Souvret	/	/
\$0700	Farciennes I	29	29,90
\$0800	Gosselies	/	0,00
\$0900	Gougnies	5	2,19
\$1100	Aéropôle I	/	/
\$1300	Farciennes II	0	0,00
\$1400	Martinrou I	1	4,55
\$1500	Martinrou II	3	3,23
\$1600	Courcelles	0	0,00
\$1700	Aiseau-Preles II	/	/
\$1800	Fontaine-l'Evêque	265	3,01
\$2000	Loverval	0	0,00
\$2100	Marchienne-au-Pont	1.891	3,37
\$2200	Jumet	0	0,00
\$2400	Fleurus-Centre	960	11,14
\$2500	Wanfercée-Baulet	390	5,19
\$3000	Aéropôle II	/	/
\$3100	Heppignies II	0	0,00
\$5100	Leval-Chaudeville	17	0,34
\$5300	Forges	/	/
\$5400	Virelles	3	0,02
\$5500	Grand-Reng	1	/
\$5600	Solre-sur-Sambre	32	0,16
\$5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0,00
\$5800	Froidchapelle	0	0,00
\$5900	Nord Plate Taille	424	97,25
\$6000	Sud Plate Taille	0	0,00
\$6100	Lobbès-Laubac	2	2,38
\$6300	Mont-sainte-Geneviève	0	0,00
\$6400	Momignies Nord	1	0,00
\$6600	Rance	1	0,00
\$6700	Sivry	/	/
\$6800	Biercée	/	/
\$7100	Erpion	0	0,00
\$7200	Marbaix	0	0,00
TOTAL		25.062 m <sup>3</sup>	
MOYENNE			6,09 m <sup>3</sup> /t boues MS

NB : la consommation relativement importante de la STEP de Montignies-sur-Sambre s'explique la présence du siège administratif du Service Exploitation, de notre laboratoire et par une panne importante du groupe hydrophore qui distribue de l'eau de service. Celui-ci a été remis en service début avril 2011

5.5.4 Déchets

○ Déchets non dangereux

STEP	A				R				
	Sables	Refus de dégrillage	Graisses et huiles de déshuilage	Boues non valorisées en agriculture	t sable/t boues MS	t refus/t boues MS	t graisses-huiles/t boues MS	% de boues valorisées en agriculture	
	t	t	t	t MS					
S0100	Roselies	106,7	106,6	6,4	1.115,9	0,23	0,09	0,01	100%
S0200	Heppignies I	0	0	0	7,1	-	-	-	100%
S0300	Roux	8,5	0	0	162,0	0,05	-	-	100%
S0500	Montignies-sur-Sambre	119,1	58,5	0	394,4	0,04	0,02	-	15%
S0600	Souvret	0	0	0	28,2	-	-	-	100%
S0700	Farciennes I	0	0	0	1,0	-	-	-	100%
S0800	Gosselies	0	0	0	2,8	-	-	-	100%
S0900	Gougnies	0	0	0	2,3	-	-	-	100%
S1100	Aéropôle I	0	0	0	1,1	-	-	-	100%
S1300	Farciennes II	0	0	0	0,6	-	-	-	100%
S1400	Martinrou I	0	0	0	0,2	-	-	-	100%
S1500	Martinrou II	0	0	0	0,9	-	-	-	100%
S1600	Courcelles	0	0	0	0,6	-	-	-	100%
S1700	Aiseau-Presles II	0	0	0	8,0	-	-	-	100%
S1800	Fontaine-l'Evêque	19	0	0	88,0	0,22	-	-	100%
S2000	Loverval	0	0	0	16,9	-	-	-	100%
S2100	Marchienne-au-Pont	443,7	88,7	0	560,4	0,79	0,17	-	100%
S2200	Jumet	15,8	10,7	0	328,9	0,05	0,03	-	100%
S2400	Fleurus-Centre	2,0	0	3,6	86,2	0,02	-	0,05	100%
S2500	Wanfercée-Baulet	0	2,8	8,2	75,1	-	0,04	0,11	100%
S3000	Aéropôle II	0	0	0	0,3	-	-	-	100%
S3100	Heppignies II	0	0	0	2,0	-	-	-	100%
S5100	Leval-Chaudeville	0	0	0	49,8	-	-	-	100%
S5300	Forges	0	0	0	4,8	-	-	-	100%
S5400	Virelles	0	0	0	140,5	-	-	-	100%
S5500	Grand-Reng	0	0	0	0,0	-	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	24,0	0	0	195,3	0,12	-	-	100%
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0	0	0,0	-	-	-	-
S5800	Froidchapelle	0	0	0	2,9	-	-	-	100%
S5900	Nord Plate Taille	0	0	0	4,4	-	-	-	100%
S6000	Sud Plate Taille	0	0	0	0,0	-	-	-	-
S6100	Lobbès-Laubac	0	0	0	0,8	-	-	-	100%
S6300	Mont-sainte-Geneviève	0	0	0	2,5	-	-	-	100%
S6400	Momignies Nord	0	0	0	0,0	-	-	-	-
S6600	Rance	0	0	0	0,0	-	-	-	-
S6700	Sivry	0	0	0	4,3	-	-	-	100%
S6800	Biercée	0	0	0	3,8	-	-	-	100%
S7100	Erpion	0	0	0	0,0	-	-	-	-
S7200	Marbaix	0	0	0	23,2	-	-	-	100%
TOTAL		303,5 t	116,2 t	18,2 t	3.315,1 t				
MOYENNE						0,17 t sable/t boues MS	0,07 t refus/t boues MS	0,05 t graisses- huiles /t boues MS	

Les sables issus des stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont sont répartis comme suit :

	STEP de Roselies	STEP de Marchienne-au-Pont
Sables de dessablage	92 t	13 t
Sables issus du traitement des gadoues de fosses septiques	5 t	431 t
Sables issus du traitement des PCRA	161 t	
Total	106,7 t	443,7 t

Les refus de dégrillage issus des stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont sont répartis comme suit :

	STEP de Roselies	STEP de Marchienne-au-Pont
Refus de dégrillage	44,2 t	13,0 t
Refus de dégrillage issus du traitement des gadoues de fosses septiques	11,8 t	0,0 t
Refus de dégrillage issus du traitement des PCRA	50,6 t	430,7 t
Total	106,6 t	88,7 t

○ Déchets dangereux

	A	R
	kg	kg/t de boues MS
Tous sites confondus	5.360 kg	1 kg/t de boues MS

### 5.5.5 Biodiversité

L'indicateur imposé, à savoir le nombre de m<sup>2</sup> de surface bâtie, se rapporte à un aspect environnemental indirect, car l'ensemble des infrastructures sont conçues et réalisées par le bureau d'études d'IGRETEC, non visé par notre enregistrement EMAS. En outre, cet aspect n'a pas été identifié comme significatif dans nos activités. Par conséquent, nous ne renseignons pas cet indicateur.

Par contre, nous attachons une importance au maintien de la biodiversités dans et aux alentours de nos ouvrages par des mesures telles que :

- Les plans de dératisation qui permettent de maîtriser les populations d'animaux nuisibles ;
- La maîtrise des entretiens des espaces verts sur nos sites ;

### 5.5.6 Emissions dans l'air

La production de CO<sub>2</sub> renseignée ci-dessous correspond à la production des chaudières uniquement.

La respiration biologique des stations d'épuration est considérée négligeable.

Les émissions de CO<sub>2</sub> provoquées par l'utilisation de nos véhicules ne sont pas prises en compte.

Enfin, la quantité de CO<sub>2</sub> associée à la production d'électricité que nous avons consommé n'est pas renseignée car il s'agit d'un aspect environnemental indirect.

STEP		A	R
		t éq CO <sub>2</sub>	t éq. CO <sub>2</sub> /t de boues MS
S0100	Roselies	96	0,09
S0500	Montignies-sur-Sambre	1.103	0,42
S2100	Marchienne-au-Pont	483	0,86
S2200	Jumet	23	0,07
S2400	Fleurus-Centre	3	0,03
S2500	Wanfercée-Baulet	3	0,04
TOTAL		1.965 t éq. CO <sub>2</sub>	
MOYENNE			0,25 t éq. CO <sub>2</sub> /t de boues MS

La production de CH<sub>4</sub> est considérée négligeable.

Concernant les paramètres N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et PM, compte tenu de l'absence de données en la matière pour le moment, nous ne renseignons aucune donnée.



STEP de Nord Plate Taille

## 6. Définitions et abréviations

### 6.1 Définitions

Amélioration continue	Processus récurrent d'enrichissement d'un système de management afin d'obtenir des améliorations de la performance globale en cohérence avec la politique de l'organisme.
Analyse environnementale	Une analyse préalable approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités, produits et services d'une organisation (EMAS)
Aspect environnemental	Un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement (EMAS)
Audit interne	Une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement (EMAS)
Cible environnementale	Exigence de performance détaillée, pouvant s'appliquer à l'ensemble ou à une partie de l'organisme, qui résulte des objectifs environnementaux, et qui doit être fixée et réalisée pour atteindre ces objectifs (ISO14001)
Démergement	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations
EMAS	Environment Management and Audit Scheme - Système communautaire de management environnemental et d'audit
Environnement	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations
Equivalent habitant	L'Equivalent-Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour
Impact (incidence) environnemental(e)	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation (EMAS)
Indicateurs de performance	Une expression spécifique permettant de mesurer les performances environnementales d'une organisation (EMAS)
ISO 14001	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation.
Objectif environnemental général	un but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui, dans la mesure du possible, est quantifié (EMAS)
Objectif environnemental spécifique	une exigence de résultat détaillée, applicable à une organisation ou à certaines de ses composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux (EMAS)
Organisme	une compagnie, une société, une firme, une entreprise, une autorité ou une institution établie dans la Communauté ou en dehors de celle-ci, ou une partie ou une combinaison des entités précitées, ayant ou non la personnalité juridique, de droit public ou privé, qui a ses propres fonctions et sa propre administration (EMAS)
Partie intéressée	Individu ou groupe concerné ou affecté par la performance environnementale d'un organisme (ISO14001)
Performance environnementale	les résultats mesurables de la gestion par une organisation de ses aspects environnementaux (EMAS)
Politique environnementale	l'expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa performance environnementale, y compris le respect de toutes les exigences légales applicables en matière d'environnement, ainsi que l'engagement en faveur d'une amélioration constante des performances environnementales. Cette politique fournit un cadre d'action et prévoit l'établissement d'objectifs et de cibles environnementaux (EMAS)
Système de management environnemental	la partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale, ainsi que pour gérer les aspects environnementaux (EMAS)

## 6.2 Abréviations

AGW	Arrêté du Gouvernement Wallon
BO	Bassin d'Orage
CV	Chambre de Visite
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DO	Déversoir d'Orage
DIHEC	Dépense Importante Hors Exploitation Courante
DPC	Département de la Police et des Contrôles
EH	Equivalent Habitant
EXP	Exploitation
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
GRH	Gestion des Ressources Humaines
GTC	Gestion Technique Centralisée
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
ISO	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
MES	Matières En Suspension
MS	Matière Sèche
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé
PASH	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCRA	Produit de Curage des Réseaux d'Assainissement
PME	Programme de Management Environnemental
Q	Débit
SD	Station de démergement
SP	Station de pompage
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
STEP	Station d'épuration

## 7. Coordonnées des personnes de contact

<p>IGRETEC - Siège Boulevard Mayence 1 6000 CHARLEROI Tél. : 071/20.28.11</p>	<p>IGRETEC - Siège d'exploitation Station de Montignies-sur-Sambre Chaussée de Charleroi 401 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél. : 071/20.01.00</p>
---	---

Olivier LIENARD - Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement  
et Responsable de Management Environnemental

courriel : [olivier.lienard@igretec.com](mailto:olivier.lienard@igretec.com) Tél. : 071/20.01.02

Guillaume MICHIELS - Responsable Management Environnemental Adjoint

courriel : [guillaume.michiels@igretec.com](mailto:guillaume.michiels@igretec.com) Tél. : 071/20.01.01

Patricia LION - Responsable Management Qualité

courriel : [patricia.lion@igretec.com](mailto:patricia.lion@igretec.com) Tél. : 071/20.28.18

AIB Vincotte - Organisme certificateur et vérificateur

courriel : [vincotte.certification@vincotte.com](mailto:vincotte.certification@vincotte.com) Tél : 02/674.58.36

Service Public de Wallonie - D GARNE - M. J-F. DAUPHIN - coordinateur EMAS

courriel : [jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be](mailto:jeanfrancois.dauphin@spw.wallonie.be) Tél. : 081/64.97.03

DPC - Direction de Charleroi - M. P. HECQ - Directeur

courriel : [charleroi.dpe.darne@mrw.wallonie.be](mailto:charleroi.dpe.darne@mrw.wallonie.be) Tél. : 071/65.47.25

SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau)

courriel : [info@spge.be](mailto:info@spge.be) Tél. : 081/25.19.30

## 8. Déclaration de validation

Organisme de certification et de vérification : AIB Vinçotte International s.a.

Prochaine déclaration environnementale : juin 2012

### **Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation**

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié que les activités suivantes :

*Exploitation des ouvrages d'assainissement public permettant de collecter et de traiter les eaux urbaines résiduaires, et industrielles le cas échéant, ainsi que les ouvrages de démergement gérés par IGRETEC :*

*Stations d'épuration, ainsi que les collecteurs et stations de pompage associés, de Roselies, Heppignies I et II, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Farciennes I et II, Gosselies, Gougnies, Aéroport I et II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Présles II, Fontaine-l'Évêque, Lovervall, Marchienne-au-Pont, Jumez, Fleurus-Centre, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Grand-Reng, Solre-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, Nord Plate Taille, Sud Plate Taille, Lobbes-Laubac, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix*

figurant dans la déclaration environnementale de la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC (présentation des résultats de l'année 2010 : objectifs pour l'année 2011), portant le numéro d'enregistrement BE-RW-000008, respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009, les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale de la Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement d'IGRETEC donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites concernés exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le .../.../20...

Signature

ir. Paul OLIVIER,  
Président de la Commission de Certification.

## 9. Liste des ouvrages d'épuration exploités par IGRETEC

### ○ Stations d'épuration

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité
S0100	127.000 EH	ROSELIES	rue de Farciennes 35	6250	ROSELIES
S0200	200 EH	HEPPIGNIES I	Av. Alexandre Fleming	6220	HEPPIGNIES
S0300	24.000 EH	ROUX	rue du Halage	6044	ROUX
S0500	200.000 EH	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Chée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S0600	4.000 EH	SOUVRET	rue de la Source	6182	SOUVRET
S0700	200 EH	FARCIENNES I	rue Martinrou	6220	FLEURUS
S0800	650 EH	GOSSELIES	rue Jonquerelle	6041	GOSSELIES
S0900	500 EH	GOUGNIES	rue du Culot	6280	GOUGNIES
S1100	500 EH	AEROPOLE I	Av. J. Mermoz	6041	GOSSELIES
S1300	200 EH	FARCIENNES II	Av. de l'Espérance	6220	FLEURUS
S1400	200 EH	MARTINROU I	rue du Berlaimont	6220	FLEURUS
S1500	200 EH	MARTINROU II	rue des Fabriques	6220	FLEURUS
S1600	250 EH	COURCELLES	rue du Hainaut	6180	COURCELLES
S1700	2.500 EH	AISEAU-PRESLES II	rue des Longs Prés	6250	AISEAU-PRESLES
S1800	7.000 EH	FONTAINE L'EVEQUE	rue Jolibois	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
S2000	3.300 EH	LOVERVAL	rue du Courtillonnet	6280	LOVERLAL
S2100	80.000 EH	MARCHIENNE-AU-PONT	rue georges Tourneur	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
S2200	31.500 EH	JUMET	rue de Sous le Bois	6040	JUMET
S2300	46.000 EH	VIESVILLE	Rue de l'Ecluse	6230	PONT-A-CELLES
S2400	7.000 EH	FLEURUS-CENTRE	chemin de Mons	6220	FLEURUS
S2500	10.800 EH	WANFERCEE-BAULET	rue d'Argenton	6224	WANFERCEE-BAULET
S3000	250 EH	AEROPOLE II	Av. J. Mermoz	6041	GOSSELIES
S3100	250 EH	HEPPIGNIES II	rue du Muturnia	6220	HEPPIGNIES
S5100	3.000 EH	LEVAL-CHAUDEVILLE	rue H. Leclercq	6500	LEVAL-CHAUDEVILLE
S5200	3.150 EH	BAILEUX	rue Madeleine	6464	BAILEUX
S5300	500 EH	FORGES	rue des Templiers 2	6464	FORGES
S5400	4.000 EH	VIRELLES	rue de la Scierie	6461	VIRELLES
S5500	1.700 EH	GRAND-RENG	rue du Trou Gilot	6560	GRAND-RENG
S5600	9.000 EH	SOLRE-SUR-SAMBRE	rue Neuville	6560	SOLRE/S/SAMBRE
S5700	1.050 EH	BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Toffaite 1	6440	FROIDCHAPELLE
S5800	500 EH	FROIDCHAPELLE	rue du Moulin	6440	FROIDCHAPELLE
S5900	4.000 EH	NORD PLATE TAILLE	rue du Four à Verre	6441	ERPION
S6000	600 EH	SUD PLATE TAILLE	rue du Milombois	6440	FROIDCHAPELLE

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité
S6100	400 EH	LOBBES-LAUBAC	rue Saint-Roch	6540	LOBBES
S6200	600 EH	LOBBES-BONNIERS	Chemin de Hourpes	6540	LOBBES
S6300	500 EH	MONT-SAINTE-GENEVIEVE	rue du Village	6540	MONT-STE-GENEVIEVE
S6400	2.750 EH	MOMIGNIES NORD	Chemin Tillerie	6590	MOMIGNIES
S6500	100 EH	TRIS WAIRIES	rur Try-Wairies	6590	MOMIGNIES
S6600	2.000 EH	RANCE	rue de la Wastenne	6470	RANCE
S6700	500 EH	SIVRY	rue Moulard	6470	SIVRY
S6800	650 EH	BIERCEE	rue du Charniat	6533	BIERCEE
S6900	3.500 EH	GOZEE	rue d'Auhe	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S7100	250 EH	ERPION	rue Général Galet	6441	ERPION
S7200	2.800 EH	MARBAIX	Chemin de Marbisoeul	6120	MARBAIX

○ Stations de pompage et bassins d'orage

N° Ouvrage	Station de pompage et bassin d'orage	Adresse	Code postal	Localité
E03P3	SP ROUX-HEIGNE	rue de Heigne	6044	ROUX
S01P1	SP CHATELET	rue de l'Abattoir	6200	CHATELET
S01P2	SP WAIRCHAT	rue du Wairchat	6240	FARCIENNES
S01P5	SP TAMINES	Av. des Français	5060	TAMINES
S01PE	SP BONNEVIE	rue Bonnevie	6043	RANSART
S03P1	SP ROUX-CANAL	rue du Halage	6044	ROUX
S03P2	SP RY A SORCIERES	rue de Roux	6031	MONCEAU/S/SAMBRE
S05P1	SP BO LODELINSART	Quai de la Prison	6000	CHARLEROI
S05P2	SP BO CENTRE AGGLOMERATION SUD	Chaussée de Charleroi 401	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P3	SP BO ROCTIAU	rue des Pays-Bas	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P4	SP BO PREYS	Chée de Châtelineau	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P5	SP SOLVAY	chée de Solvay	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P6	SP BO RI LEPAGE	rue du Cimetière	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P7	SP BO RI DE VILLERS	rue de la Corderie	6061	MONTIGNIES/S/SAMBRE
S05P8	SP RTE DE CHATELET	route de Châtelet	6010	COUILLET
S05P9	SP RTE DE CHATELET	route de Châtelet	6010	COUILLET
S11P1	SP LOUIS BLERIOT	rue L. Blériot	6041	GOSSELIES
S16P1	SP BOSQUET GREGOIRE	rie Joseph Wery	6180	COURCELLES
S18P1	SP FORCHIES-LA-MARCHE	rue Lombard	6141	FORCHIES-LA-MARCHE
S20P1	SP PRES VERTS	rue des Prés Verts	6280	LOVERVAL
S21P1	SP LANDELIES (rue de Leernes)	rue de Leernes	6111	LANDELIES
S21P2	SP LANDELIES (Malfaise)	rue Malfaise	6111	LANDELIES

N° Ouvrage	Station de pompage et bassin d'orage	Adresse	Code postal	Localité
S21P3	SP LANDELIES (rue de Cousolre)	rue de Cousolre	6111	LANDELIES
S21P4	SP MOULIN (MONTIGNY-LE-TILLEUL)	rue du Moulin	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S21P5	SP JAMBES DE BOIS	rue Jambes de Bois	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S21P6	SP GENLY	rue Genly	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S21P7	SP PONT-A-NÔLE	rue Pont à Nôle	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
S21P8	SP CITE TRANQUILLE	rue Cité Tranquille	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
S21PA	SP GUE GOBEAU	rue Gué Gobeau	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
S21PB	SP MAYEURI	rue de la Louvoise	6001	MARCINELLE
S21PD	SP RUAU	rue de Trazegnies	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE
S21PF	SP GOZEE	rue de Marchienne 159	6534	GOZEE
S22P2	SP CATERPILLAR	rue Robesse	6041	GOSSELIES
S23P1	SP VIS DE VIESVILLE	rue Vert Chemin	6230	PONT-A-CELLES
S23P2	SP VIS DE LA RUHR	chemin de Halage	6230	PONT-A-CELLES
S23P3	SP LUTTRE	rue du Pont Neuf	6238	LUTTRE
S23P4	SP GOUY-LEZ-PIETON	rue de la Station	6180	COURCELLES
S23P5	SP PONT-à-MIGNELOUX	rue de Pont-à-Mignebux	6210	WAYAUX
S23P6	SP LARMOULIN	rue Larmoulin	6230	PONT-A-CELLES
S23P7	SP LIBERCHIES	rue Polomé	6238	LIBERCHIES
S23P8	SP COQUINETTE	rue de la Chapelette	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
S23P9	SP SART DAMES AVELINES	rue Sart Dames Avelines	6210	FRASNES-LEZ-GOSSELIES
S23PA	SP RAMPE AMONT	rue Revioux	6210	REVES
S23PB	SP GRANDS ET PETITS SARTS	rue du Viaduc	6230	PONT-A-CELLES
S23PC	SP MELLET	Chée de Bruxelles	6211	MELLET
S23PE	SP RAMPE AVAL	rue du Commerce	6238	LUTTRE
S23PF	SP WAYAUX	rue de Wayaux	6211	MELLET
S23PH	SP FICHAUX	rue Fichaux	6230	PONT-A-CELLES
S23PI	SP CHEVAL BLANC	rue du Cheval Blanc	6230	PONT-A-CELLES
S23PJ	SP RUE OLEFFE	rue Oleffe	6220	FLEURUS
S52P1	SP BAILEUX (Boutonville)	rue de Boutonville	6464	BAILEUX
S52P2	SP BAILEUX (Rocroi)	Rue de Rocroi	6464	BAILEUX
S52P3	SP BAILEUX (Trieu Bouton)	Rue Trieu Bouton	6464	BAILEUX
S52PT	SP ABATTOIR	parc d'activité économique	6464	BAILEUX
S54P1	SP CHIMAY (Wayères)	rue des Wayères	6460	CHIMAY
S54P2	SP CHIMAY (Teme Rognac)	rue Pont St-Nicolas	6460	CHIMAY
S56P1	SP ERQUELINNES	rue du Port 1	6560	ERQUELINNES
S56P2	SP ERQUELINNES (Port de Plaisance)	rue du Bassin	6560	ERQUELINNES

N° Ouvrage	Station de pompage et bassin d'orage	Adresse	Code postal	Localité
S56P3	SP ERQUELINNES (Halage)	Chemin du Halage	6560	ERQUELINNES
S56P4	SP ERQUELINNES (Pont Bara)	rue Pont Bara	6560	ERQUELINNES
S56P5	SP HANTES-WIHERIES	rue d'En-Bas	6560	HANTES-WIHERIES
S57B4	4 Stockages de BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue du Paradis	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT
S57P1	SP BOUSSU-LEZ-WALCOURT	rue Crossart 32	6440	BOUSSU-LEZ-WALCOURT
S59P1	SP NORD PLATE-TAILLE	Av. du Bouleau 3	6440	FROIDCHAPELLE
S60PT	SP CENTRE ADEPS	centre ADEPS	6440	FROIDCHAPELLE
S66P1	SP RANCE - OUEST	rue des Déportés	6470	RANCE
S66P2	SP RANCE - EST	rue du Commerce	6470	RANCE
S67P1	SP SIVRY	rue Godart	6470	SIVRY
S68P1	SP BIERCEE (rue Catoire)	rue Catoire	6533	BIERCEE
S68P2	SP BIERCEE (rue Pont du Bois)	rue Pont du Bois	6533	BIERCEE
S70P1	SP BERCEAU A THUIN	Av. Sainte-Anne	6530	THUIN
S72P1	SP MARBAIX	rue de Marchienne 129	6534	GOZEE
SAVP1	SP LOBBES BONNIERS (Vers STEP Avigroup)	rue des 4 d'Gins	6540	LOBBES
SFRP1	SP BERSILLIES L'ABBAYE	rue de la Thure	6560	BERSILLIES-L'ABBAYE

○ Stations de démergement (et de pompage également pour certaines)

N° Ouvrage	Station de démergement (et de pompage également pour certaines)	Adresse	Code postal	Localité
D01P3	SP/SD LAMBOT	rue Lambot	6250	AISEAU-PRESLES
D01P4	SD RUE DE L'ABATTOIR	rue de l'Abattoir	6250	AISEAU-PRESLES
D05P9	SD RUE DE MONTIGNY	rue de Montigny	6000	CHARLEROI
D05PA	SD AVENUE DU CENTENAIRE	Avenue du Centenaire	6020	DAMPREMY
D21P1	SP/SD REUNION	rue de la Réunion	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P2	SP/SD CHANTIERS	rue des Chantiers	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P3	SP/SD LATERALE	rue Latérale	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P4	SP/SD ROOSEVELT	place Roosevelt	6030	MARCHIENNE-AU-PONT
D21P5	SP/SD GUE GOBEAU	rue Gué Gobeau	6031	MONCEAU-SUR-SAMBRE

## 10. Bibliographie

- Site web de la SPGE : <http://www.spge.be>
- Site web d'Aquawal : <http://www.aquawal.be>
- Sites web du SPW :  
Etat de l'environnement wallon : <http://etat.environnement.wallonie.be/>  
Directive Cadre de l'Eau : [http://environnement.wallonie.be/directive\\_eau/](http://environnement.wallonie.be/directive_eau/)
- Site web fédéral : <http://www.plan.be>
- Site web de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) :  
<http://www.oecd.org>

I G R E T E C



**EMAS**

Management  
environnemental  
vérifié

REG.NO. BE-RW-000008